

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 3 JUIN 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mai 2024.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT (à partir de la question n°12), Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND (à partir de la question n°1), M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : M. Philippe TISSOT avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER (jusqu'à la question n°11)
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Olivier TRAVERSIER (en début de séance)
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Étaient absents : M. Philippe DUVERNOY
Mme Priscilla BORGERHOFF
Mme Alixia BEAUTÉ
M. Gilles BORNOT

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ - Mme Marie-Pierre CALONNE – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – M. Carlos FONTINHA - Mme Manon BOUHOT – M. Laurent LABYDOIRE - Mme Caroline FAIVRE – M. Quentin WAWER – Mme Cécile REY-HUGELÉ

Mme Yasmina BARBÉ BOUDHAR (Agence Kantara) - Mme Laurence DEFFEUILLE (Territoire 25) – Mme Noémie ROCAULT (Territoire 25) – Mme Julie FIX (Territoire 25)

Madame le Maire

La séance du Conseil Municipal de ce soir est ouverte. Ont donné procuration : Philippe TISSOT à Alexandre GAUTHIER en attendant son arrivée, Sophie GUILLAUME à Christophe FROPIER, Brigitte JACQUEMIN à moi-même, Patrick TAUSENDFREUND à Olivier TRAVERSIER en attendant son arrivée et Alain PONCET à Bernard LACHAMBRE.

Le secrétaire de séance sera Alexandre GAUTHIER.

Je vous demande d'approuver les Procès-Verbaux des 4 mars et 2 avril. Y-a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu ici-même le lundi 8 juillet 2024 à 18 heures.

Je voudrais, ce soir, vous présenter, enfin, il va se présenter d'ailleurs, notre nouveau Directeur des Finances, en la personne de Monsieur Carlos FONTINHA qui est présent au fond de la salle et qui est donc arrivé chez nous il y a très peu de temps. Vous allez vous présenter, maintenant, Monsieur FONTINHA. On vous attendait depuis un moment parce que le poste a été vacant un moment !

Monsieur Carlos FONTINHA

Merci Madame le Maire. Carlos FONTINHA, j'ai 49 ans, j'habite sur Antorpe. J'étais DGS d'une petite commune, la commune de Saône à côté de Besançon.

Madame le Maire

Vous avez eu un parcours...

Monsieur Carlos FONTINHA

Un peu atypique oui !

Madame le Maire

Gestion, administration etc donc vous connaissez bien les collectivités locales et leur fonctionnement. Voilà. Bienvenue à vous.

Monsieur Carlos FONTINHA

Merci.

Madame le Maire

Les finances, on sait bien que c'est un point important d'une collectivité.

Je vais maintenant laisser la parole à Yasmina qui va donc vous présenter, faire un point d'étape sur le Château pour vous expliquer un petit peu où nous en sommes et les prochaines étapes. Voilà, nous vous écoutons.

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Bonsoir. Yasmina BARBÉ BOUDHAR, cofondatrice de l'agence Kantara qui accompagne Territoire 25 sur ce très beau projet de reconversion du site. Vous m'avez déjà entendue, on intervient parfois, nous sommes une assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre, pour vous présenter l'état d'avancement de la phase 1 et aujourd'hui de la phase 1 et de la phase 2 puisque la phase 1 est en cours de chantier. L'objectif, aujourd'hui, est de vous faire un point d'avancement global, à la fois technique, à la fois financier, à la fois artistique puisque beaucoup de choses se passent à Montbéliard et aussi en dehors de Montbéliard puisque l'ensemble des contenus pour ce Château se travaillent parfois de très loin.

On va commencer par cette phase 1 pour vous faire un grand point d'étape. Vous avez dû voir, autour de la rue du Château, de nombreux camions passer, une grue, en tout cas, une agitation qui est évidente en direction de ce Château qui est en chantier. Donc vous allez pouvoir découvrir, à partir de ces quelques images, ce chantier qui est véritablement en cours.

On va commencer par ce qui est le moins évident, on va commencer par les aspects techniques et financiers pour vous montrer ensuite l'état d'avancement. Nous vous avons présenté la phase 1 il y a plus d'un an. Pour rappel, la maîtrise d'œuvre a été choisie fin février 2023, elle s'est mise très vite au travail, à partir du mois de mars, pour pouvoir rendre l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en fin d'année donc en décembre 2023 avec un lancement d'appel d'offres qui s'est étalé sur les mois de janvier / février. Il y a eu une évolution entre un programme qui a été élaboré en 2022, des études en 2023 et une réalisation en 2024 puisque le schéma directeur avançant, on se rendait compte que cette phase 1 allait aboutir à une phase 2 donc, il y a eu un élargissement du périmètre de la mission mais qui sont de toute façon retranchés de la phase 2 qui sera la rénovation intégrale du Château entre autres. Donc aujourd'hui on a 865 m² de parcours d'exposition plus 750 m² de terrasses extérieures auxquelles nous avons ajouté environ 200 m² de surfaces qui étaient des surfaces soit interstitielles, dans le sens où on passe d'une salle de scénographie à un autre espace, on passe par la cour mais on se rend compte qu'il y a des espaces qui ne sont absolument pas traités. On n'avait pas envisagé du tout la boutique, l'accueil, la rénovation des sanitaires. La phase 2, on en parlera tout à l'heure, mais le Château rouvrira qu'en juin 2028 dans son intégralité et, en attendant, il faut pouvoir accueillir dignement les visiteurs, proposer en tout cas, des services qui soient à la hauteur de l'expérience et que l'on ne commence pas simplement le parcours historique qu'en entrant dans la première salle mais qu'il y ait aussi une nouvelle image qui soit donnée à ce Château. Donc effectivement il y a tout le périmètre de l'accueil, accueillir les groupes, les scolaires, la presse, pouvoir avoir des sanitaires décents, pouvoir avoir aussi une offre qui soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Le grand escalier a été repris aussi avec un nouvel accrochage qui va annoncer ce qu'il va se passer par la suite. Donc cela fait des mètres carrés en plus, cela fait un périmètre un peu élargi pour la maîtrise d'œuvre et pour les entreprises.

Dans un souci de coordination, il y avait un certain nombre de travaux qui devaient être réalisés en interne par le service BLEP et qui finalement a été intégré pour une bonne coordination de l'opération. Donc ce sont les chiffres que vous voyez, les plus 52 000 et les plus 35 000 en travaux tout corps d'état qui ont été intégrés dans ce chantier. On a eu une surprise, pas des plus agréables, en se rendant compte en faisant une étude structurelle que les planchers, à plusieurs niveaux, présentaient un risque et un péril pour une nouvelle fréquentation. Il y a encore quelques temps avant que le musée ne ferme, on était à 20 000 visiteurs, on en envisage beaucoup plus, au moins 50 000, cela veut dire aussi des visiteurs en simultané sur des points qui étaient fragiles donc on a dû envisager un renforcement des planchers. Vous verrez des images, tout à l'heure, qui sont assez spectaculaires, qui ont été approuvées évidemment par la DRAC-MH. Tout ce qui se fait au Château est présenté évidemment à la DRAC-MH Bourgogne Franche-Comté, au service Monuments Historiques. Il y aura un point sur les ATMH (Autorisations de Travaux sur Monument Historique), il me semble, juste après. La méthode, la technique a été approuvée mais cela fait un surplus qui est évident mais qui est absolument nécessaire pour la sécurité des biens, des personnes, autant le public que les utilisateurs au quotidien. Voilà ces travaux boutiques dont on parlait, qui vont complètement redessiner. Aujourd'hui on a un accueil qui est plutôt un comptoir de 25 m² et on va passer à 115 m² avec un service « groupe », avec vraiment quelque chose qui soit enfin dédié aux familles, aux groupes, aux individuels et qui va durer quelques années jusqu'à la rénovation complète. D'ailleurs ce coût, on l'a retranché de la phase 2 en demandant à ce que l'équipe qui gagnera réutilise absolument tous les immobiliers qui sont créés dans le cadre de cette phase 1. On a eu une toute petite moins-value au niveau de la terrasse puisque l'on avait prévu cet espace complètement végétalisé mais, en raison du décret sécheresse, il a fallu revoir en tout cas cette terrasse sud principalement. Il y avait également une végétalisation dans la cour de l'Ours qui a été retranchée et donc il y a eu un travail qui a été fait sur les immobiliers, les assises et puis, finalement, un jardin sec, des parterres à la française et à l'allemande sur des modèles de Daniel LORIS au XVI^e siècle qui vont présenter des motifs qu'il sera intéressant de découvrir, à la fois, au niveau de la terrasse sud et au niveau des étages puisque l'on pourra aller voir, de haut, ces motifs franco-allemands bien caractéristiques des quartiers Wurtemberg. Donc quelques photographies pour vous illustrer l'avancement de ce chantier.

Pour commencer le chantier il a fallu évacuer les œuvres et cela est un travail qui a occupé et mobilisé beaucoup l'équipe Musées puisqu'il a fallu faire cela avec grand soin. Donc évacuer, à la fois,

pour le chantier, évacuer pour le renforcement structurel. Cécile vous en dira un mot par la suite. En tout cas, cela a été la première étape. Évacuation des œuvres pour, à la fois, des restaurations puisque l'on aura à peu près 300 œuvres qui seront présentées au sein du parcours immersif avec 63 restaurations. Donc, là, vous voyez les restauratrices à l'œuvre, vous voyez le beau Château d'Etupes et sa maquette qui sont nettoyés. Vous avez, dans les espaces vides du Musée, un espace de prise de vue, de photographie, de restauration. Et puis la régisseuse des œuvres, ici, Solène, qui continue à évacuer le reste des œuvres sur place. Il y a vraiment une nouvelle vie de ces œuvres qui vont être mises à l'abri ou restaurées pour de nouvelles présentations. On vous parlait des renforcements de planchers structurels, c'était assez impressionnant de voir la remontée rue du Château. Il faut que ces poutres puissent passer au niveau de la porterie. Donc cela a été un chantier assez colossal de pouvoir remonter l'ensemble de ces poutres et donc pour pouvoir les acheminer jusqu'au Château et poursuivre cette tâche qui va durer jusqu'au mois de juillet et qui a commencé au mois de mai. On le verra au niveau du planning tout à l'heure.

Je vais vous parler de Montbéliard et ailleurs puisque le chantier n'est pas qu'à Montbéliard. Toute une série de tournages a commencé à Paris et en banlieue parisienne autour de l'ensemble des contenus qui vont être diffusés. Le chantier a commencé en avril, les tournages ont commencé en avril aussi puisque c'est comme une poupée gigogne, il y a plusieurs chantiers dans le chantier et celui-ci a été assez impressionnant. Toute l'équipe, toute la maîtrise d'ouvrage a assisté au choix des castings voix, des castings comédiens même des castings costumes pour pouvoir avoir une justesse la plus grande possible. L'idée étant de ne pas être dans une reconstitution historique en grand décor, les décors ont été simplifiés, en revanche, l'ensemble des détails des tenues ont été travaillés d'après les gravures, d'après les tableaux pour pouvoir complètement reconstituer, redonner vie à ces personnages que vous allez découvrir au mois de décembre. Vous voyez l'équipe de « Drôles de trame », ici, les réalisatrices, les productrices qui étaient présentes, les vidéastes avec ces scènes dont vous découvrirez de premières images. Vous avez Frédéric Ier de Wurtemberg, vous avez Silber Borner qui était l'intendant du Château, en tout cas qui va être présenté dans les cuisines. Vous voyez le soin qui a été donné au décor, à la nature morte. Pour avoir assisté au tournage, on avait vraiment l'impression de voir des tableaux du XVII^e siècle flamand. Cela a été un travail de composition pour chaque objet qui était posé sur la table. On le découvrira en sous-sol du Château, en salle 5, après la salle du four. Vous avez ici les transformations, l'habileté des maquilleurs, des maquilleuses, des habilleurs également. Voici la jeune fille qui incarne Henriette de Montbéliard. Vous voyez la transformation avant et après. Il est vrai que l'ambiance sur le tournage était très solennelle, on avait vraiment l'impression de rencontrer des personnages en chair et en os. Voilà. Schickhardt et Bauhin que vous pouvez apercevoir. On ne vous les a pas tous mis pour vous laisser les découvrir un peu plus tard.

Voici le planning du chantier sur 2024. Il a démarré officiellement au mois de mars, mais on ne peut pas commencer à arriver avec des camions dès le début. Il faut pouvoir installer le chantier. Les plans d'exécution sont longs, il y a plusieurs lots, plusieurs entreprises, il y a quand même un travail de mise au point, à partir des plans d'architectes, qui deviennent des plans d'ateliers, des plans d'entreprises. L'installation du chantier a eu lieu durant tout le mois d'avril. Le mois de mai a commencé avec les renforcements de planchers, donc mai à mi-juillet à peu près. Ensuite va s'enclencher la dépose, la pose des huisseries, des menuiseries qui va même solliciter les entreprises au mois d'août. Il y a très peu d'arrêts sur ce chantier. Ensuite vont arriver tout ce qui est distribution des réseaux, la pose des faux plafonds, le ponçage, la vitrification des parquets ou la pose de nouveaux parquets pour certaines salles. En attendant, tout le mobilier scénographique, l'agencement, les vitrines sont fabriquées en atelier et vont être installés sur place. En gros, c'est un pré-montage et un remontage dans les espaces. Il va y avoir aussi tous les travaux de la terrasse sud, de la cour de l'Ours et de la terrasse en éperon qui vont commencer à partir de septembre jusqu'à mi-octobre. Vont arriver ensuite l'installation de la scénographie dans les espaces, de septembre à novembre. Le mois de novembre va être dédié au réglage, au soclage des œuvres. Il va falloir installer pièce par pièce l'ensemble du parcours. Au mois de décembre, nous aurons la commission sécurité qui va passer et la réception définitive des lots avec une ouverture pour le Marché de Noël tel que cela a été prévu. Voici pour la phase 1.

On va passer à la phase 2 pour vous préciser ce qu'il en est. Avant, Cécile REY-HUGELÉ va vous présenter le Projet Scientifique et Culturel puisqu'il est vraiment un outil qui est le jalon entre la phase 1 et la phase 2.

Madame Cécile REY-HUGELÉ

Merci Yasmina. En effet, je vous avais déjà présenté il y a de cela, peut-être plusieurs mois, voire peut-être même deux ans, quel était l'objet d'un Projet Scientifique et Culturel (PSC) pour un musée. Donc ici, je vais faire un point d'étape qui sera le dernier point d'étape avant une validation définitive bientôt. Le PSC, pour rappel, est donc un document réglementaire de cadrage qui est obligatoire pour tout musée de France. À Montbéliard, il n'y a aucun PSC qui avait été rédigé ou validé, en tout cas jusqu'alors, par les services de l'État. Nous travaillons donc avec l'équipe, avec mon équipe, en interne depuis plusieurs années à sa rédaction et il s'agit donc d'un document qui, vous voyez musées au pluriel, donc c'est bien un document unique pour le musée du Château et pour le musée Beurnier. Le PSC a une durée de vie, on va dire d'environ cinq, six, sept ans, selon les objectifs qu'il contient. Et ensuite, lorsque nous rédigerons le prochain PSC, il y aura bien un PSC pour chacun des deux musées. Donc ce travail a été mené en interne, notamment pour la partie bilan, il a commencé il y a plusieurs années de cela, cela fait longtemps que vous en entendez parler ici. C'est un travail de très longue haleine, surtout quand il n'y a pas eu de précédent, mais c'est le cas en effet pour beaucoup de musées. C'est plutôt un travail qui se tient au moins sur une période de trois à quatre ans. Et ensuite, sur la base de ce bilan très étayé, très étoffé que nous avons réalisé, Kantara est venu vraiment nous appuyer sur la rédaction de la partie projet. Et cette partie projet contient bien, en effet, tous les éléments de la phase 1 et tous les éléments de la phase 2 qui doivent être donc validés par, à la fois la DRAC, donc pour la partie musée, mais également par le service des Musées de France au Ministère de la Culture. Donc ce travail réalisé avec Kantara, au sein de l'équipe, a toujours été suivi justement par les services de l'État. Nous avons eu de nombreuses réunions intermédiaires, des réunions d'étapes, qui validaient, au fur et à mesure, l'avancée de notre travail, qui nous permettaient effectivement de nous informer, de nous alerter sur des points qui n'étaient pas suffisamment développés. Le PSC regroupe vraiment tous les aspects d'un musée, la gestion des collections, la communication, les réseaux sociaux, les parcours évidemment muséographiques, c'est vraiment un document très complet. Et donc j'ai eu plusieurs réunions de présentation de ce document l'année dernière, en particulier à l'automne, il y a eu plusieurs réunions, on va dire, de pré validation. Une des dernières versions a été envoyée en mars, je crois, au service des Musées de France et à la DRAC et nous en avons eu un retour définitif vendredi 24. On l'a marqué au fer rouge dans nos agendas parce que c'était vraiment une première victoire d'achèvement, et pour les musées et pour Kantara, qui vraiment a beaucoup beaucoup travaillé avec nous. Donc ça y est, nous avons une version enfin pré validée. Je vais vous expliquer pourquoi je dis pré validée par le service de l'État. Donc nous avons une version que nous pourrions présenter officiellement au Conseil Municipal du mois d'octobre. Je dis pré validée puisque le sens réglementaire d'une validation d'un PSC veut que, une fois que le PSC est justement quand même relu par les services de l'État, il est ensuite validé en Conseil Municipal et, ensuite, le PSC et la délibération afférente sont envoyés officiellement au service des Musées de France et à la DRAC. Et les services de l'État ont ensuite quatre mois pour l'instruire. Donc bien entendu, avec tout le suivi qu'il y a eu au préalable et cette pré validation, j'espère bien qu'ils vont instruire et valider en l'état le document que nous avons travaillé longuement avec eux. Donc voilà, je vous le présenterai évidemment plus en détail lorsqu'il sera présenté au Conseil Municipal cet automne. Voilà, en tout cas c'est une belle avancée enfin parce que je sais qu'il y a des attentes aussi de votre côté, de notre côté aussi. Cela fait longtemps que nous travaillons. Il y avait eu un PSC qui avait été rédigé en 2007, je crois, mais il n'avait pas été validé par les services de l'État donc il fallait vraiment partir, quasiment, de zéro pour en faire un bilan. Le document final fait 170 pages sans les annexes. La plupart des PSC sont beaucoup plus courts, mais comme on a un gros bilan à faire, il est, effectivement, assez relativement étouffé.

Madame le Maire

Merci Cécile. Yasmina.

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Et c'est vrai que cela a été un préalable de l'enclenchement de la phase 2, puisqu'il fallait que l'on puisse affirmer, en tout cas dans le PSC, qu'il existerait bien une phase 2 pour pouvoir rénover l'ensemble du parcours et se dire que le rafraîchissement du circuit historique ne suffisait pas. Il fallait pouvoir envisager une rénovation totale et une prise en compte des réserves, grand sujet, on en parlera juste après. Donc il a fallu, dans ce PSC, aussi maintenir un lien en se disant que le parcours immersif n'est pas déconnecté de la grande rénovation du Château. C'est pour cela qu'il y a une

articulation assez forte qui est la grande histoire du Château, qui est le parcours immersif, histoires de territoire et histoire d'artistes que vous pouvez voir assez schématiquement, sur l'écran, de cette façon, en se disant que la phase 1, finalement, cette grande histoire du Château, va rejoindre très naturellement le récit que l'on va avoir autour des collections d'archéologie, de beaux-arts, de sciences naturelles, où on va avoir vraiment une osmose, finalement, de l'ensemble des parcours, puisqu'il est hors de question, dans la phase 2, de retoucher, en tout cas, au parcours immersif donc cela, en fait pleinement partie. Et donc, l'idée était de pouvoir articuler une grande histoire à la fois de la ville, du Château, du territoire, à partir de ces collections qui ne sont pas simples au départ. Comment arriver, avec 500 000 items, à trouver un fil rouge, un fil directeur qui raconte ce territoire grâce à ses richesses, grâce à ses collections, grâce à ses archives, puisque l'on travaille également avec les archives municipales. Et donc, l'idée a été finalement de proposer une promenade dans le temps, dans l'espace et les collections d'un territoire régional à Montbéliard et des périodes les plus reculées du carbonifère au 21^{ème} siècle. Et puis, à chaque fois, on fait un saut. Finalement, quand on est dans les périodes les plus anciennes, l'histoire de territoire convoque finalement l'histoire de la région, du carbonifère au quaternaire, avec les collections de géologie qui sont très nombreuses, très riches et les collections de botanique qui sont finalement une preuve de ce qui existait sur ce territoire. On va raconter la faune et la flore, même à ces périodes les plus reculées. Ensuite, on zoom sur la Vallée du Doubs pour histoires de territoire, avec « Habiter la Vallée du Doubs », qui raconte finalement l'installation des hommes sur ce territoire, qui va vraiment du paléolithique au mérovingien. Donc, cela dresse, quand même, plusieurs siècles d'histoire et qui vont convoquer les collections d'archéologie, de botanique, des collections mycologiques et zoologiques. Le but n'était pas d'avoir un département en sciences naturelles, un espace beaux-arts, un espace archéo, mais de faire sens, de faire corps. Et c'est vraiment le Château qui va faire corps et qui va abriter l'ensemble de ces collections. Et puis, histoires d'artiste, finalement, on est passé de la région, à la Vallée du Doubs, à Montbéliard, on se recentre avec ces histoires de châteaux et d'artistes, donc le parcours immersif et la présentation finalement de la scène artistique montbéliardaise, qu'elle ait été à Montbéliard ou qu'elle ait été ailleurs, même très, très loin, en Orient, en Extrême-Orient et qui raconte l'histoire de Montbéliard du X^{ème} au XXI^{ème} siècle, y compris la révolution industrielle. C'est vraiment un grand portrait de cette région, de cette Vallée du Doubs et de Montbéliard en particulier, grâce à vos collections. C'est ce qui a permis de lancer la phase 2. Au départ, on s'est dit que ce serait bien de lancer la rénovation du Château, du parcours permanent, étant donné le nombre de collections qu'il faut. Et l'espace très restreint du Château, au final, même s'il est très grand, la chancellerie est apparue comme un endroit qui est, finalement, la première grande maison quand on entre sur ce site et qui pourrait abriter les expositions temporaires et les événementiels sur le site. Donc, finalement, le Château va avec la chancellerie, qui va être finalement la boîte à exposition et à événements du Château. Et puis, les réserves, le service des Musées de France nous a bien alertés, la DRAC également, il fallait pouvoir répondre à cette problématique des réserves. Je pense que vous avez bien suivi les sujets et les projets d'externalisation, de coûts, etc. qui étaient non maîtrisables s'il fallait construire quelque chose de neuf ou réhabiliter un extérieur. Et finalement, on a décidé de procéder par type de collection, en destinant, finalement, l'ancienne DDE aux collections d'archéologie et d'ethnologie. Le Château va continuer à abriter les collections de beaux-arts et les collections textiles et Châtel-Devant va abriter essentiellement les sciences naturelles et les archives municipales qui sont arrivées à saturation donc on a aussi le service des Archives de France qui suit ce projet. Depuis fin 2023, le magasin 4 est arrivé à saturation donc, il faut pouvoir répondre à cette demande constante d'extension pour les archives qui restent sur place. On va avoir deux phases sur le Châtel-Devant, avec une phase qui répond aux urgences : saturation des archives et création d'un atelier de taxidermie puisque de nouvelles espèces vont être naturalisées pour intégrer le parcours au Château et, dans un deuxième temps, Châtel-Devant va être complètement rénové. Il faut savoir que les collections de sciences naturelles représentent 200 000 items sur les 500 000. On arrive finalement à répondre, sur le site avec l'ensemble des bâtiments vacants, à la question des réserves, à cette question épineuse pour pouvoir abriter les collections sur site. Le café et le restaurant du site prendront place dans la salle Duparc et les garages avec une possibilité d'extension sur l'esplanade. On va le voir juste après. Finalement, ce sont plusieurs bâtiments qui entrent en jeu dans la phase 2. On ne parle pas uniquement du Château, on parle de la reconversion du site Château et enfin donner à l'ensemble de ces bâtis une nouvelle destination. L'esplanade, on vous racontera un petit peu le montage par la suite, qui va devenir un parc paysager et événementiel, cela fait quand même deux ou trois ans qu'il y a des événements l'été, qu'il y a une offre de restauration, qui est une offre de restauration simplement l'été, mais dans deux ans, trois ans, quand on aura une offre étoffée, il faut pouvoir disposer d'un point de restauration qui soit pérennisé. La chancellerie est extrêmement intéressante dans ses volumes pour accueillir des événements et des expositions. DDE et Châtel-

Devant qui vont être dédiées vraiment aux réserves et aux archives et la salle Duparc et garages qui vont être donnés, en tout cas, dans la réflexion des maîtres d'œuvre.

La communication continue puisque les choses ne seront pas prêtes et visibles tout de suite pour le grand public. C'est vraiment un accompagnement aussi qui tisse ce fil, qui va de la phase 1 à la phase 2, tranche ferme et tranche conditionnelle par la suite. Il y a vraiment une prise en compte de l'ensemble de ces aspects.

Pour le programme qui a été remis au candidat, je vais passer très rapidement, vous savez qu'il y a 9 100 m² de surface utile sur ce site. Le programme touche 6 312 m², donc on ne touche pas à tout et on l'a phasé de différentes façons, c'est-à-dire qu'il a fallu, évidemment, pouvoir estimer les programmes par bâtiment et être raisonnable dans le sens de la justesse économique du projet. Qu'est-ce qui est finançable ? Qu'est-ce qui est prioritaire ? Tout est finançable, tout pourrait être prioritaire mais on a effectué des choix et c'est vrai que la possibilité, en tout cas, de pouvoir avoir un marché en tranche ferme et un marché en tranche conditionnelle peut permettre d'avoir une même maîtrise d'œuvre et affermir, en cas de subvention supplémentaire, ce que l'on vous souhaite, ce qui est aujourd'hui considéré en tranche optionnelle. C'est ce que vous voyez en bleu sur le schéma. L'esplanade est en tranche optionnelle, Châtel-Devant, phase intégral, définitif est en tranche optionnelle mais il y a une partie qui est traitée en tranche ferme, la Chancellerie en tranche ferme, DDE en tranche ferme et le Château intégralement en tranche ferme. Mais il est intéressant, au niveau du concours, de donner l'ensemble, ne serait-ce que pour avoir vraiment une cohérence dans cela.

Je vous passe rapidement le planning parce qu'il est assez long, que les choses s'étalent jusqu'en 2030. On est sur le recrutement, on va vous montrer les équipes candidates et les trois qui ont été retenues. La mission et le marché de maîtrise d'œuvre commencera à partir du mois de novembre 2024 avec une ouverture à l'été 2028 pour la première tranche et 2030 pour la seconde mais qui restera à affermir selon les possibilités financières.

Très rapidement, les trois candidats qui ont été retenus. Il y a eu un lancement d'appel d'offres qui a fait répondre une trentaine de candidats, des grandes agences. Ce n'est pas simple de répondre sur une quantité de bâtiments aussi importants, avec l'obligation d'avoir un architecte des Monuments Historiques. C'est vrai que l'on a eu de très belles candidatures. Seulement trois ont été retenues. Le jury a eu lieu au mois d'avril. La visite a eu lieu le 14 mai. On vous montrera par la suite et on a essayé de trouver trois écritures différentes, trois sensibilités différentes pour nous présenter un projet complet qui sera reçu au mois de septembre. Le jury est prévu au 16 octobre. Là, actuellement, les équipes sont en train de plancher. Cela a été une masse considérable de leur fournir l'ensemble des documents pour qu'ils s'imprègnent de l'état du site et des bâtiments.

Voici le premier groupement qui a été retenu.

SUNMETRON, qui est architecte des Monuments Historiques, associé à Adeline RISPAL, qui est une scénographe de renom. Je ne vous cite pas toute l'équipe puisque vous voyez que le nombre de co-traitants est très important, avec une grande volonté d'avoir des BET, des bureaux d'études spécialisés en Monuments Historiques et en performances environnementales pour pouvoir conforter aussi l'aspect thermique de l'ensemble de ces bâtiments. Ce n'est pas que des jolis projets et du joli paysage, c'est vraiment aussi une volonté d'améliorer l'efficacité thermique des bâtiments. SUNMETRON, juste au niveau de leurs références de Monuments Historiques, ils ont restauré la Villa du Temps Retrouvé à Cabourg, qui est le Musée Marcel Proust, classé Monument Historique. Ils ont restauré le Centre National du Costume et de la Scène, qui est une référence intéressante puisqu'il s'agissait d'un ancien Château et qui abrite des réserves donc c'était intéressant. Ils ont restauré la maison de Pierre LOTI à Rochefort, qui demande une attention assez particulière à l'ensemble des éléments ornementaux, mais également à la collection qui est abritée à l'intérieur, ce sera un petit bijou à aller visiter quand ce sera réouvert. Côté Adeline RISPAL, c'est la scénographe du MUCEM à Marseille qui a réalisé, enfin qui est en cours de réalisation, le Pôle Muséal Beauvoisine avec des collections de sciences naturelles très importantes et d'archéologie aussi donc on a été sensibles à cette approche. Il y a aussi le Musée Savoisien avec des collections d'histoire et dans des espaces à la fois réhabilités, neufs et des espaces du XVIII^{ème} siècle donc c'est vraiment une bonne référence. Et il y a aussi le Musée Dobrée qui est dans le Château de l'Aubray à Nantes, donc pas simple aussi à

pouvoir réhabiliter des espaces avec des collections aussi diverses que celles que vous pouvez avoir. Donc, une très belle équipe retenue pour proposer quelque chose sur le site Château.

Deuxième groupement, Philippe PROST, qui est un très grand architecte des Monuments Historiques, associé à Designers Unit que vous connaissez, qui réalise le parcours immersif, la phase 1. Tous les candidats étaient admis à présenter une candidature, y compris GFTK. Et là, GFTK et Designers Unit ne se sont pas réassociés, ils ont choisi d'autres associations. Philippe PROST a réalisé toute la rénovation de la Monnaie de Paris, à la fois de la réhabilitation intérieure et de la création nouvelle d'espaces. Il y a aussi l'hôtel Richer de Belleval, qui est aussi une très belle réalisation, en Monument Historique, qui se trouve à Montpellier, avec aussi cette fonction restauration, exposition et conservation. Et, il y a aussi la manufacture des tabacs à la HEAR qui est une très belle restauration, également une réhabilitation du patrimoine à Strasbourg. Côté Château, ils ont présenté aussi cette référence qui est une extension du Château de Caen, ainsi que toute sa réhabilitation intérieure avec nouvel accueil, nouvelle boutique, cafés et services. Au niveau de Designers Unit, il y a évidemment le Château, les références qui les ont fait connaître aussi, le Musée d'histoire de la Ville de Bruxelles qui présente des collections très diversifiées. Le Musée du verre et du cristal à Meisenthal, qui est aussi une très belle réalisation qu'ils ont présentée.

Et le troisième groupement, PROJECTILES, qui est associé à GFTK mais pas les mêmes, qui sont à la fois architectes et scénographes. Ils ont réalisé le Musée de Lodève, qui est une réhabilitation d'un hôtel particulier du XVIII^{ème} siècle et qui a la particularité de ressembler, en tout cas en termes de collection, à ce que vous avez, puisqu'il y avait un mélange assez hétéroclite de collections d'archéologie, de géologie et de beaux-arts. Une partie contemporaine, mais que l'on ne voit absolument pas, c'est vraiment en entrant dans la faille que l'on découvre une partie contemporaine et sinon, c'est vraiment une réhabilitation dans l'existant, au sein des espaces, avec une touche de médiation très forte autour de ces collections. Voilà pour le Musée de Lodève, qui a été nommé musée européen de l'année, en 2019, je crois. Il y a la Cité internationale de la langue française, donc le Château de Villers-Cotterêts, qui a été inauguré il y a très peu de temps. Ce sont eux qui ont réalisé l'ensemble de la scénographie intérieure, donc réhabilitation, Monuments Historiques également. Le Musée de la vie transfrontalière à Mouscron, qui présente aussi des collections historiques, beaux-arts, que l'on a jugé intéressants en termes de références. Ils travaillent, actuellement, sur le Musée des mégalithes de Carnac, avec des collections d'archéologie assez importantes. GFTK, vous les connaissez, ils sont architectes des Monuments Historiques, évidemment, ils ont présenté la référence du Château de Montbéliard. Et puis, ils ont fait le muséum d'histoire naturelle du Havre, qui est aussi un Monument Historique à réhabiliter avec des collections de sciences naturelles. Donc, ils sont coutumiers aussi du sujet et donc l'association a été jugée judicieuse.

Pour terminer, voici, l'ensemble des candidats, tous regroupés dans le Château, puisqu'on les a reçus en une seule fois, le 14 mai, pour le planning. On les a vus le 14 mai. Ils remettent les esquisses concours le 20 septembre. En deux fois, puisqu'on leur a demandé un film également, pas seulement des panneaux, mais des films qui pourront vous être présentés par la suite, évidemment, qui vont montrer toute la réhabilitation de ce site, y compris l'image de la nouvelle esplanade paysagée, comment ils vont traiter l'ensemble des bâtiments. Il y aura en plus des pièces graphiques, des perspectives que l'on demande généralement aux architectes. Un film assez communiquant. On leur laisse un peu plus de temps pour le remettre, au 10 octobre. Le jury est le 16 et, normalement, la notification du marché devrait se faire au Conseil Municipal du mois de novembre pour qu'ils puissent démarrer aussitôt avec un démarrage des travaux prévus en mars 2026 et une réouverture partielle en 2026 pour les urgences et mai 2028 pour le Château. Pour la phase optionnelle, on verra si vous arrivez à obtenir les subventions qu'il faut.

Voilà pour ce point assez long sur ces deux phases.

Madame le Maire

Merci Yasmina, merci Cécile. Avez-vous des questions ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci beaucoup pour cette présentation que l'on découvre au moment du Conseil Municipal. Je ne sais pas s'il est possible de nous transmettre les documents mais ce serait bien que l'on puisse les

avoir parce que c'est toujours un petit peu difficile de réagir en direct sur un projet d'une aussi grande envergure.

Moi, je vais juste faire une remarque que j'avais déjà faite par rapport au Projet Scientifique et Culturel et je réitère mon inquiétude quant à l'articulation chronologique du projet. Ce que je ne comprends pas ou alors, ceci explique peut-être les avenants que l'on va voir dans les prochains points du Conseil, c'est comment vous avez pu engager des travaux pour le parcours immersif alors que le Projet Scientifique et Culturel n'est pas achevé ? Vous avez dit, Madame la Conservatrice, pour ne pas écorcher votre nom, que vous espériez qu'il sera validé par la DRAC, nous l'espérons aussi, qu'il allait venir en retour, mais moi, je m'interroge sur cette chronologie et de même sur, vous nous avez dit que le Projet Scientifique et Culturel nous sera présenté au Conseil Municipal en octobre, si j'ai bien suivi les documents tout à l'heure, au même moment qu'aura lieu le jury de concours et je me demande si tout cela n'est pas un peu précipité entre la réflexion nécessaire au Projet Scientifique et la mise en œuvre des travaux, que nous n'ayons pas ensuite à rectifier, comme on va le voir tout à l'heure, peut-être un certain nombre de points. Je crois que je vous avais déjà fait cette remarque précédemment, et comme je l'ai faite à l'Agglomération aussi sur un autre projet. Merci.

Madame Cécile REY-HUGELÉ

Je comprends bien entendu la question. Le parcours historique immersif, ce que l'on appelle effectivement la phase 1, a été aussi justement développé, alors pas autant que dans le projet technique architectural qu'on le voit là, mais a été, bien entendu, vu aussi par les services de l'État, puisque l'on a construit le Projet Scientifique et Culturel avec eux. Ce sont des éléments pour lesquels ils sont associés depuis plus d'un an, dans cette réflexion du parcours historique immersif. Le PSC qui est validé, qui vient d'être pré-validé, fait part justement de ce parcours historique immersif et de son articulation avec la phase 2 qui vient de vous être présentée. Les services de l'État sont informés et d'avoir des parcours qui se construisent en même temps que le PSC, les services de l'État en ont bien conscience et ils ont validé cette procédure-là.

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Juste pour compléter les propos de Cécile REY-HUGELÉ, ce sont des procédures que l'on suit dans des tas de projets, on a même, parfois, des PSC qui sont validés alors que l'on est en phase APS ou APD. Juste pour vous rappeler les dates, c'est vrai que l'on a commencé à accompagner l'équipe du Musée à partir de septembre 2021 sur le PSC. On a associé, à partir de 2022, Typhaine LE FOLL, conseillère musée de la DRAC, avec cette discussion autour du circuit historique à rafraîchir. On a même constitué un comité historique auquel elle participait évidemment avec la Société d'Emulation de Montbéliard qui a été associée et donc on a travaillé pendant un an et demi sur cette étude historique et patrimoniale qui a révélé l'histoire de ce château puisque, avant cela, on n'avait aucune documentation historique et archéologique sur le château. Je peux vous dire que cette étude historique a été totale. On a même présenté en septembre 2022 à l'ensemble des services de la DRAC, de la SRA, la conseillère musée était présente, le projet. C'est-à-dire qu'en septembre 2022, on leur avait présenté le phasage : phase 1, phase 2. La phase 1 qui était finalement un rafraîchissement de ce circuit historique qui était inscrit au PSC, qui était en cours d'élaboration. C'est quelque chose qui est suivi depuis même deux ans et le service des Musées de France et la conseillère DRAC musée fait partie des comités techniques. Ils ont suivi le programme, ils ont suivi le jury de candidature, ils seront présents au jury d'offres, en tout cas de l'esquisse. Ce sont des formalités, on va dire, administratives, maintenant, le temps de validation de l'État, mais en tout cas, ils ont participé à ce processus depuis septembre 2022. En septembre 2024, on sera à deux ans de collaboration à chaque envoi, en tout cas de PSC ou autre. Donc il y a une différence entre le temps administratif de validation, mais en tout cas, ils sont pleinement dedans puisqu'ils ont corrigé l'ensemble des PSC, programmes, leur participation est plus qu'active.

Madame Cécile REY-HUGELÉ

Et oui, pardon, juste une dernière petite phrase. Au moins les six, voire les dix derniers mois ont été extrêmement longs parce que l'on a mis, nous, du temps à attendre leur propre retour sur ce PSC. Effectivement, ils ont énormément de dossiers, ils sont très chargés donc on a eu parfois des mois de délai entre le moment où on leur envoyait la dernière version à ce moment-là et leur retour. Et les derniers retours, c'était vraiment de l'ordre « Il faut mettre en gras », je n'exagère même pas ! Et sur

un document de 170 pages, c'est long et fastidieux. Cela fait longtemps que le PSC est prêt, sauf dans ce type de détails où c'était vraiment de l'ordre du détail page par page et avec des temps extrêmement longs. J'aurais, bien entendu, aimer le soumettre bien avant, en 2023, c'était ce qui était vraiment souhaité l'année dernière mais les délais de retour de l'État ne nous l'ont pas permis.

Madame le Maire

Très bien, je pense que les explications sont facilement compréhensibles. Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Bonjour Mesdames, vous avez évoqué un espace de taxidermie. Quelles sont les espèces animales qui viendront compléter la collection ?

Madame Yasmina BARBÉ BOUDHAR

Je ne répondrai pas aussi bien que Cécile ou mieux Olivier BRACQ, le taxidermiste. C'est en cours d'élaboration. Aujourd'hui, il y a une vraie discussion éthique autour des musées de sciences naturelles et autour de la protection des espèces. Évidemment, on ne va pas capturer des espèces en voie de disparition ou fragiles, protégées. C'est tout un travail qui est fait avec l'ONF, avec d'autres organismes qui vont mettre en alerte le musée lorsqu'il y aura une espèce qui va être accidentée, ramassée pour que justement, en ayant un atelier de taxidermie, on puisse congeler l'espèce avant de pouvoir la naturaliser. Il y a vraiment des réseaux de partenaires qui travaillent avec le Musée et qui vont les contacter dès qu'une espèce intéressante, en tout cas représentative de la Vallée du Doubs, sera en leur possession. Et puis, on a prévu des palliatifs puisque, lorsque l'on ne pourra pas avoir d'espèces, on aura simplement une captation vidéo dans son milieu naturel, en se disant qu'aujourd'hui, on fait cela aussi. Il y a énormément d'espèces anciennes dans les réserves du Musée qui vont être présentées et puis, on pourra montrer l'évolution en filmant des espèces qui n'auront pas pu être prélevées suite à un accident ou autre.

Madame le Maire

Voilà, merci beaucoup pour ces explications qui nous permettent de voir que l'on avance bien sur cet important dossier. Merci bien, mesdames, et à la prochaine fois.

Voilà, on va passer maintenant à la question n°1 « Château Montbéliard Wurtemberg – Parcours immersif – Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre ».

1. CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – PARCOURS HISTORIQUE IMMERSIF - AVENANT A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire expose :

Je vous rappelle qu'en mars 2023, Territoire 25, qui agit en tant que mandataire, signait un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 932 000 € avec deux missions. La première à hauteur de 432 000 € qui était relative à la conception et au suivi de la réalisation du parcours historique immersif. La deuxième mission de 499 000 € pour la production, la réalisation, le développement des programmes interactifs et des écrits à l'issue de l'APD. Donc, le premier, c'était l'APS, l'Avant-Projet Sommaire et maintenant, nous sommes à l'APD. Des adaptations, sollicitées par la maîtrise d'ouvrage, ont été apportées au projet, à savoir :

- Pour la mission 1 : inversion des thématiques de certaines salles comme le cabinet de curiosité, l'aménagement de la terrasse sud, on vous en a parlé tout à l'heure, la nécessité d'approfondir les études liées à l'accessibilité et la sécurité du parcours, la vitrification des parquets qui n'était pas prévue, la remise au propre des sanitaires qui n'était pas non plus prévue.
- Pour la mission 2 : il s'agissait d'élaborer des textes complémentaires, la traduction en anglais et en allemand de l'ensemble des écrits.

Ce sont ajoutés, à ces deux missions dont je viens de vous parler :

- La conception et le suivi de la réalisation du nouvel espace accueil/boutique -on vient aussi de vous en parler- pour en faire un bel espace conformément à la transformation du château et du parcours immersif.
- Le renforcement de certains planchers de ce parcours qui avaient montrés des signes de fatigue et qu'il était nécessaire de renforcer.

Donc, l'augmentation du coût prévisionnel des travaux est arrêtée, cette fois-ci, à la somme de 2 356 000 € HT, avec les montants de la mission 1 de 137 000 € en plus, de 32 000 € pour la mission 2, de 38 650 € pour l'accueil boutique et de 42 000 € pour les planchers. Ce qui, donc, vous donne, je vous l'ai dit tout à l'heure, une somme de 2,5 millions euros.

Il vous est proposé ce soir de signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour ces deux missions et ces travaux supplémentaires.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Oui, Madame MARCHAL, je vous écoute.

Madame Sidonie MARCHAL

Je vous remercie. Je vais intervenir sur les enjeux de la mission 2, des remarques que j'avais déjà pu faire précédemment, lors de la commission, pour faire part de mon grand étonnement, pour le dire simplement, de voir seulement, maintenant, qu'une somme allouée à la traduction en anglais et en allemand de l'ensemble des écrits est ajoutée. Je m'étonne que cette question n'apparaisse que maintenant. C'est un petit peu dans la continuation de ce que j'ai pu dire et puis, je sais que nous en avons déjà parlé en commission, mais moi, je suis vraiment étonnée que personne ne se soit soucié de cette question ou rendu compte maintenant. Quand on parle d'attractivité, de rayonnement du territoire ou que l'on souhaite développer les politiques touristiques avec l'Office du Tourisme, comment ne pas envisager ces traductions ? Cela revient aussi à la question du Projet Scientifique et Culturel et de la politique des publics, parce que j'ai essayé de trouver une explication. Pourquoi on n'arrive seulement maintenant à envisager le financement de ces traductions ? Et c'est très inquiétant. Je me dis, j'espère que dans le Projet Scientifique et Culturel, vous n'avez pas oublié les publics étrangers, d'où la question de tout à l'heure. J'imagine que non, mais quand même, cela m'étonne de le voir apparaître que maintenant.

Et puis, cela me questionne aussi sur le pilotage du projet. Peut-être que ce n'est qu'un détail par rapport à l'ensemble de ce point sur lequel nous reviendrons, mais comment cette question ne peut arriver que maintenant en termes de pilotage de Projet Scientifique et Culturel, de rayonnement et d'attractivité du territoire, quand on s'appelle Château Montbéliard Wurtemberg.

Madame le Maire

Vos deux explications supposées ne sont bonnes ni l'une ni l'autre. En fait, les traductions en allemand et en anglais étaient prévues sur la partie « Musée », donc chiffrées sur la partie « Musée », elles ont été réintroduites sur le parcours immersif, mais bien évidemment, que c'était prévu dès le démarrage. Il y a eu un transfert, si on peut dire, qui a été fait des musées sur le parcours immersif. Voilà. Et puis, le PSC, je crois que la réponse vous a été largement donnée de manière explicite.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Le contenu de mon intervention ne portera pas sur la manière de faire un avenant. Si, justement, sur la manière de faire un avenant, parce que, par exemple, vous prenez de nombreuses décisions, Madame le Maire, par exemple, par rapport à la Maison Hirsch, donc l'avenant fait partie des travaux, sachez, qu'en 2024, il y a plus de 100 000 € d'avenant sur la Maison Hirsch qui arrivent donc à son terme. Par contre, nous, ce qui nous interroge, évidemment, c'est la hauteur et le moment de cet avenant. Alors, j'ai également lu que le 19 mars 2024, vous aviez signé une décision pour un avenant de 52 450 € pour Territoire 25, ce qui monte la rémunération forfaitaire à 99 450 €, donc 100 000 €. Je pense que cet avenant n'est pas inclus dans le rapport que nous allons voter dans quelques instants. Par contre, nous avons pris connaissance de l'Avant-Projet Détaillé du parcours immersif, le 16

octobre 2023 par Monsieur GREIF, qui nous avait donc exposé, il avait d'ailleurs insisté à ce moment, justement, sur la boutique et les jardins, et là, ils reviennent, évidemment. Ce qui nous dérange un petit peu, c'est que huit mois après cette présentation et cinq mois avant l'ouverture programmée du parcours immersif, vous nous proposez un avenant de 27 % sur la maîtrise d'œuvre. Évidemment, il y aura encore beaucoup d'autres avenants, puisque lorsque les travaux vont débiter, il y aura obligatoirement des avenants, comme il y en a sur tous les travaux. Nous, ce qui nous gêne fortement, c'est que vous imposez à vos équipes et à la maîtrise d'œuvre, que je remercie pour la précision des détails et puis la pédagogie dont vous faites œuvre lorsque vous présentez le château. Là n'est pas le sujet. Vous voulez absolument ouvrir ce parcours immersif fin novembre 2024 pour clôturer la Capitale Française de la Culture, c'est tout à votre honneur mais on se rend bien compte qu'il y a de nombreuses conséquences à cet empressement à terminer ce parcours immersif. Ce montant d'avenants, il y a de nombreux exemples, Madame MARCHAL, vous a parlé, par exemple, des traductions, moi, en Commission, je n'ai pas eu cette même argumentation sur les traductions. J'ai eu l'argumentation de dire que cela allait être fait en interne, que c'étaient vos services en interne qui devaient faire cela. Alors mettez-vous d'accord. C'est la réponse qui m'a été faite. Je vous assure, c'est la réponse qui m'a été faite.

Madame le Maire

Je vous crois, mais la réponse n'est pas celle-là. En fait, les traductions étaient prévues depuis le début, mais imputées sur le budget « Musée », c'est-à-dire que ce que l'on va dépenser là, on ne le dépensera pas après, en traduction, sur le budget « Musée ». Voilà, je vous laisse terminer.

Monsieur Eric LANÇON

Oui. Autre exemple de cet empressement et des conséquences, le renforcement des poutres. Je faisais partie de la Commission d'Appel d'Offres, où on s'était étonnés de ce coût de renforcement des poutres. Et il nous avait été répondu que les délais impartis obligeaient à un surcoût. C'est un homme qui avait répondu cela, je n'ai pas enregistré, cela n'apparaît pas, évidemment, dans le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres. Mais comme les délais sont très, très, très, très serrés, il y a un surcoût qui était prévu par le maître d'œuvre. En plus, cet empressement, je vais me répéter, cet empressement a inauguré le parcours immersif, je pense, vous met quelquefois en situation de faiblesse, pas vous, personnellement, mais la Mairie, par rapport aux entreprises, aux financeurs. Comme ils savent qu'obligatoirement, vous voulez absolument terminer cela, vous faites un point d'orgue à ce qu'il soit inauguré fin novembre, bien, obligatoirement, cela vous met de fait, situation de faiblesse, le mot est peut-être un peu fort, mais cela ne vous met pas en situation de force, en tout cas. En plus, j'ai remarqué que vous avez également pris une décision qui est la décision n°2024-054, donc toute récente, vous avez déjà signé une décision pour les travaux de renforcement des planchers, alors que l'on traite de cela. Alors tout cela, je pense que c'est fortement voulu, pas voulu, mais c'est une implication, tout simplement, de cet empressement à, obligatoirement, vouloir terminer ce Musée. Alors évidemment, chaque fois, parce que c'est malgré tout le contribuable qui paye, et tout à l'heure, quand on verra le Compte Administratif, quand on fait des efforts, quand vous faites des efforts très importants sur le fonctionnement, c'est pour libérer ou pour avoir une marge de manœuvre plus importante en investissement. Mais pour revenir très concret sur la Ville de Montbéliard, pensez un petit peu à ce que vous rognez dans les associations, je dis « rogner » parce que, quelquefois, c'est du rognage de subventions pour, justement, plus dégager d'investissements, et pensez un petit peu à cet avenant de 300 000 €, à moins que j'ai fait une erreur par rapport à votre décision d'augmenter cet avenant, donc, pour Territoire 25, pour qu'il soit porté à 99 450 € HT. Voilà. Et donc, c'est cet équilibre-là et cette volonté, cet empressement que vous avez absolument, que ce parcours immersif ouvre, qui fait qu'il y a aussi, et je reprendrai les propos de Sidonie, un pilotage qui met une pression très forte, évidemment, sur les maîtres d'œuvre, mais aussi sur les services, aussi, je le pense. Et je voulais, évidemment, dire que mon discours est, évidemment, sur la maîtrise d'ouvrage, et non pas sur les maîtres d'œuvre.

Madame le Maire

Bien. Alors, Territoire 25, l'augmentation dont vous parlez, c'est pour intégrer le début de la phase 2, donc, on y arrive, là, très, très rapidement. Maintenant, vous parlez des avenants. Alors, un château, quand on commence à faire des travaux dans un château qui a 1 000 ans, en tout cas, sur le site, il est bien évident que, comme dans une toute vieille maison, eh bien, on découvre des choses, on a

des surprises, et ces surprises sont rarement bonnes. Cela, on s'en doutait quand même depuis le démarrage. Si vous habitez, vous, dans une maison ancienne, eh bien, vous êtes, je pense, bien au courant de ce type de choses. L'Avant-Projet Sommaire (APS) définit un certain nombre de choses avec un budget, et quand vous arrivez à l'Avant-Projet Détaillé (APD), où là, on a vraiment étudié de manière beaucoup plus approfondie et détaillée les travaux à faire, il y a toujours une différence de prix. Et c'est encore plus vrai dans l'ancien que dans le nouveau.

Alors, comme j'ai un petit peu de mémoire, Monsieur LANÇON, j'ai demandé à ce que l'on étudie les APD du parking des Blancheries, par exemple.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On a gagné !

Madame le Maire

Ben, voilà, vous avez gagné. Bon, ben, c'est bien. C'était un bâtiment neuf, pourtant. Je vois que la maîtrise d'œuvre a augmenté de 16% et pourtant, c'était du neuf. Vous voyez, dans le neuf, on doit avoir un pilotage, comme vous venez d'en parler, ferme, on sait ce que l'on veut. C'est un petit peu différent dans de l'ancien.

Et puis, je prends les Bains-Douches. Vous n'aviez pas pensé aux Bains-Douches ! Alors, les Bains-Douches, la maîtrise d'œuvre, s'est augmentée de 24%. Alors, vous voyez, quand vous venez nous reprocher des choses où il y aurait eu absence de pilotage ou mauvaise gestion, eh bien, je vois que, vous, vous ne faites absolument pas mieux. Cela, c'est la première chose. Quand même, je n'allais pas me priver de vous dire cela.

Quant au renforcement des planchers, avec le coût que cela représente, et puis cette pression dont vous parlez, bien évidemment qu'on n'allait pas dire il y a un besoin de renforcer les planchers, on va attendre que les choses avancent tranquillement. Nous avons sollicité l'entreprise, qui, elle, a fait le choix technique de transporter les fameuses poutres que l'on vous a montrées, là, en photo, non pas à dos d'hommes, parce que cela aurait été extrêmement compliqué pour les salariés qui travaillent, mais avec des engins de levage spéciaux qui expliquent le prix que cela peut représenter. Quant à l'avenant relativement important, c'est vrai, dont on parle là, il ne faut pas oublier que les coûts supplémentaires, une partie des coûts supplémentaires qui va être payée, là, sera déduite de la phase 2. Je pense à la boutique, la boutique pour 200 000 €. Elle était prévue en phase 2 et j'ai souhaité qu'elle soit ramenée en phase 1, parce que je trouvais que c'était beaucoup plus cohérent de la mettre dès le début de l'ouverture du parcours immersif, ce qui permet d'être cohérent dans la transformation du site du château, et ce qui permet ensuite de ne pas être obligé de casser des choses que l'on a faites pendant un an ou deux pour ensuite transformer. Donc vous voyez, je crois qu'il y a un vrai pilotage. Rarement des élus se sont autant investis sur ce projet, parce que je ne suis pas seule, il y a un grand nombre d'élus ici présents, qui, Philippe TISSOT n'en est pas le moindre, il pourra donner son avis tout à l'heure, qui s'investissent et qui pilotent vraiment ce projet.

Voilà, je crois que je vous ai répondu à tout. Et nous allons donc maintenant voter. Monsieur LANÇON, dites-moi.

Monsieur Eric LANÇON

On sourit parce que l'on anticipe vos réponses obligatoirement. C'est une manière de répondre, évidemment. Par exemple, le parking, là, je pense qu'il y a, dans un rapport, où on va vendre pour 800 000 € de places. On est d'accord ? On n'est pas loin de 2 millions d'euros pour ce parking de recettes pour la Ville. Moi, j'espère que le Château de Montbéliard aussi sera à ce niveau de recettes, parce que là, il y a de l'investissement. Concernant les Bains-Douches, la Ville a une location, me semble-t-il, elle reçoit une location du restaurateur, qui n'est pas négligeable non plus.

Madame le Maire

Qui n'est pas à la hauteur des investissements !

Monsieur Eric LANÇON

Malgré tout, vous restez quand même, puisque l'on est un peu dans la cour d'école « Vous avez vu ce que vous avez fait, etc », restons-y, je pense que, pour l'instant, sur le podium, vous êtes quand même, avec ces 27%, vous restez en tête du montant des avenants sur la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, si vous avez bien compris ce qui a été expliqué, là, on gagne des surfaces supplémentaires dans le parcours immersif donc, ces surfaces supplémentaires, elles ont un coût. Il y a 25% de surfaces supplémentaires en plus, qui étaient prévues dans la phase 2, qui remontent sur la phase 1. 25% de surfaces supplémentaires pour 27% d'avenants en plus. C'est très raisonnable, en fait, parce que cela, vous ne le retrouverez pas dans la phase 2.

Et puis, vous parlez du parking des Blancheries. Écoutez, laissez-moi rire, là ! Laissez-moi rire avec ce parking ! Il nous coûte, en fonctionnement, un déficit, 80 000 € tous les ans, multiplié par quinze ans, cela fait plus d'un million d'euros. Le jour où il commencera à nous ramener un centime, il faudra commencer à faire des travaux pour le réparer, vous voyez. Alors, je crois que là, il faut vraiment être très modeste sur la manière dont vous avez conçu les choses.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Moi, je ne peux que me réjouir quand j'entends la présentation qui a été faite, parce que c'est vrai que l'on va avoir un parcours qui va être beau, qui va être bien, etc. Mais, il y a un mais, évidemment, vous vous en doutez. On a, et peut-être moi encore plus que d'autres, insisté sur le montant du coût de ce projet en disant que c'est un coût qui est très important, trop important, peut-être même, pour notre ville. Et puis, on a dit : « De toute façon, vous allez voir, on ne va pas tenir le budget prévisionnel ». Et c'est ce qui arrive. Alors, bien sûr, vous allez dire et c'est ce que vous avez déjà dit : « Quand on fait des travaux de ce type-là, il y a des choses qui ne sont pas prévisibles ». On a cité un certain nombre de choses, déjà mais la sécheresse, cela fait combien de temps que l'on dit qu'il va falloir que l'on adapte notre ville à la sécheresse ? C'est quelque chose qui est prévu, la sécheresse. Il y a longtemps. René DUMONT, en 1974, il en parlait déjà. Les traductions, cela a été dit. Bon, on aurait bien pu voir des choses. L'aménagement de la terrasse, on ne savait pas qu'il fallait aménager la terrasse ? L'accessibilité...

Madame le Maire

Je vous coupe, Monsieur LACHAMBRE. Si vous avez fait attention, l'aménagement de la terrasse, c'est la seule chose sur laquelle on dépense moins. Donc, je pense que vous devriez être content, là.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Sur l'accessibilité, l'accessibilité, on savait bien qu'il fallait le faire. Sur l'accueil boutique, alors, on a déplacé, etc parce que l'on a pensé que c'était mieux de le faire maintenant. D'accord. Mais dans le planning, peut-être que l'on aurait pu prévoir ce genre de choses. On inverse les thématiques. Alors, on dit cela, ça va augmenter le coût mais pourquoi on n'avait pas prévu ? Concernant les sanitaires, je ne sais pas mais, dans un musée, dans un parcours de ce type-là, il vous faut bien des sanitaires. Alors, quand on fait un budget prévisionnel, je suis désolé, mais on prévoit qu'il va y avoir des aléas. Bien sûr, les poutres, on ne pouvait peut-être pas prévoir, le plancher, etc. Mais on inclut cela. Alors, moi, j'en arrive à me poser une question, c'est, est-ce que le budget prévisionnel était vraiment sincère ? Et ma réponse, elle est que je doute vraiment de la sincérité de ce budget prévisionnel. parce que dans un budget prévisionnel, quand il y a des aléas, eh bien, on inclut des aléas. Alors, on voit qu'il y a plein de choses qui viennent se rajouter. On avait dit : « Vous allez voir, le coût va être plus grand ». J'espère que l'on ne va pas arriver à ce qui s'est passé au niveau de la Maison Hirsch où on multiplie par deux ou par trois les coûts prévisionnels du début. Mais là, on sait que cela va coûter beaucoup plus cher que ce que l'on avait dit. Et nous avons raison en disant : « Cela coûtera plus cher, est-ce que l'on n'a pas d'autres choses à faire en faisant moins beau, moins grand, plus sobre ? ». Ce n'est pas nécessairement moins beau quand c'est sobre. Là, je rappelle que si

Montbéliard ou le Pays de Montbéliard a été sélectionné pour être Capitale Française de la Culture, c'est bien parce que c'était un projet qui était sobre.

Madame le Maire

Ah bon ! Je n'avais pas remarqué, excusez-moi !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est quand même un des arguments qui a été donné par le jury. Je ne dis pas que c'était sobre, je dis que c'est l'argument qui a été donné. Donc, si on apprenait à faire, peut-être plus sobre, peut-être en fonction des moyens. Quand on gère le budget d'un ménage, à un moment donné, on se dit il va falloir que l'on fasse des choix, on ne va peut-être pas tout faire, etc. Donc, moi, j'insiste et je ne pourrai pas accepter de voter un budget de ce type-là. On sait qu'il y a énormément de dossiers concernant l'adaptation au changement climatique, la réduction de notre impact sur le climat, tous nos équipements publics sur lesquels il va falloir que l'on fasse des travaux, etc. Et puis, là, on est en train de rajouter 250 000 € ici, on va avoir une augmentation des travaux qui est de 2,3 millions d'euros, etc. Donc, c'est quelque chose qui ne peut pas être accepté sous cette forme-là.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, je ne doutais pas que vous alliez dire autre chose, mais alors, moi, ce qui me fait rire quand même, c'est les donneurs de leçons en matière budgétaire. Quand vous étiez ici, quel budget vous nous avez laissé, quel endettement vous nous avez laissé ! Pour faire quoi, d'ailleurs ? On a supprimé des millions d'euros d'endettement, on a baissé les dépenses de fonctionnement sans supprimer de services. Vous venez nous dire comment il faut gérer mais franchement.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous nous critiquez...

Madame le Maire

Cela devient risible ! En fait, je crois que vous n'avez rien à dire.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous nous critiquez...

Madame le Maire

Vous êtes très ennuyés.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous nous critiquez mais vous faites la même chose ! C'est contradictoire !

Madame le Maire

Non, absolument pas. Est-ce qu'il y a 41 millions d'euros d'endettement dans cette collectivité ? Non. On a baissé de 11 millions d'euros l'endettement de la collectivité.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On va vite les rattraper les 11 millions d'euros !

Madame le Maire

Est-ce que l'on a augmenté les dépenses de fonctionnement ? Non, nous ne les avons pas augmentées. Vous venez nous donner des leçons de budget. Vous disiez, il y a un mois, d'ailleurs,

c'est dans le journal, que l'on gère bien la Ville. Alors, on la gère bien ou on ne la gère pas bien ? Vous dites tout et son contraire. Moi, je crois que vous n'avez rien à dire. Vous n'avez rien à dire parce que vous êtes dépités de ce que nous faisons sur le Château. Vous savez que le Château, c'est le projet de reconversion et d'attractivité de la Ville et même du territoire. D'ailleurs, combien de collectivités acceptent de financer parce qu'elles croient en ce Château ? Il y a bien sûr l'Agglomération, il y a la Région. Enfin, la Région qui donne plus de 7 millions d'euros de subventions, cela veut dire qu'ils font n'importe quoi la Région ! Marie-Guite DUFAY va apprécier, je vais vous le dire. Elle a été convaincue par le projet. On attend la réponse du Département et je ne doute pas une seconde qu'ils vont donner de l'argent. L'Etat donne de l'argent, il croit en ce projet. On travaille extrêmement bien avec les Monuments Historiques, la DRAC. Et vous, quelques paroles légères, comme cela, vous qui n'avez jamais montré que vous étiez capables de voter un budget correct, vous venez nous faire des leçons ! Non, mais c'est inouï, quand même, d'entendre cela.

Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Merci Madame le Maire. Bon, du coup, on ne s'énervera plus mais enfin... Je pense, qu'effectivement, vous n'avez rien à dire et cela en devient ridicule, très franchement, ridicule.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je crois que le ridicule est dans l'autre sens en ce moment !

Monsieur Christophe FROPPIER

Non Monsieur LACHAMBRE. On est en train de parler du Château Montbéliard Wurtemberg, on a un projet qui est de rénover ce Château, d'apporter de l'attractivité à notre ville. Alors moi, je suis toujours à l'écoute de ce que vous pouvez dire sur le climat puisque vous êtes quelqu'un qui se renseigne et qui écoute mais faites-le aussi sur l'économie. Regardez, ouvrez les yeux, regardez ce qu'il se passe aujourd'hui en France, dans les villes moyennes, c'est la catastrophe au niveau de la dynamique et du commerce. Aujourd'hui, on a une vraie force, on a une vraie force. Non, mais vous hochez la tête mais c'est catastrophique Monsieur LACHAMBRE. Et aujourd'hui, nous, Montbéliard, on a un château en cœur de ville, on a un projet d'attractivité sur ce château et, à chaque Conseil Municipal, vous remettez en cause ces projets sur le Château. C'est même encore pire, car, dans votre quotidien, dans la Ville, quand vous croisez des gens, vous venez complètement attaquer le Château mais notre Château, c'est notre avenir, mettez-vous cela en tête, c'est notre avenir.

Madame le Maire

Je pense que le débat est...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis...

Madame le Maire

Non, ça suffit, parce qu'à un moment, on raconte n'importe quoi. Moi, je veux bien entendre tout ce que vous dites, mais ça suffit. Vous répétez toujours les mêmes choses. Moi, je pense que vous n'avez rien à dire.

Monsieur MARCOT vous avez la parole. Non, vous n'avez pas la parole, Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Eric MARCOT

Moi, je reste dubitatif sur ce projet. On va arriver à une dépense de 40 millions, plus de 40 millions d'euros.

Madame le Maire

50, 60 !

Monsieur Eric MARCOT

Non, mais vous verrez, Madame le Maire, bientôt ! On est à 40, là. Dans un document qui nous était présenté, on parlait de 37, 39, 39,5. On est à 40. Maintenant, pour répondre à Christophe, que je félicite pour l'animation de ce week-end à Montbéliard, cela nous change un peu, un petit peu d'animation. Alors, si Montbéliard n'a que le Château pour s'en sortir ! Il n'y a que le Château ? Il n'y a pas d'autre chose à faire ?

Madame le Maire

Bien sûr que si qu'il y a des tas d'autres choses !

Monsieur Eric MARCOT

Est-ce que Montbéliard, effectivement, a les moyens de dépenser 40 millions d'euros dans la rénovation du Château ?

Madame le Maire

Premièrement, Montbéliard ne dépense pas 40 millions ! Vous avez bien compris qu'on a déjà 18 millions de subventions. Vous le faites exprès ou quoi ? On a déjà 18 millions de subventions. Et on en attend encore d'autres. Et vous avez bien compris que, dans le schéma qui était donné, il y a des tranches fermes et il y a des tranches optionnelles. Si, d'aventure, on ne peut pas financièrement, nous, on est capable de dire que l'on ne va pas faire. Oui, on est capable de le dire. On ne le fera pas parce que l'on n'a pas les moyens aujourd'hui. Terminé. On ne va pas endetter la collectivité. Nous, nous sommes responsables financièrement. Cela fait dix ans qu'on le prouve, on ne va pas changer. On ne va pas changer. Bon, on va voter... Non, c'est fini. On va voter sur cette question.

Y-a-t-il des oppositions ? Six. Très bien. On dira à tous ceux du tourisme que vous êtes contre le projet du Château. On le dira !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

On est contre la gestion des deniers publics !

Madame le Maire

Oui, c'est ça, oui ! Ecoutez, vous, quand vous nous aurez montré que vous n'avez pas fait des avenants pour vos projets qui étaient des projets neufs, en plus, eh bien, vous pourrez nous donner des leçons.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Cette délibération, c'est un avenant, ce n'est pas contre le projet du Château ! Vous déformez nos propos !

Madame le Maire

Oui, c'est ça !

Pour	:	25
Contre	:	6
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Merci beaucoup Mesdames. A la prochaine.

Nous allons passer à la question n°2 « Propriétés communales – Projet de reconversion du site du Château – Habilitation du Maire à déposer les dossiers de demandes d'autorisation de travaux sur monuments historiques classés et les dossiers de demandes d'autorisations préalables concernant des dispositifs ou matériels supportant de la publicité, des enseignes ou pré-enseignes ».

**2. PROPRIETES COMMUNALES – PROJET DE RECONVERSION DU SITE DU CHATEAU –
HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET LES DOSSIERS DE
DEMANDES D'AUTORISATIONS PREALABLES CONCERNANT DES DISPOSITIFS OU
MATERIELS SUPPORTANT DE LA PUBLICITE, DES ENSEIGNES OU PRE-ENSEIGNES**

Madame le Maire expose :

Ce point concerne la reconversion du site du Château. Décidément, on n'en sort pas !

Cette fois-ci, il s'agit d'autorisations d'urbanisme qui concernent la rue du Château avec l'aménagement de la zone de la porterie, la restauration de la muraille qui donne sur la rue des Tours. Et puis, ce sont également des demandes d'autorisation préalables qui concernent des dispositifs de matériel à la fois pérennes et non pérennes au sol et sur les murailles pour signaler les travaux qui vont avoir lieu au Château.

Il vous est donc demandé d'autoriser ces autorisations d'urbanisme.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°3 « Chambre Régionale des Comptes – Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard pour les exercices 2017 et suivants ».

**3. CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU
CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MONTBELIARD POUR LES EXERCICES 2017 ET
SUIVANTS**

Madame le Maire expose :

Nous ne voterons pas sur cette question, nous prendrons simplement acte.

Il s'agit de la Chambre Régionale des Comptes qui a des observations relatives à la gestion de la Communauté d'Agglomération de 2017 à 2023. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance ?

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, j'en ai pris connaissance de manière assez attentive. Et d'ailleurs, je suis surprise que vous ne fassiez pas une véritable présentation de ce rapport. C'est dommage parce que nous avons des représentants de l'exécutif au sein de notre Conseil Municipal, évidemment vous, Madame BIGUINET, qui êtes la 1^{ère} Vice-Présidente, et Monsieur GAUTHIER, qui est Vice-Président à la culture. Nous avons aussi des Conseillers Communautaires qui siègent à l'Agglomération. Donc, ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes mériterait peut-être une présentation parce que, pour le coup, cela relève quand même un peu de la gestion de votre Majorité. Alors, c'est quand même important que l'on en ait une présentation.

Madame le Maire

Alors, je vais vous la faire très rapidement...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non, je vais continuer mon intervention.

Madame le Maire

Ah d'accord !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Comme vous le savez, dans un cadre professionnel, j'assiste à un autre Conseil et, la semaine dernière, moi, j'ai entendu un débat intéressant au sein de ce Conseil, sur l'Agglomération, sur ce rapport. Les deux Vice-Présidents ont animé un débat, ont pris leurs responsabilités par rapport à certains choix qui n'ont pas été parfois les meilleurs. Je pense notamment à l'achat des terrains PSA à des prix faramineux, sans avoir une perspective de transformer cet investissement en investissement productif et qui a précipité l'Agglomération dans une spirale financière compliquée.

Pour ceux qui n'ont pas lu le rapport, et finalement, j'imagine qu'ils sont plus nombreux que je ne le pensais au départ, PMA mobilise ses marges de manœuvre en faveur de programmes d'investissement appuyés pour accompagner les défis socio-économiques. Pour autant, les financements des investissements du budget général par ses ressources propres est resté insuffisant. Pour ne pas alourdir l'encours de la dette qui est très élevée, PMA mobilise son fonds de roulement qui l'amène à voir ce fonds de roulement passer au négatif depuis quatre années consécutives au cours de la période observée qui est de 2017 à 2022. Le budget général est équilibré grâce aux excédents des budgets annexes. On parle notamment du budget des transports, de l'eau et l'assainissement. Ces politiques sont donc fragilisées par un effet domino.

On n'a pas présenté ce rapport ce soir. Moi, j'aurais voulu qu'il y ait un véritable débat, un débat, Madame BIGUINET. Alors, débattre, de manière sémantique, c'est contre se battre. Vous, vous nous opposez, pour ne pas répondre à nos questions, comme nous l'avons vu précédemment, des arguments fallacieux. On a compris, Madame BIGUINET, on a été vaincus en 2014, même si profondément, je ne crois pas que c'était sur la gestion que nous avons été vaincus, mais bien sur notre tête de liste, cela, c'est un sentiment profond et même si un rapport de la Chambre Régionale des Comptes disait... Si vous lisez un peu les deux rapports, celui de l'Agglomération et celui de la Ville de 2015, ils sont un peu similaires : une gestion saine mais des difficultés financières dans les années qui arrivent. Vous n'arrêtez pas de convoquer des comparaisons qui n'ont pas lieu d'être parce que les rapports financiers ont changé, les ressources ont changé d'un mandat à l'autre, c'est logique, les taux d'endettement n'étaient pas pareils, etc. Vous allez traverser une période qui est beaucoup plus compliquée pour les collectivités. Je passe outre cela.

Madame le Maire

Il vaut mieux entendre ça qu'être sourd !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, oui, oui, entendez ! Mais c'est vous qui revenez toujours à ce sujet, ce n'est pas nous. Vous avez eu des interventions plutôt constructives qui vous interrogeaient, vous revenez toujours au mandat ancien, là, moi, je vous parle d'un rapport de la Cour Régionale des Comptes qui vous engage en tant que 1^{ère} Vice-Présidente et j'entends qu'il y ait un débat au sein de cette collectivité parce qu'il y a des conséquences d'une agglomération plus faible, sur Montbéliard, sur les différentes politiques. Une agglomération faible, c'est une agglomération qui ne pourra pas lutter contre son déclassement et un Château ne fera pas tout. Une agglomération faible, c'est une agglomération qui n'aura plus la capacité d'investir et d'innover. Une agglomération faible, c'est un territoire qui ne sera pas plus attractif. Comment imaginer que la Ville de Montbéliard ne sera pas impactée, sortira indemne sur le plan de l'emploi, de l'attractivité, de la lutte contre le réchauffement climatique ? Quand je vois toute l'énergie que vous avez déployée, que vous déployez encore aujourd'hui pour dégommer Capitale Française de la Culture, qui est finalement un événement très positif pour notre territoire, nous devons tous être fiers et sans réserve et je ne vous entends jamais et, ce soir, en est un exemple. Vous ne

voulez jamais vous prononcer sur des sujets de fond qui concernent l'avenir de notre territoire dans les vingt prochaines années. N'est-il pas le rôle des élus d'anticiper un avenir plus radieux pour notre territoire ? Depuis dix ans, Montbéliard ne joue plus son rôle de ville-centre, elle ne rayonne pas sur les 73 communes. Ce soir, vous ne semblez même pas concernés par les difficultés de l'Agglomération que relève ce rapport. Pire, vous êtes 1^{ère} Vice-Présidente, chargée de la cohésion territoriale du service aux communes. Dans le cadre de cette délégation, êtes-vous concernée seulement par les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes ? Les avez-vous lues ? Ce rapport émet, par exemple, des pistes de mutualisation. Quelle est votre vision sur ce sujet ? Quel est le rôle que souhaite jouer Montbéliard au sein de l'Agglomération pour renforcer son rayonnement ? Comment abordez-vous les défis industriels, sociaux, démographiques, écologiques, auxquels nous faisons face aujourd'hui ? Moi, ce sont ces questions-là que j'avais envie de vous poser par rapport à ce rapport que vous ne souhaitez pas nous présenter.

Madame le Maire

Madame CHIAPPA KIGER, d'abord, il n'y a pas forcément à faire un débat, on présente le rapport, le lit qui a envie de lire, et puis, effectivement, on peut échanger sur ce sujet, mais le débat, c'est à l'Agglomération qu'il a lieu, ce n'est pas à la Ville de Montbéliard, même si on présente le dossier dans notre Conseil Municipal. Alors, bien évidemment, que l'on a vu que l'Agglomération risquait d'être en difficulté financière, bien évidemment. C'est expliqué en grande partie par des dépenses supplémentaires par rapport à ce qui existait avant que nous ayons la grande Agglomération, c'est-à-dire avant 2017. C'est vous qui avez donné le chiffre, la date de 2017. Et on voit bien, d'ailleurs, que pour mettre les services qui existaient sur PMA 29, en PMA 72 et maintenant 73, l'Agglomération a dû faire des efforts financiers, des dépenses beaucoup plus importantes par rapport à ce qui existait auparavant, et c'est tout à fait normal. Maintenant, vous avez vu qu'il y a des choses qui impactent fortement les finances de l'Agglomération et ce sont notamment les transports : deux millions en plus, plus quatre millions l'année prochaine, etc. Et à partir du moment où on veut rendre les mêmes services à la population, ce que l'on peut comprendre vis-à-vis de la population, sur l'ensemble des 73 communes, on arrive à cela. Alors, je pense qu'avant de dire comment fait-on pour se développer ? on doit commencer par comment fait-on pour dépenser moins ? Et cela ne m'étonne pas que nous n'ayons pas la même vision des choses, parce que l'on va continuer à dépenser, à faire en plus pour proposer plus de choses aux gens pour être plus attractifs, et c'est comme cela que l'on arrive dans une spirale négative, vicieuse, je n'aime pas trop cet adjectif, alors que, nous, nous avons exactement le raisonnement inverse en disant : « Nous faisons des économies pour pouvoir relancer l'investissement et pour pouvoir faire travailler nos entreprises ».

Vous dites que c'est une grosse erreur que l'Agglomération ait acheté les terrains de PSA.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

A un prix faramineux !

Madame le Maire

Vous auriez fait comment, vous ? C'est facile à dire ! Comment auriez-vous fait quand, en face, vous avez Peugeot et l'Etat, qui vous met une pression terrible, en plus, en vous faisant miroiter des subventions qui n'arriveront pas forcément après, parce que l'Etat aussi est en grande difficulté financière ? Aujourd'hui, nous avons peut-être, avec les friches et puis l'impossibilité de construire de manière aussi exponentielle qu'auparavant, un petit trésor dans les mains. C'est un peu comme les poubelles, cela. On peut le supposer. Maintenant, il faudra pouvoir attirer les entreprises. Et on voit bien que l'Agglomération fait des tas de choses.

On a eu une présentation économique de ce qui est fait. Il n'y a pas grand-chose à dire. Moi, je trouve que c'est plutôt pertinent, déjà pour racheter ces friches, pour essayer de les développer et pour contacter des entreprises avec l'ADN Nord-Franche-Comté pour pouvoir capter des entreprises qui viendront sur le territoire. La seule chose, c'est que l'on est en tellement grande concurrence avec d'autres territoires, à commencer par Belfort, tout proche, même si on essaie de travailler ensemble, par rapport à Mulhouse, Besançon, Dijon, etc. L'exercice est quand même extrêmement compliqué. Alors aujourd'hui, ce qui crée la richesse, bien sûr que ce n'est pas le Château de Montbéliard, on le sait bien, ce n'est pas la solution à tout, cela fait partie des solutions. Et cette solution du Château, elle

appartient à la Ville de Montbéliard, aidée par les autres collectivités et partenaires. Et tout ce qui touche au développement économique appartient à l'Agglomération. Mais moi, je trouve que les présentations que nous avons eues, elles me conviennent et elles sont plutôt rassurantes, je trouve. Il y avait d'ailleurs, aujourd'hui ou hier, un très bel article sur les voitures blindées, qui sont blindées chez nous à Hérimoncourt, où un premier prototype est lancé. Et je trouve que l'on se dit : « Là, il y a quelque chose de plutôt réussi ». On voit que sur l'hydrogène, également, il y a des perspectives assez intéressantes, même si beaucoup de choses restent à faire, qui ont été développées et qui sont vraiment soutenues. Voilà. Vous savez, très souvent, on prend l'Agglomération pour le tiroir-caisse. Chacun vient en disant : « Moi, j'ai besoin de ci, moi, j'ai besoin d'argent ». Bon, à un moment... Pardon ?

Monsieur Eric MARCOT

Il y a des choix à faire !

Madame le Maire

Il y a des choix à faire, oui, je suis d'accord mais, à un moment, quand on a fait ces choix, on ne se fait pas que des amis, à un moment, il faut trouver un juste équilibre entre le fait de donner de l'argent... Combien de collectivités ont tendu la main aussi pour que l'Agglomération donne et donne et encore plus ? Je crois que la réponse a été au rendez-vous, mais après, à un moment, quand vous dépensez pas mal d'argent, ben oui, il ne vous en reste plus, quoi. Voilà. Le développement économique fait partie, avec le Château bien sûr, le Château, c'est le développement touristique et économique. Pourquoi on a mis le tourisme et l'économie en même temps ? Parce que cela crée de la richesse, c'est tout. On voit bien, ne serait-ce que pendant les Lumières de Noël, qui est le plus grand événement de Bourgogne-Franche-Comté, que cela crée des richesses pendant un mois sur le territoire. Alors, peut-être pas pour tout le monde, mais cela en crée pour les restaurateurs, pour les hôteliers, pour ceux qui font à manger, pour ceux qui louent leur Airbnb, etc. Voilà, il n'y a pas une solution, il y a des solutions et je suis tout à fait convaincue qu'à l'Agglomération, les choses ont été prises en compte, notamment par le Vice-Président aux Finances, qui est très investi sur ce dossier-là, et que oui, il va falloir faire des efforts. Mais regardez, chaque fois que des demandes de subventions ont été refusées, tout le monde monte au créneau pour que de l'argent soit à nouveau redonné. Alors, comment on fait ? Qu'est-ce que l'on fait ? Alors, vous me direz, après, il faut peut-être choisir. Oui, d'accord. L'exercice est quand même très compliqué, c'est beaucoup plus facile de dire oui que de dire non. Beaucoup plus !

Voilà, le débat que nous aurons là-dessus. Je pourrais vous en parler beaucoup plus longtemps. Je ne sais pas si mes collègues veulent dire quelque chose. Alexandre ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Le principal a été dit. Je ne sais pas si vous avez terminé. Par contre, Madame CHIAPPA KIGER, l'échange a été un petit peu interrompu. J'ai lu le rapport. Bon, je l'ai lu il y a quelques temps. Il y a eu une présentation à l'Agglomération. Je rappelle quand même une chose, vous avez eu quelques manquements dans vos propos. Ce que j'ai rappelé à Eric LANÇON dernièrement, l'Agglomération fait partie de la même Majorité. Majorité, je n'ai pas dit exécutif.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je l'ai dit !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Ah, vous l'avez dit ! J'ai cru que vous avez dit... D'accord. Bon. Alors, aujourd'hui, ce que dit concrètement le rapport de la Cour des Comptes, c'est baisse des recettes, en même temps, on a une mono-industrie qui a tendance à quitter le territoire, malheureusement, et puis une augmentation des dépenses, qui sont indues, innées ou extérieures, avec des causes comme l'inflation, l'augmentation des prix, le point d'indice, ce genre de choses. On a eu, pour cette année, un budget assez contraignant, il nous manquait quatre millions d'euros pour boucler le budget à l'Agglomération. C'était dû, en partie, au SCIC. On l'a tous voté, ce SCIC pour le FCSM, 1 million d'euros. Les transports,

deux millions d'euros, parce qu'avec l'augmentation des dépenses sur ce budget annexe, il a fallu renégocier avec un budget minimum qui avait augmenté de deux millions d'euros, cela a été expliqué. Et il y avait aussi la Capitale Française de la Culture, pour plus d'un million, mais là, on parle d'un rapport de la CRC qui était antérieur à tout cela. Mais cela explique quand même, dans le contexte, aujourd'hui, ces augmentations de dépenses. Aujourd'hui, donc, baisse des recettes, augmentation des dépenses et ce que propose la Chambre Régionale des Comptes, c'est simplement diminuer les dépenses, si je dois synthétiser de manière assez simple. Sauf que cela, c'est inhérent à un projet de mandat. Nous sommes en 2024, cela fait quatre ans que nous sommes élus à l'Agglomération, il y a eu des choix qui ont été faits aussi, qui ne vont pas dans le sens de la baisse des dépenses, je pense, par exemple, à la prise en charge du FPIC par Pays de Montbéliard Agglomération. Alors, il y a débat, il y avait des pour, il y avait des contre, cela fait partie de la solidarité territoriale. Il y a aussi d'autres prises en charge qui ont été effectuées, toujours au nom de la solidarité territoriale, cela fait partie d'un projet de mandat. A un moment donné, la question, c'est est-ce que l'on suit les prérogatives de la Chambre Régionale des Comptes ? Est-ce que l'on diminue les dépenses mais on revient sur des choix qui ont été faits ? Mais cela, je crois que c'est un débat qui doit avoir lieu à l'Agglomération et pas en fin de mandat. Enfin, en fin de mandat, en quasi fin de mandat, enfin, vous m'avez compris. Et puis, je ne suis pas sûr qu'au niveau de la Ville de Montbéliard, même si on est impacté et concerné, vous avez parlé de la mutualisation, moi, je veux bien que l'on fasse de la mutualisation, mais aujourd'hui, le problème...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est une préconisation du rapport !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, c'est une préconisation du rapport. Cela a été évoqué aussi en Conseil d'Agglomération, notamment par des membres de l'Opposition « Indépendants et Solidaires ». Sauf qu'aujourd'hui, nous sommes dans une structuration territoriale où la ville-centre, la Ville de Montbéliard, ne représente que 18% du nombre d'habitants de l'ensemble de l'Agglomération. J'ai fait une comparaison, je me suis amusé à voir comment fonctionnaient Belfort, Besançon et Dijon, par exemple. Parce qu'eux, je parle de Dijon, ils sont même allés jusqu'à la création d'une métropole, Dijon métropole, où ils ont mutualisé les services techniques, le CCAS. Aujourd'hui, la Ville de Dijon ne s'occupe quasiment que de l'Etat Civil, si je résume, ils ont poussé vraiment la mutualisation à son acmé. C'est assez impressionnant. Je prends l'exemple de la Ville de Belfort. Belfort, c'est 60% du Grand Belfort. On parle de la mutualisation.

- Intervention de Madame Myriam CHIAPPA KIGER inaudible -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, tout est concentré. Mais je pourrais prendre aussi d'autres cas. Tout cela pour revenir sur la Ville de Montbéliard, 18%, aujourd'hui, on n'a pas, nous, la puissance, la capacité à avoir des services qui soient mutualisés. Alors on pourrait réfléchir, peut-être, sur les services informatiques, peut-être sur l'achat de matériel mutualisé pour servir aux petites communes, mais là, encore une fois, on revient sur un débat qui appartient à l'Agglomération, pas à la ville-centre. Moi, je souhaiterais, aujourd'hui, que l'on puisse aller, pour faire des économies d'échelle, sur ces mutualisations-là, mais est-ce que nous en avons, au vu de la forme de notre territoire, la possibilité, ne serait-ce que ça ? Avec quel mode de gouvernance ? Peut-être, à revoir à l'Agglomération ? Mais là, on part dans un débat qui nous éloigne et qui nous amène très loin du Conseil Municipal de ce soir. Mais en tout cas, ce serait un débat qui serait très intéressant. Je ne sais pas s'il doit avoir lieu au Conseil Municipal, au Conseil d'Agglomération ou dans un autre endroit, je n'en sais rien. Je serais, moi, ravi d'avoir, un jour, peut-être, ce débat qui nous amènerait sur des solutions concrètes et des préconisations à mettre en place. Mais là, ce soir, pour venir sur ce que préconise la Chambre Régionale des Comptes, c'est bien de préconiser, encore faut-il en avoir les moyens.

Madame le Maire

Oui, et alors, quand je vois les préconisations en mutualisation, moi, cela me fait doucement rigoler. La Direction Générale, c'est-à-dire que la Direction Générale de l'Agglomération serait la même que celle de la Ville de Montbéliard, alors qu'il n'y a pas forcément les mêmes objectifs pour le développement du territoire. La communication aussi, alors, on ferait la même communication ou un peu adaptée entre l'Agglomération et la Ville de Montbéliard. Non, mais on n'a absolument pas la même manière de voir les choses, ce qui est normal, d'ailleurs, parce que les compétences ne sont pas les mêmes. Alors, moi, je dis pourquoi pas ? Pourquoi pas ? Mais il faut que les trois grandes villes rentrent dans cette mutualisation en même temps aussi, donc, Montbéliard, Audincourt et Valentigney parce qu'autrement, vous remontez tous les pouvoirs à l'Agglomération et puis vous n'en avez plus sur place. Donc, c'est inimaginable. Besançon, c'est très bien, parce que Besançon, c'est plus de 100 000 habitants dans une agglomération qui en a 130 ou 140. Bon, donc, la ville-centre, elle écrase tout le monde mais ce n'est absolument pas le cas pour Montbéliard. Puis, autre exemple, contre-exemple, l'Agglomération de Mulhouse, ils sont en train de se démutualiser, vous voyez. Alors, bon... Donc, vous savez, les fausses bonnes idées, on est capable d'en sortir une tous les jours. Par contre, je pense que l'on peut vraiment faire des choses sur tout ce qui est groupement d'achats, cela, c'est intéressant, par exemple. Ou bien la réparation de véhicules, des choses comme cela. Mais quand vous touchez à l'essence même de la politique, c'est n'importe quoi.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Oui, brièvement, puisque l'on parle des comptes et de la gestion de PMA. On parle de millions distribués à droite, à gauche, notamment le FCSM et bien d'autres. J'étais très surpris au dernier Conseil que Denis MERCIER n'ait pas récupéré la subvention demandée, lui qui organise le championnat de France de cyclocross, le championnat du monde, toutes les épreuves, depuis 40 ans.

Madame le Maire

Ecoutez, cela, c'est un débat d'Agglomération. Je pense que c'est en bonne voie pour que les choses soient arrangées. Ici, on est au Conseil Municipal, on ne va pas faire et le Conseil d'Agglomération et le Conseil Municipal. Donc voilà, on a déjà bien débattu. Je pense que c'était une mise à l'épreuve pour voir si nous avions bien lu le rapport.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non, mais je suis contente qu'il y ait eu un débat.

Madame le Maire

On n'est pas complètement idiots !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Quand je vous entends souvent...

Madame le Maire

Voilà, donc je pense que vous êtes rassurés.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui.

Madame le Maire

On aura une bonne note ? Non, ce n'est pas ça !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Moi, je voulais qu'il y ait un débat sur le rôle de Montbéliard sur l'Agglomération, que l'on ait une discussion me semble intéressant. Et, contrairement à ce que vous disiez, Monsieur GAUTHIER, je n'oublie pas que les membres de cette Opposition font partie de la Majorité, je l'ai même précisé, mais cela ne nous empêche pas de débattre. Parce que moi, j'ai l'impression parfois, vous oubliez que vous faites partie de cette Majorité, vous oubliez vos rôles de Vice-Présidents.

Madame le Maire

Pas du tout !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Quand je vois un peu le « PMA bashing », notamment sur la culture, auquel on assiste régulièrement dans la presse ou lors de la dernière tribune, j'ai l'impression que vous l'oubliez. Et moi, je souhaitais, parce que l'on a un rapport qui nous est soumis, que l'on discute de la gestion dont vous avez la responsabilité en tant que 1^{ère} Vice-Présidente et Vice-Président de cette Agglomération et c'était un débat qui était intéressant. On ne pouvait pas dire : « Nous actons le rapport sans que nous en discussions ». Voilà.

Alexandre, tu voulais dire quelque chose.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je voulais terminer par une petite plaisanterie. Simplement, peut-être que l'on pourrait commencer la réflexion de la mutualisation à commencer par les piscines. Apparemment, c'est le débat du moment !

Madame le Maire

Eh bien, voilà, oui !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Et je vous avoue que j'ai échoué ! Moi, je l'ai mené, ce débat-là, Monsieur LANÇON peut en témoigner. J'ai échoué à faire en sorte que nos piscines soient mutualisées et prises en charge par l'Agglomération.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Ce n'est pas une pique, c'est vraiment la discussion que nous avons eue au dernier Conseil d'Agglomération en questions diverses.

Madame le Maire

C'est bien dommage, oui.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, c'est vrai que l'on fait partie de la même Majorité. Nous ne sommes pas dans l'exécutif avec Sidonie. On a eu quelques points de divergence, les poubelles jaunes, par exemple et puis également Stellantis, par exemple, aussi. Sur la mutualisation, en 2012, avait été voté à l'unanimité, dans cette salle-là, au niveau de l'Agglomération, le projet sportif, je me souviens très bien puisque c'est moi qui le défendais, c'était, entre autres, à l'horizon 2020, de mutualiser les piscines. A l'époque, il y en avait trois, il y en a toujours trois pour l'instant. A terme, en 2020, c'était de mutualiser, avec toutes les difficultés que cela poserait obligatoirement, les deux équipements. En 2014, est arrivée une nouvelle Majorité, dont je ne faisais pas partie, et tout a été mis de côté, voilà. Et je pense qu'avec le retour historique, on aurait dû aller dans ce sens-là, voilà.

Pour ne pas faire plus long, dimanche, nous allons voter pour l'Europe. L'Europe avec Stellantis, moi, je vais voter et je pense qu'un certain nombre de l'Opposition ici, nous allons voter pour des candidats qui veulent taxer plus les dividendes pour avoir davantage de ressources plutôt que, chaque fois, serrer le fonctionnement, le fonctionnement, le fonctionnement. Stellantis fait partie, évidemment. Stellantis et Véolia. Nous sommes, à la Ville, à l'Agglomération, souvent en discussion, quelques fois avec eux, et je pense que s'ils payaient leur juste dû par rapport aux dividendes, on aurait peut-être moins de problèmes financiers parce qu'il y aurait obligatoirement, sur les finances publiques, des retours aussi. Et j'espère que vous allez voter pour des candidats qui demandent cela : taxer les riches et taxer les dividendes, voilà. Ce sera une répercussion, je ne veux pas rentrer dans la....

Mais c'était quand même important, et je vous remercie, Madame BIGUINET, parce que vous nous dites souvent « Vous dites n'importe quoi, etc », je vous remercie de vous être calmée, là. C'est toujours mieux, vous savez, les débats calmes.

Madame le Maire

C'est vrai ! Bien. Alors, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est vu.

- Le Conseil Municipal a pris acte et a débattu -

Madame le Maire

Nous allons passer à la question n°4 « Vente de 24 logements appartenant à l'organisme Néolia situés 4 rue Blériot à Montbéliard – Avis de la commune d'implantation ».

4. VENTE DE 24 LOGEMENTS APPARTENANT A L'ORGANISME NEOLIA SITUES 4 RUE BLEROT A MONTBELIARD – AVIS DE LA COMMUNE D'IMPLANTATION

Madame le Maire expose :

Vous savez qu'ils ont l'habitude de faire ce genre de choses. Ce bâtiment a été construit en 1968, vous le voyez en photo, là. Et Néolia doit demander, bien sûr, l'avis de l'Etat et l'avis de la Ville. Et donc, si vous en êtes d'accord, nous pourrions les autoriser, sachant qu'ils ont prévu de faire des travaux d'isolation des façades, de remise en état de l'entrée, la création d'un désenfumage et d'une ventilation, la réfection du hall et de son éclairage, la mise en sécurité électrique et la modification des garde-corps, des balcons, tout cela avant de vendre les appartements, sachant que sur ce bâtiment, il n'y a plus d'emprunt.

Des remarques ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°5 « Echange Consorts GROSIER – Rue des Acacias ».

5. ECHANGE CONSORTS GROSIER – RUE DES ACACIAS

Madame le Maire expose :

Là, c'est un échange de terrain, rue des Acacias. Nous achèterions une bande de terrain aux Consorts GROSIER, à qui nous céderions une petite parcelle de terrain dont ils ont besoin pour agrandir leur foncier. Et donc, cet échange occasionnerait une soulte en faveur de la Ville à hauteur de 2 480 €. Vous voyez donc le tènement que nous prendrions, en orange, c'est ce que nous cédon, et en bleu, c'est ce que nous achetons, pour permettre une voirie plus adaptée à cet endroit-là.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°6 « Echange Consorts NICLASS et Ville de Montbéliard – 33-35 rue du Docteur Flamand ».

6. ECHANGE CONSORTS NICLASS ET VILLE DE MONTBELIARD – 33-35 RUE DU DOCTEUR FLAMAND

Madame le Maire expose :

C'est toujours un échange de foncier, cette fois-ci, au 33-35 rue du Docteur Flamand. En 2005, dans le cadre du projet des Blancheries, nous avons donc acheté une maison rue des Blancheries, mais nous avons dû reloger la personne pour laquelle nous avons acheté la maison, jusqu'à ce que cette personne, ne soit plus là ou quitte la maison. Cette dame, Madame MOTTELA, est décédée en fin d'année dernière, et donc, nous avons pu démolir la maison, et nous sommes donc propriétaires du terrain sur lequel était cette maison. Les voisins, donc, au 35, souhaitent acquérir une bonne partie de ce foncier libéré, et nous achèterions, nous ferions un échange, c'est-à-dire, nous vendrions la partie rouge au Consort NICLASS, et nous récupérerions cette petite partie bleue que vous voyez, dans le cadre, bien sûr, de la réfection de la voirie, pour y installer des trottoirs, pistes cyclables, planter des arbres, et sécuriser cette voirie. Donc, je vois que le bleu, il ne continue pas jusqu'en dessous, là. Mais on garde bien, là. Oui, d'accord. Là aussi, la soulte est importante, puisque la surface est beaucoup plus importante, donc on va céder à cette famille le terrain cédé, donc la somme, selon les domaines, est fixée à 45 000 €, moins, donc, la petite partie que nous gardons, ce qui amènerait à verser à la Ville de Montbéliard la somme de 44 550 € hors taxe.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Nora ZARLENGA momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°7 « Cession de places de stationnement – Parking des Blancheries – Constructeurs du bois ».

7. CESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT – PARKING DES BLANCHERIES – CONSTRUCTEURS DU BOIS

Madame le Maire expose :

Nous avons, sur les Blancheries, un très beau projet de construction de quatre bâtiments ossature bois par une entreprise vosgienne qui s'appelle les Constructeurs du Bois, qui ont prévu, cela fait deux ans, deux ans et demi, que l'on travaille avec eux, d'acheter le terrain situé entre l'Allan et le Conservatoire pour y installer quatre bâtiments qui représenteraient 91 logements, donc une vingtaine de logements par bâtiment. Le plus petit appartement serait de 38 m², le plus grand de 120 m². Il y aurait, bien sûr, une isolation thermique de très, très bon niveau. Avec, bien sûr, garage à vélo, etc. Ces bâtiments seront raccordés au réseau de chaleur urbain de la Petite-Hollande, puisqu'il y a une

extension, il va y avoir une extension du réseau, dans un premier temps sur les Blancheries, pour se poursuivre ensuite sur la rue du Mont-Bart, avec la Roselière et le stade René Blum.

En attendant la construction de ces quatre bâtiments, le permis de construire a été déposé récemment, cette société vosgienne, je vous rappelle le nom, les Constructeurs du Bois, s'engage, comme il est prévu dans le Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) de la ZAC, à acheter une place de parking par logement. C'est-à-dire qu'à terme, ce sont 91 places de parking qui seront achetées pour la somme de 9 000 € par place. Initialement, le prix était de 11 000 €, mais en fait, c'est quand même très, très élevé par rapport à... Vous voyez, Monsieur LANÇON, vous en parliez tout à l'heure, 11 000 €, c'est le coût qu'il faudrait demander pour pouvoir récupérer un peu la mise de départ, enfin, mieux, et on a beaucoup de mal. Les constructeurs tiquent vraiment très, très fort à chaque fois. Donc, ces places de parking seraient achetées en quatre temps. Donc, la première période serait avant le 1^{er} juillet 2026, la deuxième serait le 1^{er} mars 2027, la troisième période serait avant mars 2028, et la quatrième période serait avant mars 2029. Voilà.

Donc, on espère vraiment qu'ils vont réussir cette belle opération qui correspond tout à fait à ce que nous souhaitons faire, c'est-à-dire retrouver des logements en centre-ville, retrouver des habitants en centre-ville dont les enfants viendront dans les écoles, qui consommeront dans nos commerces et qui feront vivre la ville.

Je vous propose de voter cette délibération, c'est-à-dire d'accepter la cession, au profit des Constructeurs du Bois, de ces places de parking.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est marqué dans le rapport, vous avez omis de le dire mais on avait compris que vous le saviez, que ces achats de places de parking sont une obligation. Vous critiquez beaucoup le parking des Blancheries, je pense que maintenant, vous en êtes obligatoirement, de fait, le propriétaire donc, vous n'avez qu'une chose à faire, c'est faire pour qu'il se remplisse. C'est logique.

Madame le Maire

C'est ce que l'on fait depuis dix ans !

Monsieur Eric LANÇON

Ecoutez, quand tout à l'heure, vous le critiquez, vous n'êtes vraiment pas vraiment positive par rapport à ce parking. On prend tout, quand on devient élu, on prend le positif et le négatif des précédents.

Madame le Maire

On est bien obligé !

Monsieur Eric LANÇON

Alors, on peut continuer, par politique politicienne, à critiquer, moi, je vois, tout simplement, que le parking des Blancheries, vous le faites à 80 000 € de fonctionnement, je pense que vous omettez quand même les quelques recettes de fonctionnement qu'il peut y avoir et qu'il y aura de plus en plus. Nous voulons, comme vous, que l'on réussisse, parce que l'on a parlé du Château, on a parlé de l'économie, mais avoir des propriétaires, c'est quand même une source de financement important pour la commune. Donc, il faut absolument tout faire pour que des propriétaires puissent accéder à des logements. Moi, je m'interroge, je suis allé voir, sur leur site, les différents projets qu'ils mènent et, pour l'instant, c'est uniquement dans le 88 et dans le Grand Est, globalement. Et pour avoir discuté avec quelques connaisseurs, je pense que l'on peut aussi s'inquiéter sur le prix du mètre carré par rapport au coût actuel de l'intérêt des prêts, et puis, pas la puissance financière, mais si, les finances, que peuvent avoir de futurs potentiels acheteurs qui viendraient ici. On est autour de 3 500 à 4 000 €, on va être plus près des 4 000 € le m² quand on rajoute tout. Cela veut dire que quand on a un 50 m² ou quelqu'un veut vraiment avoir un 100 m², on arrive à des prix qui sont forts, très forts. Le coup n'est

pas encore parti mais je me demande si d'avoir aussi, dans ces quatre nouveaux bâtiments, au moins un bâtiment qui soit réservé, peut-être, à l'accession à la propriété plus facile, plus aisée financièrement. Parce que dans le parcours résidentiel de nos habitants, il y a de plus en plus de personnes âgées qui reviennent en centre-ville. Ils vont être intéressés par cela. Mais pour en connaître quelques-uns, 400 000 €, ce n'est pas le prix d'une maison qu'ils vont vendre à 10 ou 15 kilomètres du centre-ville de Montbéliard actuellement. Donc il faut aussi, dans la politique de relogement et dans le but d'avoir de plus en plus de ressources financières, être attentifs, je pense, au prix du mètre carré à la vente. Si j'ai bon souvenir, je pense qu'à côté des Bains-Douches, tous les appartements n'ont pas encore été vendus. Ce sont des appartements qui sont relativement chers. Donc penser à ce que l'offre soit bien équilibrée sur l'ensemble de la ville.

Madame le Maire

Oui, alors, bon, effectivement, on peut s'interroger sur la commercialisation dans une période quand même très, très compliquée aujourd'hui pour l'immobilier. Néanmoins, ils sont vraiment très, très volontaires sur le fait de venir sur Montbéliard et le Pays de Montbéliard. Il ne faut pas oublier que même si le coût est non négligeable de ces futurs logements, ils construiront bâtiment par bâtiment et commenceront la construction une fois qu'un certain nombre, bien sûr, d'appartements seront vendus. Il ne faut pas oublier, non plus, que lorsque, ensuite, vous serez dans ces logements-là, vous aurez des dépenses de fonctionnement beaucoup moins élevées du fait d'une isolation très performante et du chauffage urbain qui vont permettre de faire des économies. Alors, c'est sûr qu'il faut avancer la mise de départ, c'est certain. Tout le monde dit que les intérêts d'emprunt vont diminuer en fin d'année, on verra si c'est le cas. En tout cas, ils maintiennent leur volonté de venir chez nous. On travaille depuis longtemps, je vous l'ai dit, avec eux. Et je trouve que c'est intéressant d'avoir des constructeurs locaux, parce que les Vosges, c'est juste à côté, avec des bois qui viennent des forêts vosgiennes et du bois local. On a vu leur réalisation à Epinal et c'est vraiment pas mal du tout. Bien sûr qu'on leur souhaite pleine réussite. C'est un dossier, vraiment, sur lequel on s'est beaucoup, beaucoup investi. Voilà.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER, M. Gilles MAILLARD et Mme Hélène MAITRE-HENRIET momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°8 « Green Park – Rue Armand Bloch – Rétrocession par la SARL SOREBATI à la Ville de Montbéliard ».

8. GREEN PARK – RUE ARMAND BLOCH - RETROCESSION PAR LA SARL SOREBATI A LA VILLE DE MONTBELIARD

Madame le Maire expose :

C'est la rétrocession, par la SARL SOREBATI à la Ville de Montbéliard, de tout ce qui touche autour des constructions qui ont eu lieu, l'éclairage et les voiries, pour qu'elles reviennent dans le domaine public, et cela à titre gratuit.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER et M. Gilles MAILLARD momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°9 « Bilan de l'action foncière – Année 2023 ».

9. BILAN DE L'ACTION FONCIERE – ANNEE 2023

Madame le Maire expose :

Il n'y a pas de vote sur cette question, c'est simplement une information qui vous est donnée.

Quatre grands axes nous guident, nous ont guidés et continuent à nous guider.

Le premier axe est le développement d'une offre d'habitat diversifiée en centre-ville et le développement de l'aménagement urbain sur le secteur. C'est ainsi que nous avons acheté une maison au 4 rue des Halles que nous devrions céder à l'architecte GIGON. Nous avons acquis une parcelle rue Contejean avec le petit pavillon de plaisance dans le cadre du futur projet de développement « Balade de l'Allan ». Et, nous avons confié à l'EPF l'achat de la maison 44 rue de Belfort.

Ensuite, le deuxième axe est la rénovation urbaine dans les quartiers. Je vous rappelle que l'EPF a accepté de poursuivre le portage de l'ancien Lidl rue Mouchotte. Nous avons déclassé, du domaine public, des parcelles rue Ravel et rue Debussy pour les céder à Néolia en vue d'y construire des logements sociaux. Nous avons acquis une parcelle rue Lulli à Néolia, une parcelle « Le Chênois » à Habitat 25, dans le cadre du NPRU, nous avons acquis ces surfaces-là pour régulariser des aménagements de circulation piétonnes en cœur de quartier.

Le troisième axe est la réalisation d'équipements structurels. Nous avons voté, au dernier Conseil Municipal, la cession de l'emprise foncière sise rue Jacques Foillet et lieudit Les Gros Champs, pour y construire un complexe ludique. De même que nous avons vendu une emprise foncière route d'Héricourt à l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs, pour y construire un pôle d'addictologie et un centre de dépistage. Nous avons cédé des parcelles rue du Maréchal Juin et Vavoillères à Béthoncourt pour permettre l'accessibilité aux abords du nouveau collège.

Le quatrième et dernier axe est la gestion optimisée du patrimoine communal. C'est ainsi que nous avons vendu la maison « La Chaumière », rue Chabaud Latour. Nous avons vendu un appartement à la Petite-Hollande, 17 rue Hélène-Boucher. Nous avons vendu un tènement foncier, route d'Allondans, à la famille MENETRIER pour leur permettre un accès sécurisé à leur domicile. Il y a eu la cession d'une petite parcelle, aux fins de régularisation, rue du Mont-Bart. Il y a eu une cession à Monsieur RECEVEUR d'une place de parking au 13 rue des Tuileries. Et nous avons préempté, au profit de PMA, une partie à côté de la ferme du Pied-des-Gouttes pour accompagner l'Agglomération dans son projet de développement stratégique en matière médicale et nous avons donc procédé à la rétrocession de ce petit foncier à l'Agglomération.

Et puis, sur le secteur des Hexagones, il y avait quelques reliquats fonciers que nous avons cédés à Territoire 25 pour logements et la construction de pavillons en accession et en logement social.

Voilà, je crois vous avoir tout dit. SEDIA continue, bien sûr, la commercialisation au Mont-Chevis. Et puis, je viens de vous parler des Constructeurs du Bois.

Donc, il s'agit ce soir de prendre acte de ce bilan de l'action foncière.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

- *N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER et M. Gilles MAILLARD momentanément absents* -

Madame le Maire

En réponse, Monsieur LANÇON, à des questions que vous aviez posées en commission, à savoir avec quelles agences immobilières nous travaillons, on travaille peu avec les agences immobilières parce que, chaque fois que l'on peut, on travaille en direct avec les propriétaires, ce n'est pas bien,

mais c'est beaucoup plus facile pour nous et cela coûte moins cher. Le 4 rue des Halles, qui a été acquis par l'EPF, mais à notre demande, nous avons travaillé avec l'agence Stark d'Audincourt. Et le 44 rue de Belfort, nous avons travaillé avec l'agence Pierre-Alain MARTIN rue de Belfort. Voilà, autrement, toutes les autres maisons ont été acquises de gré à gré.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, j'avais posé la question en Commission parce que, tout simplement, lors du dernier vote, nos deux collègues élus n'avaient pas participé au vote, alors que pour tous les votes précédents, ils avaient participé au vote. Alors, vous comprenez bien que cela peut amener une certaine suspicion par rapport à cela. Pourquoi pour une maison et pas pour les autres ? Voilà, écoutez, je vous remercie pour vos réponses.

Madame le Maire

Alors, en fait, c'est moi qui leur ai demandé de ne pas participer au vote parce que vous savez que, et ceux qui sont à la Région, je pense à Madame CHIAPPA KIGER, le savent parfaitement, il y a eu un renforcement des contrôles et de tout ce qui touche aux conflits d'intérêts. Vous vous rendez compte quand même où on en arrive. Si la Ville de Montbéliard, donc le Maire, demande une subvention à la Région ou au Département, mais à la Région, puisque j'y suis pour la Ville, pour la Ville, je ne dois pas participer au vote. Il pourrait y avoir conflit d'intérêts. Non, mais on marche sur la tête ! Il faudrait même sortir de l'Assemblée, je trouve que cela devient grotesque. Enfin bon, voilà, c'est la loi, c'est comme cela. Et pour protéger mes collègues, je leur ai demandé de ne pas participer au vote.

Monsieur Eric LANÇON

C'est surtout cela, en fait. Il faut surtout penser à vos collègues pour les protéger s'ils n'ont rien à faire là. Sinon, cela ne peut amener que de la suspicion. Donc c'est très bien de faire cela. Si, si, je vous assure !

Madame le Maire

Non, mais je veux dire, que l'on en arrive à des extrémités. Si une collectivité demande une subvention pour sa collectivité à une autre collectivité, franchement, je ne vois pas où est le conflit d'intérêts.

Monsieur Eric LANÇON

Non, mais je parlais du cas précis, c'est tout. Je parlais des cas précis lors du dernier vote concernant le 44 rue de Belfort.

Madame le Maire

C'est le même esprit. Voilà. Oui, bien sûr, Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Je vais vous rassurer, on va être simple, depuis que je suis élue, je n'ai jamais pratiqué aucune vente pour la Ville avec mon entreprise, ce qui paraît tout à fait normal dans ces cas-là.

Madame le Maire

C'est idem pour Mehdi MONNIER.

Madame Léopoldine ROUDET

Je travaillais mieux sous Monsieur HELIAS d'ailleurs !

Madame le Maire

Je ne sais pas s'il a entendu Monsieur LANÇON ?

Madame Léopoldine ROUDET

Excusez-moi, je me permettais le petit trait d'humour en vous disant que je travaillais mieux quand c'était Monsieur HELIAS.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Vous le regrettez au moins !

Madame le Maire

Bien. On va passer maintenant à tout ce qui est...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Juste un point.

Madame le Maire

Oui.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Comme on parle de ce principe, cette loi 3DS, cela concerne un point qui arrive plus tard concernant Monsieur FROPPIER par rapport à la SEDIA. Est-ce que vous voulez vraiment exposer Monsieur FROPPIER ? Lui, vous ne le protégez pas ? Il va présenter, en tant qu'Adjoint, un projet qui concerne la SEDIA alors qu'il est Président de la SEDIA. Moi, quand j'ai lu le rapport, je me suis dit qu'il est dans une forme de conflit d'intérêts d'une manière ou d'une autre.

Madame le Maire

On va vous répondre juridiquement parce que la loi le prévoit.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ah, la loi le prévoit ! Je me suis vraiment interrogée et, là, dans votre présentation, je me suis dit : « Elle ne veut pas protéger Monsieur FROPPIER, elle préfère l'exposer ».

Madame le Maire

Non, on ne va pas du tout le mettre en difficulté. Rassurez-vous !

Monsieur Eric LANÇON

On pensait que vous ne vouliez pas le défendre !

Madame le Maire

Oh, pas du tout ! Bon, il est parti, d'ailleurs. Je ne sais pas où il est.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Il fume.

Madame le Maire

Il fume. Bon. Bien. Alors, on vous dit cela tout à l'heure.

Question n°10 « Compte de Gestion – Année 2023 – Budget Principal – Approbation ». Eddie STAMPONE.

10. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2023 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci, Madame le Maire. Il y a tout un pavé relatif aux finances de l'exercice 2023. On va commencer, si vous le voulez bien, par le Compte de Gestion. C'est le compte qui est présenté par le Trésorier Municipal, qui est un compte miroir du Compte Administratif. Les services ont vérifié que le Compte de Gestion était identique au Compte Administratif. On a vérifié, évidemment, que le Trésorier Municipal a repris, dans ses écritures, l'ensemble des ordres de dépenses et de recettes qui lui ont été donnés. On a vérifié, bien évidemment, que les opérations étaient régulières et que le résultat qui découle du Compte de Gestion est identique à celui qui découle du Compte Administratif.

Le résultat du Compte de Gestion pour le Budget Principal de la Ville s'établit à 2,182,573,04 €. On verra cela tout à l'heure. On verra que c'est bien ce montant-là qui figure également au Compte Administratif.

Il vous est proposé d'approuver le Compte de Gestion présenté par le Trésorier Municipal.

Madame le Maire

Des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

J'en profite pour vous lire cette loi. C'est l'article L.1534, patati patata. Bon, bref. Les élus locaux, agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales ou de leur groupement au sein du Conseil d'Administration ou de surveillance des Sociétés d'Economie Mixte Locale et exerçant des fonctions de membre ou de Président du Conseil d'Administration, de Président Directeur Général ou de membre ou de Président du Conseil de Surveillance, ne sont pas considérés comme étant intéressés à l'affaire au sens de l'article L.2131-11, lorsque la collectivité ou le groupement délibèrent sur ces relations avec la Société d'Economie Mixte Locale.

Voilà. Donc, c'est...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est toute la difficulté de cette loi, en fait.

Madame le Maire

Cela devient complexe, quand même.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

D'accord.

Madame le Maire

Voilà. Donc, Christophe est bien protégé.

Nous passons à la question n°11 « Compte de Gestion – Année 2023 – Budget annexe du service public des cimetières – Approbation ».

Monsieur Eddie STAMPONE

Excusez-moi, on a voté le Compte de Gestion du Budget Principal ?

Madame le Maire

Oui. Il y a eu unanimité.

Monsieur Eddie STAMPONE

Excusez-moi. Très bien.

11. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – APPROBATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est exactement la même chose concernant le budget annexe des cimetières. Le résultat qui résulte du Compte de Gestion pour le budget annexe est de 14 421,53 €. Il est identique, et on verra tout à l'heure, au Compte Administratif de ce même budget annexe.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question n°12 « Compte Administratif – Année 2023 – Budget Principal ».

- Départ de Mme le Maire - Présidence par M. Alexandre GAUTHIER -

- Arrivée de M. Philippe TISSOT -

12. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit adopter le Compte Administratif avant le 30 juin de l'année qui suit celle à laquelle il se rapporte.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville durant l'année 2023. Il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes. Autrement dit, il représente l'exécution du budget de l'année 2023, révisé des trois Décisions Modificatives.

Quels sont les objectifs de l'examen du Compte Administratif par le Conseil Municipal ? Le premier objectif est de vérifier que le Maire et l'exécutif ont bien exécuté le budget tel qu'il a été voté par le Conseil Municipal. Le deuxième objectif est de contrôler que le Comptable Public a bien exécuté les ordres qui lui ont été donnés, tant en dépenses qu'en recettes. Et enfin, le troisième objectif est d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 et de déterminer le résultat comptable que nous affecterons définitivement à la suite de ce Conseil Municipal.

Le budget 2023 a été exécuté dans un contexte marqué par de fortes contraintes externes :

- Un contexte international qui a engendré une déstabilisation des approvisionnements, tout particulièrement du gaz et du pétrole, et qui a pour conséquence une forte inflation. En 2023,

l'inflation générale sur un an s'est établie à 4,9% (après une augmentation de 5,2% en 2022). Cette inflation renchérit directement les dépenses de la Ville et déstabilise l'économie de certains des marchés que nous avons conclus, nous obligeant à verser parfois des indemnités d'imprévision.

- Des décisions gouvernementales en matière de traitement des fonctionnaires, de SMIC et d'autres éléments de la masse salariale qui ont renchéri les dépenses de personnel. Je précise que ce qui est en cause, ce ne sont pas les augmentations qui permettent à nos agents de faire face à l'inflation, mais bien des décisions prises sans concertation avec les collectivités locales qui sont mises devant le fait accompli.
- Des émeutes, au début de l'été 2023, qui ont engendrés des frais supplémentaires, notamment en matière d'assurance des biens communaux.
- Des taux d'intérêts en hausse, que nous avons estimé entre 3,5% et 4,2% sur 15 ans.

L'impact de ces éléments exogènes à la collectivité est néanmoins maîtrisé car nous portons une attention toute particulière aux finances de la Ville, et notamment à la section de fonctionnement. C'est bien une volonté politique, une volonté courageuse de ne pas laisser filer les dépenses qui, si elles devaient nous échapper, seraient indéniablement financées par une hausse des impôts des propriétaires montbéliardais.

Le Compte Administratif 2023 retrace aussi dans les comptes nos choix politiques, que nous avons présentés lors de l'adoption du BP 2023 :

- Inscrire l'action municipale dans la transition énergétique,
- Renforcer l'attractivité de la Ville, en mettant en valeur son patrimoine, en poursuivant la redynamisation du centre-ville et en favorisant une offre de logements sur l'ensemble du territoire communal,
- Améliorer le cadre de vie, notamment par la poursuite de la rénovation urbaine du quartier de la Petite-Hollande, et en intervenant partout sur l'espace public communal,
- Conforter la qualité de nos équipements, et c'est vrai pour le centre culturel Simone Veil à la Maison Hirsch ou encore pour le grand bassin de la piscine d'été,
- Et enfin assurer la pertinence et la diversité des services à la population, en protégeant les montbéliardais, tant socialement, par l'intermédiaire d'un CCAS qui s'est adapté aux besoins de la population, que sous l'angle de leur propre sécurité avec le déploiement de nouvelles caméras de surveillance et une police municipale dotée d'équipements adaptés.

Je vous propose à présent d'examiner plus précisément le Compte Administratif de l'année 2023.

L'exercice 2023 s'achève sur un résultat cumulé de 749 719,20 €.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit à 3 100 000 €. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 38 300 000 €, soit 1,6 millions d'euros de plus qu'en 2022, ce qui est principalement dû à la hausse de l'énergie ainsi qu'aux charges de personnel, et les recettes réelles de cette section se sont élevées à 45 300 000 €, c'est-à-dire 2 millions d'euros de plus qu'en 2022. La totalité du résultat de l'exercice 2022 avait été affectée en investissement au BP 2023, de sorte que nous n'avons reporté aucune part de résultat en fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement est arrêté à 939 729 €, hors report. Ainsi, les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 17 100 000 €, soit, depuis 2021, une hausse annuelle de plus de 2 millions d'euros, conformément à notre engagement d'intervenir dans le champ économique par un programme d'investissement fort. Les recettes d'investissement s'élèvent à 16 100 000 €, montant supérieur à celui de 2022. Au BP 2023, nous avons reporté le besoin de financement de la section d'investissement de 2022 qui s'élevait à 1 900 000 €, en prenant en compte les dépenses et les recettes engagées, le besoin de financement s'établit à 2 372 583 €. Comme d'habitude, je fais un peu mon KRASUCKI, vous m'excuserez mais, à un moment, avec tous ces chiffres !

Nous proposerons d'affecter définitivement le résultat de 749 000 € en section d'investissement. Nous l'avons fait par anticipation lors de l'adoption du BP 2024. Nous vous proposerons de le faire définitivement dans la suite de ce Conseil Municipal.

Les niveaux de réalisation des crédits témoignent de l'agilité dont fait preuve l'équipe municipale pour agir, notamment en soutenant l'investissement, malgré les dépenses fortes apparues depuis 2020 avec la crise sanitaire et le contexte géopolitique international tendu.

Le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 95,62%, soit un niveau supérieur à celui de l'an passé et supérieur à celui des communes de notre strate démographique. Pour ce qui concerne la section d'investissement, le niveau de réalisation s'établit à 77,13%, soit en baisse par rapport à celui de 2022. Il reste néanmoins supérieur de 4 points à celui des villes de la même strate démographique.

Je vous propose de revenir un peu plus dans le détail sur chacune des sections, en commençant d'abord par la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent de plus de 2 M€ par rapport à 2022. Cette évolution est portée par la fiscalité locale mais aussi par les produits des services et du domaine, ce qui illustre le bon niveau d'attractivité de la Ville.

Le premier poste des recettes est celui des impôts et taxes qui représente 71% de nos recettes de fonctionnement. Il est en hausse de près de 850 000 €, suite à la revalorisation des bases cadastrales de 7,1% décidée en Loi de Finances, alors que nous avons fait le choix de maintenir les taux d'imposition. La quasi-totalité des recettes de fiscalité directe est constituée de la taxe sur le foncier bâti. Les impôts indirects sont principalement portés par les droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place.

Le deuxième poste de recettes est celui des dotations et participations. Il représente plus de 17 % de nos recettes et il est en hausse de près de 250 000 €, porté en grande partie par la Dotation de Solidarité Urbaine qui représente 43% des recettes de ce chapitre. Les allocations compensatrices d'exonération de taxes foncières constituent le quart des recettes de ce chapitre. Enfin, le chapitre des dotations et participations intègre également les participations de diverses entités publiques, notamment de l'Etat au titre de son soutien à l'action communale, en particulier, en faveur de la jeunesse à travers le projet des Colonies Apprenantes et du dispositif des Cités éducatives.

Autre poste de recettes : les produits des services et du domaine. Ce chapitre passe de 2,5 M€ en 2022 à 3 M€ en 2023, ce qui illustre un bon niveau d'attractivité de la Ville. Ce poste de recettes retrouve son niveau d'avant crise.

La hausse des redevances d'occupation du domaine public est portée par les locations des chalets des Lumières de Noël. Cette variation est due, d'une part, à la revalorisation des tarifs et, d'autre part, à l'augmentation des chalets loués puisque nous avons loués vingt chalets supplémentaires.

Concernant les remboursements de frais, la hausse s'explique principalement par les recouvrements de charges avec l'augmentation du coût des fluides, les montants de régulation ont été importants, notamment pour le Pavillon des Sciences et les crèches.

Pour ce qui concerne les redevances à caractère de loisirs, et notamment les droits d'entrée à la piscine, les recettes de l'aquagym et des cours sont en hausse puisque l'on constate une plus grande assiduité des participants. Les recettes de la patinoire se sont élevées à 45 000 €. Ce sont des recettes de l'année 2022, on les constate comptablement en 2023 mais ce sont des recettes de la période fin novembre 2022 à fin décembre 2022. Depuis 2022, la patinoire est gérée en régie.

L'évolution des recettes à caractère culturel est principalement due à une fréquentation plus importante des musées, malgré la fermeture du musée du Château fin octobre 2023.

Les redevances à caractère social sont en baisse de 45 700 €. Cela s'explique par une erreur d'imputation en 2022. En effet, une recette a été comptabilisée par erreur sur cette nature. L'année 2023 renoue avec le niveau de recettes connu les autres années.

Pour ce qui concerne la restauration scolaire, l'évolution constatée s'explique par, en partie, la revalorisation des tarifs mais surtout par une plus grande fréquentation, avec 70 enfants de plus accueillis en restauration scolaire.

Enfin, la hausse des autres redevances et recettes diverses est constituée, en très grande partie, par la hausse de la redevance des panneaux publicitaires qui fait suite à la signature d'une nouvelle concession de service, avec le versement d'une redevance forfaitaire à la Ville alors que, précédemment, la rémunération de la concession était un pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Les autres produits de gestion courante sont le quatrième poste de recettes, il intègre le produit des certificats d'économie d'énergie et les indemnités d'assurance.

D'autres recettes impactent le résultat de la Ville et concernent des cessions, des remboursements, etc. Pour ce qui concerne les cessions, le bilan de l'action foncière 2023 nous a été présenté précédemment par Madame le Maire.

Voilà pour ce qui concerne les principales recettes de fonctionnement. Il convient à présent d'étudier les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 1,6 millions d'euros.

Le premier poste de dépenses est celui des charges de personnel. Il est celui qui augmente le plus en valeur, avec une hausse de 910 000 €, soit 4% du chapitre, alors même que les effectifs sont constants. Les charges de personnel sont néanmoins maîtrisées, puisqu'elles représentent 58,7% des dépenses de fonctionnement alors que ce même poste de dépenses représente 62,3% des dépenses de fonctionnement des communes de la même strate démographique.

Outre le fait que les dépenses de personnel augmentent mécaniquement chaque année sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité, l'année 2023 a, encore une fois, été particulièrement riche d'évolutions réglementaires, non prévues au BP 2023 et impactant de manière forte ce chapitre de dépenses. Ainsi, nous avons dû financer les mesures suivantes :

- L'augmentation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Deux augmentations successives du SMIC et, corrélativement, deux relèvements de l'indice minimum de la Fonction Publique.
- La mise en œuvre d'une mesure « bas de grille » à compter du 1^{er} juillet 2023.

D'autres mesures endogènes viennent impacter ce poste de dépenses, telles que :

- L'impact des recrutements suite aux départs d'agents permanents,
- L'augmentation du montant du Régime Indemnitaire,
- L'augmentation de la Nouvelle Bonification Indemnitaire (NBI),
- L'augmentation du montant de la prime de fin d'année.

Après les dépenses de personnels, ce sont les charges à caractère général qui augmentent le plus en valeur, avec une hausse de 704 000 € par rapport à 2022, ce qui représente presque 7% du chapitre. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des prix de l'énergie. A l'automne 2022, nous avons adopté un plan de sobriété énergétique qui nous a fait économiser en 2023 presque 23% de KW en électricité, et 18% de KW en gaz. Ce plan, qui s'inscrit dans notre volonté politique d'inscrire Montbéliard dans la transition énergétique, a permis de limiter tant notre impact environnemental mais aussi notre impact des prix de l'énergie sur nos finances.

Ce chapitre est également sensible à la hausse générale des prix notamment pour ce qui concerne les fournitures administratives, les matières premières, les transports collectifs dans tous ces domaines, le montant des marchés contractualisés étant défavorables à la collectivité par l'augmentation générale des prix.

D'autres dépenses sont retracées dans ce chapitre : il s'agit, par exemple, des dépenses liées à la mise en place de l'OPAH de centre-ville, aux animations telles que « Ma ville en terrasse », et au plan de communication dans le domaine de l'animation notamment avec les festivités de l'été, telles que

« Château en scène » ou encore l'édition très réussie des « Journées gourmandes » et de sa marche. On y retrouve aussi les actions autour de la magnifique exposition « Paul-Elie DUBOIS, itinéraires d'un peintre voyageur » ou en encore autour de l'exposition « Des coiffes et nous, mémoire de territoire » », et de manière générale des actions de communications du pôle culturel et des Lumières de Noël.

A contrario, certaines charges diminuent, telles que les consommations d'eau et d'assainissement, des fournitures administratives, des frais d'affranchissement et de télécommunications.

Les charges de gestion courante sont quasiment stables. Les subventions aux associations s'établissent à 1,94 M€ avec :

- 1,6 M€ en subvention de fonctionnement général des structures, montant identique à 2022.
- 276 890 € en subvention de projet.
- Près de 50 000 € en crédits de réserve.

A ces aides en numéraire, s'ajoutent également 3 722 507 € de soutien en nature, soit près de 100 000 € de plus qu'en 2022.

Les charges financières sont quasiment stables également. Le taux moyen de la dette diminue encore cette année pour passer en dessous des 2%.

A l'issue de cette analyse de la section de fonctionnement, il nous revient de considérer le résultat de cette seule section. En ne prenant en compte que la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de l'année, le résultat brut de la section de fonctionnement s'élève à 6,9 millions d'euros. Ce résultat s'élevait à 6,6 millions en 2022. La section de fonctionnement est donc maîtrisée, malgré un contexte inflationniste et la hausse de la masse salariale.

Nous allons à présent analyser la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 15,5 millions d'euros, hors restes à réaliser, soit une hausse de près de 500 000 € par rapport à 2022, et plus 3 millions par rapport à 2021 ce qui est conforme à notre engagement de mettre en œuvre un programme d'investissements forts.

Les principaux investissements de 2023 résident dans les projets structurants qui composent le plan pluriannuel d'investissement, qui s'est élevé en totalité à 6,8 M€, avec la reconversion du site du Château mais aussi la poursuite du financement des ZAC et de l'opération Maison Hirsch pour le Centre culturel Simone Veil, l'îlot des Hexagones, ainsi que la fin de la restructuration du pôle associatif de la Chiffogne.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux, qui a représenté un axe d'investissement en 2023 avec la restructuration des écoles de la Combe aux Biches et du Parc et avec l'école élémentaire Jules Grosjean, se poursuivra en 2024. Il est à noter qu'en 2023, nous avons ouvert un programme dédié au patrimoine scolaire, qui atteint plus de 5 M€ au BP 2024 en Autorisations de Programme. Par ailleurs, les opérations telles que la Centre culturel Simone Veil à la Maison Hirsch ou la restructuration du pôle associatif de la Chiffogne, ont été étudiées et réalisées dans le but d'atteindre des niveaux de performance énergétique.

Également, l'année 2023 marque la fin du projet du Conservatoire.

L'amélioration du cadre de vie des Montbéliardaises et Montbéliardais passe également par les investissements courants qui se sont élevés à 4,8 M€ intégrant les programmes de voirie, d'éclairage public, les travaux dans les bâtiments culturels, sportifs et les écoles.

Enfin, le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 3,5 M€.

Les recettes d'investissement

Quant aux recettes d'investissement, elles sont en hausse de 1,7 M€.

L'emprunt a constitué le premier poste de recettes, représentant 39% de nos recettes d'investissement. En 2023, nous avons contracté un emprunt de 5 000 000 € sur 15 ans au taux fixe de 4,18%.

32% de nos recettes d'investissement proviennent de l'autofinancement, issu de la section de fonctionnement. La maîtrise de la section de fonctionnement et les excédents dégagés nous permettent d'investir en faisant appel à nos fonds propres.

Les autres recettes sont constituées des dotations et fond divers et des subventions.

Les restes à réaliser

Aux dépenses et aux recettes exposées précédemment, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes qui ont été engagées mais qui n'ont pas donné lieu à mouvement financier dans la mesure où la facturation n'a pas été enregistrée en 2023.

A ce titre le solde des dépenses et des recettes engagées s'élève à 1,4 M€.

En conclusion, l'épargne brute est en hausse de près de 200 000 €. Elle représente 14,37% de nos recettes de fonctionnement, soit au-delà du seuil critique de 10%. Elle démontre que l'engagement de maîtriser la section de fonctionnement pris lors de la présentation du BP 2023 a été respecté, renforcé par le résultat qui en découle.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 3,8 M€ en 2023.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette, s'est élevé à 2,6 M€ en 2023.

Les niveaux d'épargne sont favorables à la collectivité.

L'encours de dette est en hausse d'1,1 M€ mais il augmente moins vite que les dépenses d'investissement, consécutivement à un autofinancement élevé. L'encours de la dette comprend exclusivement des emprunts classés en typologie 1, soit sans risque, avec une majorité d'emprunts à taux fixe puisque 95% de nos emprunts sont à taux fixe. La ligne de trésorerie n'a pas été utilisée en 2023.

La capacité de désendettement, qui correspond au rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, s'élève à 4,87 années en 2023, légèrement en hausse par rapport à 2022, qui s'établissait à 4,82. Néanmoins, la Ville se situe en-deçà de la zone critique d'insolvabilité de 12 années.

Fort de tous ces éléments d'explication, je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2023, fidèle au budget 2023 et à la politique offensive que nous mettons en œuvre grâce à des finances maîtrisées.

Je vous remercie.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci Eddie pour cette belle présentation, synthétique et très pédagogique. Je suppose qu'il y aura des remarques, des questions, des interventions. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, merci, Monsieur STAMPONE. Alors, quelques remarques sur la forme du document, enfin, le contenu, plutôt. Petit rectificatif, puisque nous sommes en année olympique, page 23, il faudrait peut-être bien différencier les associations sport et les associations jeunesse. On se rendrait compte, tout simplement, qu'en cette année olympique, on est à 100 et quelques mille euros pour le sport et tout le reste, c'est donc pour la jeunesse, puisque l'on est, au total, autour de 400 000 €. Donc, pour une meilleure transparence, parce que cela, c'est un vrai problème, il faudrait différencier le financement des associations sportives.

Moi, je vais plutôt intervenir sur l'investissement. Nous avons eu, il y a un petit peu plus d'un an, une petite joute verbale par rapport à la PPI et puis aux investissements réguliers. Alors, sur l'investissement, il y a deux points qui nous alertent. C'est tout d'abord la baisse régulière des investissements courants. Madame BIGUINET, en 2023, je cite ses propos : « Nous baisserions de 20% les investissements courants, c'est faux ». Alors, j'ai repris simplement les différents CA. Au CA 2020, nous étions à 3,007 millions. Au CA 2022, nous avons encore baissé. Et, là, actuellement, nous sommes à 2,566 millions. Donc, il y a bien une baisse de 30%, de moins, sur ces investissements courants réguliers. Ils n'ont pas du tout été compensés, pour l'instant, sur la PPI d'optimisation scolaire, puisque, en 2023, cette ligne s'élève à 335 000 €, bien loin du budget prévu en 2023. Cela, c'est le premier point. On le retrouve d'ailleurs dans le camembert qui fait la part entre la PPI et les investissements courants. En 2020, vous aviez une PPI qui représentait 33% des dépenses -je parle de CA à CA- et les dépenses d'équipements sur les travaux étaient de 40%. Et, là, vous avez inversé, puisque la PPI, c'est 44% et les dépenses d'équipements travaux, c'est 31%. Donc, on voit qu'il y a une bascule, en fait, entre la PPI et l'équipement travaux. Pourquoi pas ? Après, évidemment, on se pose la question de la pertinence de la PPI.

Je vais reprendre les projets que vous mettez en avant. Parlons de la Maison Hirsch, nous avons également une discussion lors d'un Conseil Municipal où Madame BIGUINET disait bien que : « Si c'était à faire, je ne le referais pas ». Manque de chance, c'est parti ! En 2020, la PPI est à 1,2 million d'euros. Elle est aujourd'hui à 3,5 millions et elle va légèrement augmenter lorsque tous les Crédits de Paiement seront effectués pour arriver, je pense, à 3,6 millions, 3,7 millions. Aucun emploi pour la ville. Un déplacement qui est plutôt questionné par les utilisateurs et les encadrants. On va payer un parking, on aura des difficultés à se garer. Donc, ce n'est pas une plus-value pour l'instant. Vous parliez également, je ne voulais pas en parler, mais de la piscine. C'est très, très, très bien de rénover la piscine qui est dans la PPI. Par contre, la piscine, un bassin de 50 mètres, nous sommes en 2024, on refait la même en couleur. Exactement. On rénove. Et je pense qu'actuellement, lorsque l'on investit, on va tout simplement regarder quelles sont les nouvelles pratiques, comment va changer le climat, comment on peut modifier ce bassin pour essayer aussi d'économiser et dans les fluides, mais aussi d'attirer plus de monde. Donc, refaire, par exemple, un bassin de 50 mètres complètement à l'identique, c'est très, très, très bien, dans lequel on ne peut que nager parce qu'il y a des interdictions de sauter, de faire ci, de faire ça. Est-ce que l'on n'aurait pas pu, pourquoi pas, faire un couloir de nage de 3 ou 4, puisque ce sont vraiment des nageurs qui viennent là ? Nous avons, puisque Madame BIGUINET nous rappelle souvent l'histoire et qu'elle va encore sûrement nous la rappeler dans quelques minutes lorsqu'elle reviendra, nous avons investi dans trois bâtiments du centre-ville qui avaient apporté, au bas mot, au moins trente emplois, au moins. Vous les connaissez : Biocoop, les Bains-Douches, le restaurant, j'entends par là et, puis, évidemment, il y avait une aide de l'Agglomération et de la Ville pour l'installation de l'hôtel, là, juste à côté de nous. Cela, c'est de l'investissement d'avenir parce qu'il y a des emplois, il y a de l'attractivité et donc il y a des recettes indirectes et directes pour la Ville. Ici, pour l'instant, il y avait encore une ligne d'un 1,6 million d'€ pour le Conservatoire, pas de plus-value pour l'instant en termes d'emplois. Il y a donc la Maison Hirsch, je viens évidemment d'en parler, où votre souci, comme vous l'avez mis en introduction, c'est votre volonté courageuse de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour ne pas augmenter les impôts, donc il va falloir trouver des ressources supérieures, c'est pour cela que j'intervenais tout à l'heure sur le logement, et puis bien penser quels sont les investissements qui peuvent nous amener des salariés ou des habitants. Et pour l'instant, au bout de dix ans, nous n'en avons pas trouvé, voilà, mais nous ne désespérons pas. Voilà donc pour le chapitre investissement.

Il y avait aussi, vous n'en avez pas parlé, mais je sais que vous l'avez rectifié, ce sont des bricoles que l'on avait discutées en Commission, je ne vais pas revenir dessus, parce que ce n'était que des détails et cela ne prêtait pas du tout à polémiques ou à échanges. Vous savez, c'était des petits chiffres et tout, mais ce n'était rien, ça, voilà. Merci.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Bien, je vais vous faire quelques réponses et je laisserai Eddie STAMPONE vous expliquer un peu plus techniquement pourquoi la PPI par rapport à l'investissement courant, et d'abord revenir, moi, sur la Maison Hirsch. Alors, quand vous dites que le Maire avait dit : « On ne l'aurait pas fait ». Non, je pense que l'on aurait fait différemment si on avait su. Mais c'est toujours facile, après coup, de dire : « Ah ben, si j'avais su, comme dirait le petit Gibus, je n'aurais pas venu », si vous avez la référence et

je suis sûr que vous l'avez. La Maison Hirsch, aujourd'hui, on a quand même rénové un bâtiment qui répond aux normes environnementales de basse consommation énergétique, c'est quasiment les plus hautes sur une rénovation d'équipement. Ce n'est pas un bâtiment neuf, mais aujourd'hui, sur les frais de fonctionnement, on va avoir des coûts qui seront très allégés par rapport à la ferme Bosquette. Je rappelle quand même que la ferme Bosquette, c'est un gouffre énergétique. Donc, en termes de budget de fonctionnement, je ne vais pas reprendre le terme qui avait été employé, en termes de coûts « Cela coûte un de dingue », mais cela coûte énormément cher et, en termes de déperdition énergétique, on n'est pas dans la sobriété. On parlait tout à l'heure, par rapport au Château, de sobriété, c'est Bernard LACHAMBRE qui avait employé ce terme, là, on n'y est pas du tout. On va pouvoir, aujourd'hui, maîtriser notre budget de fonctionnement avec ce transfert à la Maison Hirsch. Voilà l'intérêt d'avoir déplacé le centre culturel Simone Veil dans un bâtiment un peu plus aux normes.

Pour la piscine, si on avait fait différemment, Monsieur LANÇON, si on n'avait pas fait un bassin de 50 m, vous auriez dit : « Il y avait un bassin de 50 m, on va fêter les 60 ans de la piscine cette année, et vous avez supprimé le bassin olympique en pleine année olympique ». Bon, à un moment donné, ce sont des choix. Nous, on tenait à refaire ce bassin olympique à neuf. On aurait pu faire autrement, oui. On a maintenu le bassin olympique. Après, ce sont des questions de choix, ce sont des questions d'orientation. Vous auriez fait peut-être autrement, nous, on a fait comme cela, et c'est un choix que l'on ne regrette pas. Et puis, je rappelle que l'on a refait aussi le bassin, parce que, là aussi, il y avait des fuites qui étaient très importantes. On n'a pas, d'ailleurs, refait que les bassins, on a aussi refait toute la tuyauterie pour éviter, là aussi, des pertes au vu des problèmes de sécheresse. Alors là, c'est vrai que cette saison, ce n'est peut-être pas trop d'actualité de parler de sécheresse, en tout cas pas encore, mais on avait des pertes qui étaient tellement importantes qu'il fallait, pour des raisons économiques et écologiques, refaire l'ensemble de cette piscine.

Et puis, vous avez aussi évoqué les emplois. Alors, l'investissement, oui, quand il est créateur d'emplois directs, c'est intéressant, mais quand il préfigure aussi de la redynamisation d'une collectivité, en l'espèce, la Ville, il permet de créer de l'attractivité, d'aller chercher de nouveaux habitants. On a des problèmes aujourd'hui pour l'installation de nouveaux médecins, moi, j'ose espérer, j'ai l'audace de croire que d'améliorer le cadre d'habitat, le cadre urbain, en offrant à la population des services publics, des infrastructures modernes va faire changer les choses. Vous avez parlé du Conservatoire, oui, on a participé au Conservatoire, mais si on ne le faisait pas, il n'y avait pas de Conservatoire. Et, participer à tout cela préfigure aussi d'un rayonnement retrouvé ou que l'on retrouvera de la Ville de Montbéliard. En tout cas, on redynamise et puis on essaie, à travers cela, de recréer de l'attractivité, puisque l'on perd en attractivité, on en a parlé tout à l'heure. Et pour regagner cette attractivité, il faut travailler sur les équipements, sur ces travaux, ce que l'on fait. Et on pense que l'on pourra attirer, peut-être, de nouvelles entreprises, des professions libérales, de nouveaux habitants à travers tout cela. C'est aussi l'objectif. On ne peut pas toujours regarder qu'à travers le prisme de la création d'emplois directs. Néanmoins, cela participe à la création de valeur ou à la création d'emplois indirectement, puisque, comme on fait travailler des entreprises, au niveau des travaux publics, au niveau de tout ce qui est architecture, bâtiments et artisanat, on travaille sur ces métiers-là, on permet à ces métiers d'avoir de l'emploi, d'avoir du travail et d'avoir cette activité qui se pérennise.

Je crois que vous n'aviez pas donné d'autres exemples donc je laisserai peut-être le Maire, quand elle reviendra, donner, peut-être, d'autres points de détail sur votre intervention. Et je vais laisser Eddie revenir sur des points un peu plus techniques, notamment sur la PPI.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Monsieur le 1^{er} Adjoint. Je ne reviendrai pas, effectivement, sur les emplois indirects, etc. Je ne reviendrai pas là-dessus, néanmoins, je reviendrai, quand même, sur l'investissement. Pour pouvoir considérer le niveau d'investissement et notamment les investissements courants, il faut aussi s'intéresser au reste à réaliser, donc aux dépenses qui ont été engagées mais qui n'ont pas été payées. Et vous verrez que l'on est très largement au-dessus des 4,8 millions, puisque nous avons, par exemple, 300 000 € d'acquisition de véhicules, différents véhicules techniques, je ne suis pas très au fait, mis à part les Kangoo et autres véhicules de ce type-là, il y a d'autres véhicules techniques.

On a également d'autres dépenses qui sont en cours sur l'aménagement des terrains et notamment sur les destructions qui ont été faites, par exemple.

Donc voilà, tous ces éléments-là viennent augmenter les investissements courants. On est à 500 000 €, par exemple, pour ce qui concerne l'aménagement, les constructions et les aménagements. On est à 300 000 € pour l'acquisition, par exemple, des véhicules, tel que je vous l'ai dit. Donc là, on est déjà à 800 000 € de plus, donc à 5,6 millions d'investissement courant.

Et effectivement, ce que l'on avait dit, alors cela ne se voit pas forcément encore cette année, mais la création d'un programme patrimoine scolaire qui va faire glisser les investissements des écoles vers ce programme-là, vers la PPI, se verra davantage, je pense, en 2024.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur LANÇON

Monsieur Eric LANÇON

Simplement, deux secondes, et puis après, je me tais. Je compare de CA à CA, donc il est possible que la remarque que vous faites cette année est également valable pour les années précédentes. Moi, toutes les informations que vous êtes en train de donner, je ne peux pas les connaître.

Monsieur Eddie STAMPONE

Si, vous pouvez les connaître, Monsieur LANÇON, vous les avez en annexe du rapport.

Monsieur Eric LANÇON

Les prévisions ! Ce que vous êtes en train de dire ! Moi, j'ai pris les chiffres.

Monsieur Eddie STAMPONE

Moi, ce que je vous ai dit, les 300 000, les 500 000, vous les avez dans les états des restes à réaliser qui sont en annexe du rapport.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Eric MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Monsieur l'Adjoint aux Finances, Eddie STAMPONE, a évoqué les travaux réalisés sur la commune, mais qu'en est-il de l'entrée de ville Faubourg de Besançon ? Moi, j'invite tous les élus à venir faire un tour dans le quartier. Il y a des commerces, notamment l'ancienne boucherie FRANÇOIS, qui est blindée de déchets, cela fait des mois et des mois et rien ne se passe. La voirie est dans un état pitoyable. Moi, je pense qu'il est temps de faire les travaux et de réunir la Commission. La Commission devait se réunir, alors, apparemment, il y a eu un souci avec les arbres, pour prévoir un nouveau projet. Qu'attend-on ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Monsieur MARCOT, on avait un plan pour refaire un certain nombre de voiries, un certain nombre d'axes. On a déjà commencé rue de la Petite-Hollande, par exemple, et puis rue Jean Bauhin, en tout cas sur le secteur Prairie. Et effectivement, nous avons aussi prévu d'entamer cette route, enfin, ce Faubourg de Besançon. Et oui, il y a eu une réflexion qui a été reposée par rapport aux accès, par rapport aux pistes cyclables et nous avons mis en attente la rénovation de cette voirie pour des questions budgétaires aussi, on n'a pas des budgets qui sont extensibles. Et nous vous informerons assez rapidement de la reprise en main de ce projet qui devrait avoir lieu assez rapidement, normalement.

Il y avait Madame CHIAPPA KIGER et Monsieur LACHAMBRE qui voulaient prendre la parole. L'un des deux ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous venez d'aborder la question du Faubourg, c'est vrai que la voirie de la Petite-Hollande s'est améliorée, il faut reconnaître qu'elle n'était pas en très bon état mais, vous dites, prochainement, cela veut dire quoi, à peu près ? Parce que c'est quand même un point d'accès, j'allais dire, pour les modes doux de déplacement du Faubourg de Besançon qui est quand même important.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, alors, j'avais un doute et on vient de me confirmer que c'est bien pour cet été, avec une mise en sécurisation, avec deux plateaux pour ralentir les véhicules un petit peu trop rapides.

Monsieur Eric MARCOT

Les plateaux fleurissent à Montbéliard mais ce n'est pas ce que les gens veulent.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Ah si !

Monsieur Eric MARCOT

Mais non, les gens veulent circuler tranquillement sur une voirie apaisée mais ce n'est pas les plateaux.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Vous êtes le porte-parole des gens, Monsieur MARCOT ? Non. Nous, quand on va en réunion de quartier, aujourd'hui, les habitants, quand même, sont révoltés par les excès de vitesse d'un certain nombre de véhicules. Et oui, ils nous demandent des plateaux, ils nous demandent soit des coussins, soit des plateaux. Ils nous demandent, en tout cas, de faire ralentir la circulation. Cela a été rue de la Schliffe, cela a été sur le centre-ville, cela a été rue Clémenceau, sur tous les secteurs de la Ville de Montbéliard, dans toutes les réunions de quartier, on a ces demandes-là. Alors ne dites pas que les gens n'en veulent pas ! Ou alors, vous n'êtes pas au contact des gens, je ne sais pas ! Ou, on ne rencontre pas les mêmes personnes, certainement !

Monsieur Eric MARCOT

Vous évoquez la rue Clémenceau, la place des Halles, la solution, c'était de piétonniser, c'était la solution. Aujourd'hui, vous avez installé des plateaux qui ne servent à rien. Encore samedi passé, c'était un no-man's land.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Alors là, samedi dernier, vous parlez certainement du mariage.

Monsieur Eric MARCOT

Mais bien sûr !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est moi qui ai célébré le mariage, c'est moi qui ai fait le mariage. J'ai failli annuler le mariage sauf que je n'ai pas pu, puisque les forces de l'ordre sont parties à Héricourt pour les tirs de Kalachnikov. Donc, on était seul avec six agents de Police Municipale pour maintenir l'ordre et la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble de la Ville en l'absence des forces de l'ordre. Et sur demande express des services de l'Etat, j'ai dû maintenir le mariage. Et nous sommes en train de travailler pour

faire différemment sur les prochains mariages, parce que l'on veut que cela cesse. Et vous pourrez piétonniser ce que vous voudrez, quand vous avez envie de nuire, Monsieur MARCOT, quand vous avez la volonté de nuire, parce que c'était un mariage fait de personnes nuisibles, je maintiens mes propos, cela va peut-être choquer, mais là-dessus, quand vous avez pendant 48 heures des gens qui tournent avec des voitures de location qui coûtent quand même plus de 3 500 € la journée, des chèques de caution à 15 000 €, ce n'est pas en piétonnisant que vous allez ramener la paix dans la ville, c'est en ramenant de l'ordre et de la sécurité. Et nous, c'est ce que l'on demande, de l'ordre, de la sécurité, et des forces de l'ordre en présence et en nombre, ce que l'on n'a pas, malheureusement, aujourd'hui sur la Ville pour les forces de l'ordre de la Police Nationale. C'est dommage. Mais après, pour d'autres raisons, peut-être que l'aménagement des espaces serait le bienvenu. Mais quand on se concerte, démocratie participative oblige, on se concerte avec des riverains et des commerçants, ils nous disent « Oui, ben non, peut-être, on ne sait pas ». Un jour, c'est oui, et puis quand on fait une réunion, Christophe FROPPIER vous en dira quelques mots, il s'est déjà exprimé sur ce sujet, il a demandé la parole, il va s'exprimer. Quand on se réunit autour de la table pour savoir ce que l'on fait, et quand on fait une présentation d'une piétonnisation, notamment de la rue Clémenceau, on nous dit « Mais non, surtout pas, le commerce va mal, vous allez nous tuer ». Donc la solution, c'est quoi ? On fait ? On ne fait pas ? Courage politique, démocratie participative, ou on ne prend pas en compte l'avis des habitants, on ne sait plus.

Monsieur Eric MARCOT

Mais bon, la boulangerie du Coinot va fermer le samedi après-midi.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non, la boulangerie du Coinot part s'installer sur le site de l'ancien hôpital. Donc il va fermer les samedis avant de déménager définitivement, ce qui était déjà engagé, Monsieur MARCOT. Donc à un moment donné, quand on n'a pas forcément de grosses clientèles le samedi après-midi, c'est facile de dire « Je ferme le samedi après-midi ». Néanmoins, les mariages comme on a vécu samedi dernier, il y en a un par an et encore. De temps en temps, il y en a qui sont un petit peu bruyant, mais qui ne sont pas dérangeant. Là, c'était très dérangeant, là, c'était problématique. Mais on en a un par an, si ce n'est pas une fois tous les deux ans.

Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Oui, rapidement. Monsieur MARCOT, c'est un peu le pompier pyromane. Il nous parle de deux sujets ce soir. Le Faubourg de Besançon, où on en est sur les travaux, c'est vous qui, avec vos amis, nous parlez des arbres et mettez des panneaux partout pour sauver les arbres. Et puis après, vous nous parlez de la rue Clémenceau, vous revenez sur la rue Clémenceau, mais pendant les échanges, les réunions avec les riverains et les commerçants, c'est vous qui alliez faire le tour des commerçants pour dire que c'était une hérésie. Et aujourd'hui, vous nous dites qu'il fallait piétonniser la rue Clémenceau. Moi, je ne suis plus ! Et à un moment donné, il va falloir enregistrer les gens et leur ressortir ce que l'on a entendu, parce que tous les trois mois, cela change.

Monsieur Eric MARCOT

Je n'ai rencontré personne. Les seules personnes que j'ai rencontrées étaient des amis à toi qui étaient pour la piétonnisation. Non, non, mais c'est cela, la différence !

Monsieur Christophe FROPPIER

Des amis à moi ! Bon, toujours est-il, qu'à un moment donné, il y a eu des réunions, il y a eu des concertations. Dans les différents sujets évoqués, il y avait effectivement la sécurité de la rue. Et pour pallier à la sécurité de la rue, il y a eu des coussins qui ont été installés. Voilà, tout simplement. Je ne vais pas revenir sur la piétonnisation. Mais en tous les cas, je suis surpris que vous abordiez ces deux sujets, parce que quelqu'un d'autre, oui, mais alors vous, je ne comprends plus, en fait, finalement, où on en est !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Bien, Myriam CHIAPPA KIGER avait demandé la parole. Peut-être que l'on va pouvoir se recentrer sur les Comptes Administratifs.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, c'est gentil. Merci. Moi, je vais aller compléter un peu les propos de mon collègue Éric LANÇON sur le Compte Administratif, en parlant un petit peu du fonctionnement. Je vais essayer d'être claire. Chaque année, je crois que vous m'entendez, au sein de cette instance, demander à avoir la maquette du Compte Administratif au moment du Budget Primitif, donc au mois d'avril. Je vous rappelle que vous nous faites voter la reprise du résultat sans que nous puissions véritablement l'analyser, le comprendre, on n'a pas les éléments au moment du vote du budget pour comprendre ce résultat. Et je vais vous expliquer pourquoi cette demande est récurrente et pourquoi elle se justifie.

Chaque année, au moment des orientations budgétaires, vous nous préparez, vous préparez les esprits en nous expliquant les contraintes du montage budgétaire, contraintes réelles, l'augmentation du coût des énergies, l'inflation, la hausse des assurances, les nouvelles charges contraintes comme les RH, le coût des emprunts. Tout cela est très réel. Vous nous préparez. Vous préparez les esprits pour augmenter les tarifs aussi, les services à la population, pour acter les baisses des subventions aux associations et vous nous expliquez toujours « Mais non, on ne peut pas aller plus vite ». Au moment de chaque CA, et le CA 2023 n'échappe pas à la règle, nous nous apercevons que l'année s'est avérée meilleure, bien meilleure que vos prévisions au moment des Budgets Primitifs. Dans un sens, c'est mieux ainsi, on ne peut en douter. Mais entre être prudents et noircir à dessein une réalité, il y a un pas que vous franchissez, chaque année, sans remise en cause de votre mode de gestion. Quelques chiffres. Au moment du Budget Primitif 2023, les recettes prévisionnelles étaient de 43,6 millions, alors que les recettes arrêtées au moment du Compte Administratif sont de 45,3 millions, soit une différence de 1,7 million. Les dépenses, pour leur part, étaient estimées, au moment du Budget Primitif, à 39,5 millions, elles ont été arrêtées, au moment du Compte Administratif, à 38,3 millions, soit une différence de 1,2 million. En résumé, 1,7 million de recettes supplémentaires et 1,2 million de dépenses non effectuées, soit, pour le budget de dépenses réelles, 2,9 millions de marge. Je note que cet argent a été très peu orienté au moment des DM vers l'investissement, seulement à hauteur de 442 000 € qui ont été versés en plus du virement initial. Donc 2,5 millions ont été injectés en fonctionnement de manière stérile, car nous retrouvons 2,3 millions non employés, ce sont les crédits sans emploi. Cette gestion nous interroge sur les choix effectués, mais surtout sur le fait que vous perpétuez, chaque année, ce mode de gestion. Pour 2024, les recettes au Budget Primitif sont prévues à hauteur de 44,6 millions et les dépenses à hauteur de 40,4 millions. D'ailleurs, au niveau des prévisions énergétiques, c'est cela qui m'a le plus interpellée, celles de 2024 semblent injustifiées, notamment en électricité. Il y a 1,8 million en prévision, auquel s'ajoutent les 1,3 million de rattachements alors qu'au CA, les mandats s'élèvent à 390 000 €, cela nous interroge, soit c'est un problème de prévision, mais j'en doute, soit, et là, c'est peut-être un peu pire, sur le suivi des factures qui représentent quand même un tiers des crédits ouverts en 2023. Ces CA montrent des vraies marges de manœuvre en fonctionnement non exploitées. Et chaque année, vous vous orientez vers la facilité, vous nous annoncez des augmentations de tarifs, vous baissez les subventions. Aujourd'hui, comment pouvez-vous justifier la baisse aux subventions des associations ? Comment pouvez-vous expliquer aux Montbéliardais la hausse des tarifications, surtout dans une période de crise économique, surtout dans une période où il y a une vraie paupérisation de la population ? Comment expliquer aussi votre absence d'accélération des politiques publiques, comme la rénovation énergétique des bâtiments ? Je vous remercie.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Bon, je vais répondre très rapidement et je laisserai la main à Eddie STAMPONE. Je rappelle quand même que l'on est sur le vote des Comptes Administratifs, pas sur un Débat d'Orientations Budgétaires ou un budget prévisionnel. Donc ces discussions de l'augmentation des tarifs, la baisse des subventions, ce qui est partiellement vrai, voire partiellement faux, c'est discutable, puisque comme on s'en était expliqué au moment du budget prévisionnel, il y a des projets qui sont menés d'année à année et d'autres qui ne le sont pas l'année suivante. Et ensuite, il y a aussi des choix budgétaires qui sont pris en considération et pour lesquels on discute au moment du DOB ou du BP.

Pour les autres éléments, je vais, repasser la main à Eddie STAMPONE. Tu as bien noté les questions ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui, merci, Alexandre. Donc, il y a plusieurs points que vous soulevez, Madame CHIAPPA KIGER. Sur la reprise du résultat, je vais vous faire la réponse que je fais habituellement, qui est de dire que la réglementation nous permet d'adopter, au moment du BP, par anticipation, les résultats de l'exercice précédent. C'est ce que l'on a fait cette année, c'est ce que l'on a fait l'année dernière donc c'est prévu par la réglementation. Donc il n'y a pas de difficultés. Néanmoins, c'est une discussion que l'on a déjà eue et pour laquelle je pense que l'on a un axe d'amélioration, effectivement, pour essayer, et je suis d'accord avec vous, d'adopter le CA et le BP lors d'une même session du Conseil Municipal. C'est une marge de progrès, je suis d'accord avec vous, je pense, qu'effectivement, en termes de transparence et de discussion budgétaire, cela a tout son sens. C'est un peu difficile. La période a été un petit peu compliquée. Si je ne dis pas de bêtises, il me semble, qu'à votre époque, vous l'aviez fait, je crois, en 2013, si je ne dis pas de bêtises, je me trompe peut-être. Pardon ?

- Intervention inaudible de Mme Myriam CHIAPPA KIGER -

Monsieur Eddie STAMPONE

Au moins deux années. C'est un petit peu compliqué. Alors on va essayer de s'améliorer, mais on va essayer de s'améliorer en travaillant davantage sur le Compte Financier Unique, sur le CFU. On a une réunion cette semaine avec le responsable du service de gestion comptable de Montbéliard pour essayer de présenter, au Conseil Municipal, le CFU. Je ne sais pas si on y arrivera l'année prochaine mais c'est un des objectifs que l'on a.

Sur vos autres interventions, notamment la différence entre le réalisé et puis les prévisions et des marges de manœuvre qui en ressortiraient. Comment vous expliquez ? Entre du réalisé et du prévisionnel, ce n'est pas parce que l'on prévoit de gagner 10 000 et que l'on les gagne... Je ne sais pas comment m'exprimer. Il y a quand même une différence entre le réalisé et puis le prévisionnel, et il n'y a pas de marge qui en découle. C'est-à-dire qu'actuellement, la marge qui en découle, en section de fonctionnement, c'est 1,6 million de plus en dépenses, 2 millions de plus en recettes. La marge, elle est de 400 000. Vous voyez ce que je veux dire ? On a gagné 400 000 € de plus par rapport à 2022. Donc là, j'ai un peu de mal à comprendre votre raisonnement, vous m'excuserez, mais, là, j'avoue que je ne le comprends pas.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Bon, je pense que l'on a fait le tour du sujet. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres remarques. Il vous est demandé, après la présentation du Compte Administratif que nous venons de faire, après avis de la commission compétente, d'approuver les Comptes Administratifs que nous venons de présenter du budget principal de l'exercice 2023. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Six. Merci.

Pour	:	23
Contre	:	6
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme le Maire momentanément absente -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Nous passons au rapport suivant « Compte Administratif – Année 2023 – Budget annexe du service public des cimetières ». Eddie STAMPONE.

13. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Monsieur le 1^{er} Adjoint. C'est la même chose, mais pour les cimetières. Les cimetières, c'est beaucoup plus simple puisque l'on a qu'une section de fonctionnement, on n'a pas d'investissement.

Les recettes de l'exercice sont établies à 31 000 €. L'excédent de l'an passé était à 9 000 €. Les dépenses de l'année 2023 sont établies à 26 000 €, quasiment 27 000 €. Le résultat de la section d'exploitation est de 14 421,53 €. Il est identique au Compte de Gestion du Comptable Public.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci Eddie STAMPONE. Est-ce qu'il y a des questions sur le budget annexe des cimetières ? Non. On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme le Maire et M. Christophe FROPPIER momentanément absents -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°14 « Compte Administratif – Année 2023 – Budget Principal – Affectation du résultat ». Eddie STAMPONE.

14. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2023 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons repris par anticipation le résultat de l'exercice au Budget Primitif 2024, il convient maintenant de l'affecter de manière définitive au regard du Compte Administratif que nous avons adopté. La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 3 122 302,55 €. Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 939 729,51 €. Le solde des restes réalisés, donc les dépenses moins les recettes, s'établissent à 1 432 853 €. Et donc, le résultat à affecter est de 749 719,20 €.

Nous avons le choix, soit de les maintenir en fonctionnement, en tout ou partie en fonctionnement, soit de les affecter en tout ou partie en investissement. Et donc, on vous propose, comme nous avons l'habitude de le faire année après année, de l'affecter en totalité à l'investissement.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Est-ce qu'il y a des interventions ? Je n'en vois pas. On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Merci. C'est adopté.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme le Maire et M. Christophe FROPPIER momentanément absents -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Nous passons à la question n°15 « Compte Administratif – Année 2023 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat ».

15. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Oui, merci. Donc, pour le cimetière, c'est très simple puisqu'il n'y a pas de section d'investissement, donc il n'y a pas de vraie affectation. Donc, on vous propose de reporter le résultat de 14 421,53 € en section excellent d'exploitation reportée.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Je n'en vois pas. On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme le Maire et M. Christophe FROPPIER momentanément absents -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°16 « Dotation Politique de la Ville (DPV) – Année 2024 – Demande de subvention ».

16. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – ANNEE 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La Ville de Montbéliard est éligible à la Dotation Politique de la Ville. Je ne vais pas vous faire tout le laïus que vous avez sur votre projet de délibération. Au titre de la DPV 2024, nous souhaitons donc présenter l'opération de remplacement des réseaux hydrauliques et de rénovation des plages de la piscine d'été au Grand Bassin. Et donc, pour ce projet, nous avons sollicité une subvention à hauteur de 80 %, donc 352 195 € dans le cadre de la DPV, ce qui resterait un laissé-à-charge à la Ville de 88 000 € hors-taxa sur ce projet.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. On va pouvoir passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Vote à l'unanimité. Merci.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER et Mme Sidonie MARCHAL momentanément absents -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°17 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ». Eddie STAMPONE.

- Retour de Mme le Maire qui reprend la Présidence -

17. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est la traditionnelle mise à jour du tableau des emplois avec les créations et les suppressions d'emplois tels qu'ils vous sont présentés dans le projet de délibération. Et bien évidemment, les crédits seront inscrits au budget.

Et donc, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Même remarque qu'en Commission, même remarque, d'ailleurs, que la dernière fois, parce que nous observons, dans le tableau des effectifs, qu'il y avait beaucoup d'emplois gelés. Monsieur STAMPONE, vous avez utilisé ce terme en Commission. Alors, je suis allé regarder un petit peu dans les villes de même strate que nous, dans des villes proches. Nous avons à peu près un écart qui avoisine les 20% entre les postes réels et les postes possibles. Et c'est largement supérieur à toutes les autres villes. Alors, Madame BIGUINET, vous m'avez répondu : « Qu'est-ce que l'on fait ? On supprime ? ». Écoutez, il faut vous mettre d'accord avec vous-même pour savoir qu'est-ce que l'on fait de ces 20% d'emplois gelés. Il y a une différence énorme, je suis allé voir Pontarlier, je suis allé voir des villes à peu près de la même strate, comme je vous ai dit, mais bien ailleurs, pour voir cette différence qui n'est jamais supérieure à 5% entre le réel puis des emplois qui sont donc des emplois gelés.

Ici, il y a deux créations. Ce sont des vraies créations que vous m'avez dit, en Commission. Mais à côté de cela, il y a chaque fois des départs en retraite que l'on ne voit pas ici, puisque vous les conservez quand même en poste mais ils sont gelés. Alors il y a toujours l'argument de dire : « Oui, mais peut-être... », quand on arrive à plus de 60 postes gelés, je pense qu'il faut peut-être rétablir la vérité.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, ce n'est pas parce que Pontarlier ou je ne sais quelle ville fait d'une certaine manière que je me sens obligée et que nous nous sentons obligés de faire la même chose donc on continuera de cette manière-là, parce que comme vous l'avez dit, comme je l'avais dit avant, cela nous permet d'être beaucoup plus réactifs si nous avons la possibilité, les moyens financiers ou la personne en face qui correspond au poste, d'embaucher. Voilà, ce n'est pas le cas pour le moment, cela peut fort bien le devenir. Et puis en plus, ce n'est pas interdit. Donc ce qui n'est pas interdit, on peut toujours le faire. On n'a pas voté sur cette question. Donc on va voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Annie VITALI, M. Christophe FROPPIER et Mme Sidonie MARCHAL momentanément absents -

Madame le Maire

J'en profite pour revenir sur le Compte Administratif et répondre à deux choses, des questions que vous avez posées ou des interrogations.

La première, c'est sur la piscine à la Petite-Hollande et notamment la réfection, à l'identique, du bassin olympique de 50 mètres. Alors, je partage tout à fait l'avis d'Alexandre GAUTHIER qui disait, si on ne l'avait pas fait, vous nous auriez dit de le faire, mais comme on le fait, il ne fallait pas le faire. Mais cela, c'est autre chose. Il faut quand même que vous sachiez que cette piscine a été labellisée « Patrimoine Contemporain Remarquable », donc pratiquement comme un Monument historique, c'est vrai qu'elle a 60 ans cette année, la piscine, et de toute façon, nous n'aurions pas pu diminuer la surface de la piscine. Donc la question ne se pose pas.

Deuxième chose sur laquelle je répondrai également. Vous avez parlé, Madame CHIAPPA KIGER, des 1 700 000 € de recettes que nous avons eues et que nous n'avions pas anticipés, en tout cas dans le Budget Primitif 2023. Il faut savoir que, quand nous avons voté le budget, nous n'avions pas la certitude, par la Loi de Finances, qu'il y aurait une augmentation des bases. Et donc, nous avons joué la prudence, parce qu'avec ce Gouvernement-là, on avait du mal de savoir où on va.

Voilà donc ces deux réponses qui me paraissaient importantes de vous donner, parce qu'elles éclairent quand même la manière dont les décisions sont prises.

Nous passons à la question n°18 « Question n°18 « Personnel communal – Recrutement de saisonniers – Été 2024 ». Eddie STAMPONE.

18. PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT DE SAISONNIERS – ETE 2024

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Pour assurer la continuité du fonctionnement de nos services durant la période estivale, donc de juin à septembre 2024, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création de postes de saisonniers. Vous avez le détail dans votre projet de délibération.

Et donc, après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°19 « Subventions aux associations – Année 2024 ». Eddie STAMPONE.

19. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

1. Association Les Amis de la Gendarmerie

Il y a une demande de subvention de l'association Les Amis de la Gendarmerie, qui est une association qui a été créée en 1932, qui a vocation de faire connaître et de faire apprécier et soutenir la Gendarmerie Nationale au sein de la société civile. Au niveau local, l'association est représentée par Hervé GUY, ancien bâtonnier également. Elle compte aujourd'hui près de 15 000 membres qui sont répartis en 200 comités locaux implantés en métropole et en Outre-mer. Elle accueille tous citoyens et compte, parmi ses adhérents, des militaires de la Gendarmerie, des anciens militaires, mais aussi des collectivités territoriales. Cette association s'engage dans des actions concrètes de soutien à la Gendarmerie avec notamment l'achat de matériel non prévu en dotation et utile à la mission de service public, comme par exemple des défibrillateurs mobiles, des balises LED pour renforcer la visibilité des unités en intervention, par exemple. Et elle mène également des actions en concertation avec les échelons locaux de la gendarmerie.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'association d'un montant de 300 €. Cette subvention sera financée par les crédits de réserve du Service Animation et Vie Associative inscrits au BP 2024.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question 20 « Centre Médico-Scolaire Unique (CMSU) du Pays de Montbéliard et alentours – Reconduction de la convention de partenariat ». Alexandre GAUTHIER.

20. CENTRE MEDICO-SCOLAIRE UNIQUE (CMSU) DU PAYS DE MONTBELIARD ET ALENTOURS – RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est la convention du CMSU, donc la médecine scolaire, que l'on avait signée en 2012 avec un ensemble de communes. Ce sont les communes de plus de 3 500 habitants qui sont obligées de financer, de contribuer au financement de la médecine scolaire qui, aujourd'hui, est hébergée dans nos locaux à Montbéliard, au-dessus de l'école Coteau-Jouvent, au 3^{ème} étage et pour un budget de fonctionnement de 9 000 € et d'investissement de 1 000 € tous les ans, que l'on répartit avec ces communes au prorata du nombre d'habitants.

La convention s'arrêtait en 2023, donc l'année dernière, on l'a prorogée et je vous ai proposé de signer une nouvelle convention qui s'étalera jusqu'en 2027. C'est la même.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

On revient à la question précédente parce que je suis allée trop vite. On n'a pas présenté, Eddie, la deuxième partie des subventions. On n'a parlé que de la gendarmerie.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est parce que c'était à moi de la présenter. C'est pour cela, il n'a pas osé.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

2. Judo Club Montbéliardais

C'est pour le judo. On a oublié de parler du versement de la subvention pour le judo, pour acheter des coupes et des trophées, toujours pris sur le crédit de réserve du Service Animation et Vie Associative, pour un montant de 300 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question 21 « Projet de restructuration et extension de l'école maternelle Combe aux Biches – Financement - Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs ».

21. PROJET DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE COMBE AUX BICHES – FINANCEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est l'extension de l'école maternelle Combe aux Biches. Vous voyez que nous sommes en travaux pour rénover cette école maternelle qui accueillera aussi les futurs écoliers qui sont actuellement à l'école du Parc. Nous avons fait une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 40 000 €. Et pour cela, il faut que l'on signe une convention avec la CAF. C'est ce qu'il vous ait demandé ce soir.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°22 « Marché de fourniture et de livraison de repas pour la restauration scolaire et extra-scolaire – SODEXO – Versement d'une indemnité au titre de l'imprévision et signature d'une convention ».

22. MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE – SODEXO – VERSEMENT D'UNE INDEMNITE AU TITRE DE L'IMPREVISION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Nous avons un prestataire pour la livraison de repas, que ce soit dans nos écoles ou au CCAS, SODEXO, qui a rencontré un certain nombre de problèmes à cause de l'inflation et l'augmentation des coûts qui se sont répercutés sur leurs prestations et, pour lesquels, ils ont été en droit de nous demander une compensation financière au titre d'un versement d'indemnités, comme le permet la loi. Nous avons négocié car, au départ, ils nous demandaient une indemnité qui s'élevait à plus de 100 000 €. On a, après moult de négociations, ramené la facture à 26 578 €. Cela ne nous enchante pas, mais c'est la loi.

Il vous est demandé, ce soir, de nous autoriser à voter pour le versement de cette indemnité à SODEXO.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Bon, vous avez négocié, au lieu de 100 000 €, c'est 26 000 €, donc c'est déjà toujours cela de gagné mais, ceci dit, cela va un peu à l'encontre d'une DSP. Parce qu'une DSP, cela veut dire que ce n'est pas la commune qui prend des risques, c'est quand même le délégataire qui va prendre des risques. Et, bon, oui, évidemment, il y a eu des augmentations, mais le jour où il y a des fruits et légumes qui ne coûtent pas cher, etc., ils n'ont jamais proposé de nous redonner des sous. Honnêtement, moi, ce genre de choses, je trouve cela contraire à l'esprit d'une DSP. Alors, évidemment, on va dire...

Madame le Maire

Sauf que ce n'est pas une DSP.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est un marché public.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Si on ne le fait pas, cela veut dire que, de toute façon, d'une façon ou d'une autre, ils vont se rattraper sur la qualité ou sur je ne sais pas quoi. Je pense que l'on est en train de mettre le petit doigt dans l'engrenage, là.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Alors, ce n'est pas une DSP, il y a une petite nuance, c'est un marché public avec un mini, un maxi.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

D'accord oui, c'est un marché.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Et il y a la loi, l'article L6 du Code de la Commande Publique, pour être plus précis, qui autorise le prestataire à demander une indemnité. Cela, c'est comme quand on a le débat sur le versement d'une subvention à l'école privée Saint-Maimbœuf. Cela ne nous enchante pas, on a toujours ces grandes discussions, mais c'est la loi. La loi est dure, mais c'est la loi. Donc, on se plie et on se conforme, aujourd'hui, aux exigences de la loi. Je suis comme vous, cela ne nous enchante pas de sortir une enveloppe, que ce soit 26 000 € ou 100 000 € pour un prestataire, parce qu'il a subi l'inflation. Nous aussi, on a subi l'inflation. Mais, effectivement, aujourd'hui, il en a l'autorisation. Bon, voilà. Donc, on en prend acte mais on est, comme vous, un petit peu amer par rapport à cet usage.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est vrai que j'ai utilisé le terme de DSP qui était tout à fait inopportun, c'est un marché public, je suis bien d'accord avec vous. Mais, bon, ceci dit, quand c'est dans l'autre sens, ils n'ont jamais fait de proposition du même style.

Madame le Maire

On est d'accord ! On a eu la même chose avec TECHNOVERT et EUROVIA. Je ne sais pas si vous vous rappelez, on l'a passé au précédent Conseil Municipal.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Il y avait des abstentions !

Madame le Maire

Six abstentions. Très bien. Je n'avais pas vue.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous pensiez que tout le monde allait voter pour !

Madame le Maire

Oui, oui, d'accord. Peut-être que l'on s'abstiendrait aussi si on était à votre place.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	6

Madame le Maire

Question n°23 « Marchés de surveillance physique et télésurveillance – Renouvellement 2025 ».

23. MARCHES DE SURVEILLANCE PHYSIQUE ET TELESURVEILLANCE – RENOUVELLEMENT 2025

Madame le Maire expose :

Ce sont les marchés de surveillance physique et télésurveillance, son renouvellement pour 2025. Donc, il y a deux lots. Le lot 1, c'est la prestation de gardiennage physique. Le lot 2, c'est la télésurveillance des bâtiments municipaux. Lot 1, avec un minimum de 20 000 €, un maximum de 60 000 €. Et le lot 2, télésurveillance, c'est la même chose, 20 000 € minimum et 60 000 € maximum. Il vous est donc proposé ce soir de renouveler ces marchés, qui arrivent à échéance le 31 janvier 2025, pour un an avec une possibilité de reconduction.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je profite juste de cette question-là pour poser une question. A la Petite-Hollande, le rond-point qui se trouve devant la piscine, entre l'école Boulloche et la maternelle qui est en face...

Madame le Maire

Ravel.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, Ravel. Il y a eu des incidents il y a un certain nombre d'années et il y a une espèce de grand mât qui penche, qui est là, au milieu.

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Honnêtement, quand on arrive là, cela fait vraiment...

Madame le Maire

Je suis d'accord avec vous.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Cela donne une impression que l'on est dans une zone et que, finalement, on ne répare rien, etc. J'imagine bien qu'il doit y avoir des raisons pour cela, mais, enfin, je me dis, ou on l'enlève, ou on remet quelque chose, on essaie de le remettre droit, je ne sais pas. Enfin, c'était quelque chose sur lequel il devait y avoir des caméras.

Madame le Maire

Oui, il y avait des caméras qui ont été détruites, vous savez, au moment...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui.

Madame le Maire

Il y a d'autres caméras, rassurez-vous, qui sont par-là autour. On a, en projet, de sécuriser et renforcer le socle de ce mât, parce que, malgré les travaux importants que l'on avait faits pour qu'il soit sécurisé et très solide, quand ils sont arrivés avec un engin de chantier, cela n'a pas fait long feu. Donc, on est en train de travailler sur quelque chose de solide pour pouvoir réinstaller quelque chose. Voilà.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais cela serait bien que cela soit fait assez vite, parce que cela fait combien ? Cela fait au moins 7, 8 ans ou 6 ans que c'est là !

Madame le Maire

Nous sommes dépendants de l'Etat et des autorisations.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Simplement une petite question technique. Est-ce que la caméra qui est au-dessus, anciennement chez Liorus, fonctionne ?

Madame le Maire

A ma connaissance, oui. Je vais me retourner vers Sylvie GRAU, qui est au fond : est-ce que la caméra, anciennement chez Liorus, est fonctionnelle ? Voilà. Vous avez la réponse, elle y est.

On va voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°24 « Enquête INSEE Familles 2025 – Convention ».

24. ENQUETE INSEE FAMILLES 2025 - CONVENTION

Madame le Maire expose :

Vous savez que tous les ans, nous avons un recensement qui est fait sur une partie de la population. Montbéliard a été tirée au sort avec 2 000 autres communes en France pour poursuivre ce recensement avec une vocation au niveau de questionnements sur les familles, savoir comment elles vivent, ce qu'elles font de leur loisir, etc., etc. Et nous allons donc répondre favorablement à cette demande pour laquelle il faut signer une convention.

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Pas du tout, pas du tout. Non, simplement, il faudrait que Madame BENSOU soit, évidemment, partie prenante. C'est votre partie, cela, Madame BENSOU. Cela peut être intéressant, évidemment. Non, parce que je vois Monsieur DUVERNOY, dont je ne dirai rien, il est absent.

Madame le Maire

C'est l'Etat-Civil !

Monsieur Eric LANÇON

Ah, d'accord, OK. Parce que vous voyez, cela pourrait être utile aussi à la cohésion, à la solidarité, etc., les données qui vont être là. Voilà, tout simplement.

Madame le Maire

C'est fait pour. Oui, oui. Pas d'abstention ? Non. Pas de vote contre ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°25 « Musées de Montbéliard – Dépôt de l'œuvre « Deuil » de Paul-Elie DUBOIS au Musée du Château ». Philippe TISSOT.

25. MUSEES DE MONTBELIARD – DEPOT DE L'ŒUVRE « DEUIL » DE PAUL-ELIE DUBOIS AU MUSEE DU CHATEAU

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Je vais vous parler du dépôt d'une peinture de Paul-Élie DUBOIS, une demande de dépôt pour les musées.

Vous savez que l'on avait eu l'exposition « Paul-Élie DUBOIS, itinéraire d'un peintre voyageur », notre grande exposition de l'été dernier et que la paroisse protestante du Châtelot de Saint-Maurice-Colombier avait accepté de nous prêter une grande œuvre sur toile, peinture sur toile, huile sur toile, pour être précis, de 3 mètres sur 2, qui était tout au fond, en face, quand on entrait dans l'exposition. Et cette grande toile était accrochée de manière permanente dans le temple à Saint-Maurice-Colombier. Nous l'avons reçue dans un état un peu précaire, on a engagé de l'argent pour la restaurer, c'était la condition pour qu'elle nous soit prêtée pour l'exposition. Donc, il y a 3 000 € qui ont été engagés pour la restaurer. Or, il se trouve qu'actuellement, le temple de Saint-Maurice-Colombier est en travaux pour trois ans et qu'ils ne souhaitent pas récupérer l'œuvre pendant les travaux pour éviter, maintenant qu'elle ait entièrement restaurée, de l'abîmer.

Donc, il est demandé à la Ville de Montbéliard, pour les musées, de bien vouloir accepter un dépôt pendant trois ans. Ce dépôt prendrait effet à la date de fin de l'exposition Paul-Élie DUBOIS et courrait donc pour une durée de trois années.

Si nous acceptons de conserver cette œuvre, on a la possibilité, nous, de l'accrocher sur une cimaise, en sécurité dans nos réserves, sans qu'elle occupe de place particulière, sans qu'elle nous pose de problème, et pour qu'elle soit en sécurité, à la fois hygrométrique, au niveau d'un éventuel incendie, d'inondations. Enfin, que cette œuvre soit vraiment mise en sécurité.

Il convient, pour cela, d'autoriser le Maire à signer la traditionnelle convention pour accepter ce dépôt.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°26 « Festival des Quatre Saisons 2024 – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la Ville de Montbéliard ». Philippe TISSOT

26. FESTIVAL DES QUATRE SAISONS 2024 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA) ET LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Philippe TISSOT FROPPIER expose :

Je vous parle rapidement, comme on le fait chaque année, du Festival des Quatre Saisons. Vous savez que PMA consent, chaque année, une modeste participation au titre de la notoriété et de l'image de marque. Et donc, comme chaque année, le Conseil Communautaire a accepté de nous octroyer une subvention de 8 750 €, et pour pouvoir obtenir cette subvention, il convient de signer une convention entre la Ville de Montbéliard et PMA.

Madame le Maire

Des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Une question pour essayer d'arrêter la polémique, là, parce que j'ai encore vu, c'était dans la presse et puis dans une tribune, vous avez reçu, Madame le Maire et Monsieur GAUTHIER, vous avez reçu une réponse de Monsieur ATTAL suite à votre courrier concernant l'irrespect lors de la cérémonie de d'inauguration. Vous avez donc écrit en tant que membre de l'Agglomération et de la Ville, surtout de la Ville, je pense, donc, à ce titre-là, nous vous demandons quelle est la teneur de la réponse de Monsieur ATTAL.

Madame le Maire

Simplement qu'il nous remercie de notre sollicitude et qu'il a pris note de notre courrier pour lequel il nous remercie.

Monsieur Eric LANÇON

A-t-il été outré ? A-t-il été...

Madame le Maire

Il n'a pas fait de commentaire.

Monsieur Eric LANÇON

Vous en êtes sûre ?

Madame le Maire

Non, il n'a pas fait de commentaire !

Monsieur Eric LANÇON

Parce que Monsieur le Député ne dit pas tout à fait la même chose. Il a peut-être personnalisé les réponses. Peut-être !

Madame le Maire

Je ne sais pas si le courrier est le même.

Monsieur Eric LANÇON

Non, mais il a peut-être personnalisé ses réponses.

Madame le Maire

Peut-être, oui, je ne sais pas. Mais enfin, bon, voilà. Il a accusé réception de notre courrier auquel il a été sensible.

Monsieur Eric MARCOT

Parce qu'il est bien élevé, Madame !

Madame le Maire

Pardon ?

Monsieur Eric MARCOT

Parce qu'il est bien élevé ! La réponse qui a été faite c'est parce qu'il est bien élevé. Parce que, par rapport à l'accueil qui lui a été fait à l'Axone catastrophique. Bon, je l'ai déjà dit, une catastrophe. Mais je sais que vous êtes en accord avec moi.

Madame le Maire

Voilà. Bien. On n'a pas voté là-dessus. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°27 « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions ». Christophe FROPPIER.

27. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit du fonds de mobilisation de soutien aux actions de l'association des commerçants. Vous savez que l'on accompagne l'association des commerçants à hauteur de 50% des actions plafonnées à 10 000 €.

Donc là, il s'agit de plusieurs opérations qui se sont déroulées pour « Points doublés » et « Shopping Gagnant » le 2 février et le 1^{er} mars et le 5 avril mais également de la participation à l'association des commerçants à la Foire Expo de Pays de Montbéliard.

Le total des dépenses engagées s'élève à 11 929 €. Il vous est donc proposé d'accompagner l'association à hauteur de 5 974,50 €.

Madame le Maire

Mehdi MONNIER ne participe pas au vote. Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°28 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ».

28. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

C'est le fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales. Vous en avez l'habitude. Donc c'est le versement de subventions pour deux demandeurs, la SCI EMILODIE et la SAS EPHIGEA, qui sollicitent une aide sur des travaux de ravalement de façades commerciales ainsi qu'une enseigne. Donc accompagnement à hauteur de 20% du montant des travaux hors taxe. Donc soit 724,39 € pour la SCI EMILODIE et 2030,60 € pour la SAS EPHIGEA.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°29 « Ravalements de façades d'immeubles – Versement d'une subvention ».

29. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Donc il s'agit de la SCI EMILODIE pour des travaux qui ont lieu au 16 rue de la Synagogue pour un montant total de 15 311,91 € et donc une aide à hauteur de 15%, soit 2.296,79 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Hélène HENRIET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°30 « SEDIA – Création d'une filiale photovoltaïque ».

30. SEDIA – CREATION D'UNE FILIALE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit de la création d'une filiale photovoltaïque. Une société qui sera constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée.

Elle aura donc pour objet, sur les territoires du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, et exceptionnellement au-delà lorsqu'il existe un lien avec les trois départements précités :

- Le développement de centrales photovoltaïques de toutes tailles, sur tous bâtiments et installations, sur tous fonciers nus ou exploités, qu'ils soient publics ou privés en vue de leur location, leur exploitation, leur cession,
- Le développement et le portage de tout dispositif de production d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique

ainsi que toutes les opérations afférentes à la réalisation de cet objet.

La société pourra être dénommée « Solaire Energie Développement Durable » et son siège social sera fixé au siège de la société SEDIA.

Lors de sa constitution, les associés apporteront à la société une somme en numéraire.

Les associés, donc, c'est SEDIA, le Crédit Agricole de Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations, le SYDED, le Syndicat mixte d'énergie d'équipement et de e-communication du Jura, le Syndicat intercommunal d'énergie du département de Haute-Saône.

SEDIA pourra être nommé Président de la société pour une durée de trois années renouvelables. SEDIA pourra être représenté par Monsieur Dominique MESNIER, son Directeur Général Délégué, pour l'exercice de cette Présidence. Les fonctions de Président ne seront pas rémunérées et ne donneront pas droit au remboursement de frais. Le représentant de SEDIA à l'Assemblée Générale pourra être moi-même. Et en application de la loi 3DS, qui a instauré la nécessité d'obtenir l'accord exprès des collectivités locales, disposant d'un poste d'Administrateur pour toute prise de participation directe des SEM ou indirecte via une filiale contrôlée, qui conduirait la SEM à détenir plus de 10% du capital ou des droits de vote, la création de cette filiale doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Le rapport, présenté d'ailleurs dans toutes les autres collectivités, - les élus de Besançon sont en train d'en discuter justement là -, pose quand même, malgré tout, quelques problèmes par rapport, entre autres, à la géographie. Alors, tu l'as dit, Christophe, il y aura la possibilité de mener des projets hors de ces trois départements, ce n'est pas restrictif aux trois départements, ce qui pose quand même problème, puisque majoritairement, il y a beaucoup de fonds publics, et la SEDIA, c'est le bras armé des collectivités. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il y a une concurrence publique / privée qui est possible. Alors, j'en veux pour preuve que, dans les 40 projets, il y en a 25 qui concernent le privé. Ce qui veut dire, quand même, que déjà le privé est déjà majoritaire dans les projets à venir, qui ne vont pas se faire en une année, je suis bien d'accord. Donc cela pose problème parce qu'il y a beaucoup d'argent public. Moi, je pense qu'il aurait fallu réserver beaucoup plus au public par rapport au privé parce qu'il y a plein d'autres organismes qui financent déjà le privé.

Et puis, il y a aussi, mais là, peut-être que Christophe répondra, quid de la Caisse d'Epargne, entre autres ? Il n'y a que le Crédit Agricole, alors que la Caisse d'Epargne intervient dans d'autres départements. Je suis allé un petit peu regarder. Je suis en relation, je ne vais pas le cacher, avec les collègues de Besançon, qui vont aussi passer cette délibération, qui va passer aussi à l'Agglomération, d'ailleurs. Je sais même, et tu le sais, Christophe, que Didier KLEIN faisait quelques remarques, justement, là-dessus, sur cette non-restrictivité ou un petit peu cette ouverture beaucoup trop grande au privé lorsque l'on est vraiment dans le public majoritairement.

Monsieur Christophe FROPIER

Oui. Alors, c'est vrai que ce n'est pas un projet qui est récent, c'est un projet qui est travaillé depuis déjà quelques mois, voire quelques années, il a été abordé, plusieurs fois, en Conseil d'Administration

de SEDIA. Et malgré la construction qui était proposée, on n'a eu aucune intervention de la Caisse d'Epargne et aucun intérêt porté de la Caisse d'Epargne pendant l'ensemble des discussions qui ont eu lieu lors des Conseils d'Administration. Et pour autant, sur le dernier Conseil d'Administration, on a donc proposé les différents associés au montage, on a eu un intérêt soudain de la Caisse d'Epargne. Voilà. Il y a eu des discussions qui ont été engagées entre la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole, globalement, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ne se sont pas entendus. Et c'est dommage, d'ailleurs, parce que je crois que s'il y avait eu une intervention, dès le départ, de la Caisse d'Epargne, il n'y aurait pas eu de souci à les intégrer en tant qu'associés. Il faut voir aussi que la situation des banques a évolué sur les deux dernières années. On est passé d'un moment donné où les vannes étaient largement ouvertes à une situation aujourd'hui où, finalement, c'est un peu plus contraint au niveau des emprunts. Et l'intérêt qui a été porté par la Caisse d'Epargne était peut-être aussi lié à la conjoncture soudaine. C'est le premier point.

Pour le deuxième point, je vous rappelle quand même que, déjà, SEDIA intervient sur les bâtiments qui sont construits au niveau du photovoltaïque. L'idée, c'était de créer une filiale avec des associés pour pouvoir développer et aider notamment les collectivités qui avaient des projets sur leur commune, de toutes tailles d'ailleurs, aussi bien sur les bâtiments publics qu'avec des ombrières. Il n'y a pas de concurrence déloyale. Tu l'as dit, Eric, il y a déjà un tas de dossiers en cours, en tout cas, des pistes de travail. L'idée n'est pas d'aller prendre du travail aux autres. Bien au contraire, c'est déjà, d'un côté, de travailler avec le Crédit Agricole sur ses clients agriculteurs qui avaient de réelles difficultés depuis quelques années en ayant des opérateurs un peu, on va dire, flous et qui n'allaient pas au bout de leurs projets. Et d'autre part, travailler avec les collectivités sur les bâtiments publics et les ombrières. Mais pas de volonté d'aller concurrencer tel ou tel opérateur pour aller manger le travail des autres, sachant que c'est quand même un secteur d'activité qui est en pleine expansion et qui a un besoin, notamment, de sécuriser les installations. Parce qu'au-delà des constructions neuves et donc des installations de nouveaux panneaux photovoltaïques, il y a aussi la rénovation et on sait que les toitures ne sont pas forcément toutes adaptées à la pose de panneaux donc il faut aussi que l'on ait un certain recul et des organisations sérieuses, afin d'aller rénover les bâtiments. Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question.

Monsieur Eric LANÇON

Oui. Mais de fait, lorsque l'on voit la dernière page : 25 projets privés sur 40 projets, il va y avoir quand même de l'argent public qui va être peut-être, dès le début, mit pour du privé. Alors moi, je n'ai rien contre, à part que SEDIA et puis tout ce qui est autour, c'est quand même des fonds publics, on doit être à 80 % ou 75, je ne sais pas. Et c'est ce déséquilibre-là qui interroge. Je sais qu'il y a dans la salle d'autres porteurs de photovoltaïque, voilà, on ne va pas non plus leur faire concurrence. Et j'aurais bien aimé, et je ne suis pas le seul, qu'il y ait un fléchage plus fort pour tout ce que tu viens de dire, mais en bâtiment public, et en bâtiment SEDIA aussi. Il y en a huit de Besançon sur du bâtiment d'immobilier d'entreprise. Sinon les autres, c'est du privé totalement.

Monsieur Christophe FROPPIER

Pour rappel, on a eu Forvia quand même, on aura Génie. Voilà, dans le privé, on a ces bâtiments-là aussi. Donc c'est vrai que ce sont des bâtiments, aujourd'hui, qui sont portés par la SEM via des structures et qui nécessitent des installations photovoltaïques. Alors on note, mais le privé est quand même dédié au développement économique en partie.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, ce n'était pas par rapport à la remarque d'Éric LANÇON que je voulais intervenir. C'est la mode, en ce moment, de faire cela. Le SYDED, comme le SIDEDEC, sont déjà actionnaires d'une SEM énergie renouvelable citoyenne dont le siège est à Lons-le-Saunier, au SIDEDEC. Ce matin, c'était le CA du SIDEDEC, je fais partie de la SEM, et, en fait, ce que l'on voit, c'est que finalement, c'est la mode de faire cela et ce qui est bien, c'est d'afficher toute une liste de bâtiments sur lesquels on va intervenir. Alors si on regarde au niveau de la SEM, qui est une SEM régionale, puisque c'est sur la région Bourgogne-Franche-Comté, quand même, eh bien, on annonce aussi, je ne sais pas combien, 50 projets. Alors il

y en a peut-être même en plus qui doivent se croiser avec ceux-là et puis, dans les faits... Alors autant, je trouve que développer des énergies renouvelables, je ne peux pas être contre, vous vous en doutez. Donc en fait, c'est bien si on développe des énergies renouvelables mais c'est souvent un effet d'annonce. Et puis c'est des fois aussi, et pour ne pas dire un peu souvent, des effets d'opportunité, c'est-à-dire que, finalement, on en profite, parce que l'on va peut-être pouvoir gagner ceci ou cela. Mais cela n'empêche que la remarque qui a été faite pour la SEDIA au niveau des fonds privés et publics. L'objectif, ce n'est pas de produire de l'énergie renouvelable, c'est une Société d'Economie Mixte au niveau de l'aménagement. A un moment donné, on fait des bâtiments et on peut mettre, quand on fait des bâtiments, des panneaux solaires dessus. Mais je crois qu'il faut être vigilants, quand même, à ne pas tomber, disons, dans le panneau de, finalement, c'est à la mode, donc finalement, on va faire cela, sachant qu'il y a un certain nombre d'acteurs qui peuvent peut-être le faire d'une autre façon. Et puis, faire attention que les fonds publics qui sont investis, servent bien à la fonction principale de la structure.

Madame le Maire

Bien. Christophe.

Monsieur Christophe FROPPIER

Juste en complément, vous avez raison, Monsieur LACHAMBRE, après, c'est aussi, dans le plan stratégique de SEDIA, de diversifier ses activités. On le voit bien aujourd'hui, tout ce qui est construction devient compliqué et l'aménagement ne suffit pas, non plus, à rentabiliser ces structures. Donc, à un moment donné, c'est aussi une diversification de la société pour la pérenniser.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Il faut faire attention que ce ne soit pas seulement de la peinture verte, quoi !

Madame le Maire

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Petite question rapidement : qui est le fournisseur de panneaux ? Qui fournit les panneaux ?

Monsieur Christophe FROPPIER

Là, on l'aura dans un second temps, puisqu'aujourd'hui, on est dans une SAS qui est en pleine création. La création devrait intervenir au 1^{er} juillet et donc, les opérateurs, je vous les communiquerai plus tard.

Madame le Maire

Bien. Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°31 « Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM) – Modification statutaire ». Rémi PLUCHE.

31. SYNDICAT DU GAZ DE LA REGION DE MONTBELIARD (SYGAM) – MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit, pour le Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard, le SYGAM, d'une modification statutaire. Effectivement, la Ville de Montbéliard est membre du syndicat

intercommunal du gaz de la région de Montbéliard et le syndicat, souhaitant dorénavant accompagner les projets de transition énergétique en participant au financement de projets sur ses communes membres, il décide de faire des modifications dans ses statuts. L'ajout à l'article 3.1 de statut en vigueur d'un item, l'actualisation de l'article 3.2.1 alinéas 1 et 2 avec des remplacements, l'ajout à l'article 8 de l'alinéa 1, de termes nouveaux.

La décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres, dont Montbéliard fait partie, dont les conditions de majorité qualifiée est requise pour la création du syndicat, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population.

Les Conseils Municipaux susvisés dont Montbéliard fait partie disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification. La Ville a reçu la notification de la délibération du SYGAM le 25 mars dernier.

Après avis de la commission compétente, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire du Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard-SIGAM, telle que présentée et intégré dans les propositions de statuts figurant dans les annexes.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°32 « Bois soumis au régime forestier – Etat d'assiette et destination des coupes – Année 2023 – Convention d'exploitation groupée du bois ». Gilles MAILLARD.

32. BOIS SOUMIS AU REGIME FORESTIER – ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES – ANNEE 2023 – CONVENTION D'EXPLOITATION GROUPEE DU BOIS

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit du bois soumis au régime forestier, état d'assiette et destination des coupes pour l'année 2023 et convention d'exploitation groupée du bois. C'est une décision qui a déjà été présentée au Conseil Municipal à la fin du mois de février mais qui doit être modifiée pour cause de modification de statut de l'Office National des Forêts.

Je vous rappelle que la décision qui avait été prise et que l'on doit renouveler aujourd'hui concerne des parcelles du bois de Montbéliard, les parcelles numéro T1i jusqu'à 6i se situent en frontière de la Ville de Béthoncourt, et la parcelle numéro 39 se situe à proximité, donc en frontière avec Vyans-le-Val et à proximité du site Emmaüs.

Il faut abroger la délibération qui avait été prise en 2027, et approuver les nouvelles dispositions, vous trouverez en annexe le plan et vous trouverez également la convention ONF, et il faut autoriser le Maire et son représentant à signer la convention d'exploitation groupée de bois.

Madame le Maire

2023 et pas 2027, mais ce n'est pas grave, tout le monde avait compris.

Monsieur Gilles MAILLARD

J'ai dit 2027 ! Oh ! C'était le 27 février.

Madame le Maire

Voilà. Bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Y-a-t-il des interventions ? Autre sujet ? Je n'en vois pas non plus. Eh bien, écoutez, le Conseil Municipal de ce soir est terminé. Je vous souhaite une bonne soirée.

Monsieur Gilles MAILLARD

Je reprends la parole un petit coup.

Madame le Maire

Attendez, il y a un oubli, Monsieur MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

J'ai eu quelques messages de Célia BERGOUNIOUX pendant le Conseil Municipal, elle vous donne le bonjour à tous.

Madame le Maire

Très bien. Tu peux lui renvoyer les nôtres.

Monsieur Gilles MAILLARD

Je le ferai.

Madame le Maire

Bonne soirée.

DECISION N° 2024-037 DU 21 MARS 2024 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETE COMMUNALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Considérant que la réalisation des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

8 rue Charles Contejean (déclaration préalable)

Mise en place de portails

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2024-038 DU 25 MARS 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

REQUALIFICATION DES AIRES DE JEUX SECTEUR CHIFFOGNE – AVENANTS N° 1

Par décision n°2023-169 du 7 novembre 2023, le marché de requalification des aires de jeux secteur Chiffogne a été attribué à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 173 945,59 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier, en plus-value.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant relatif au marché n°2023-049 pour un montant de 5 355,45 € HT.

DECISION N° 2024-039 DU 22 MARS 2024 (L 2122.22 alinéa 2)

TARIF DE L'ACTIVITE SOIREE MATCH DE L'EQUIPE NATIONALE, PROGRAMMEE LE 25 MARS 2024

La Ville a la volonté de solliciter une participation financière des usagers pour des activités ponctuelles programmées dans le cadre de l'accueil jeunes ou pour des projets destinés aux 18/25 ans.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2023-27.02-20, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 2,00 € à 50,00 € par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer à 6,00 € par personne le tarif applicable pour l'activité soirée Match de l'équipe nationale, programmée le lundi 25 mars 2024.

DECISION N° 2024-040 DU 30 MARS 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – PARCOURS IMMERSIF - TRAVAUX (HORS RENFORCEMENT DES PLANCHERS)

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n°2022-150, dans le cadre de la reconversion du site du Château, et notamment la création du parcours historique immersif.

Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n°2024-033.

Une consultation a été engagée selon une procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par Territoire 25, pour les travaux du parcours immersif, par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 9 février 2024.

Considérant les 23 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation, considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n°06 – Électricité – Cfo – Cfa et considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot n°07 – Plomberie – CVC, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De déclarer sans suite pour motif d'infructuosité, selon les dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique :
 - Le lot n°06 – Électricité – Cfo – Cfa
 - Le lot n°07 – Plomberie – CVC
- D'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer les marchés avec les entreprises suivantes :
 - Lot n° 01 : Aménagements extérieurs – VRD – Aménagements paysagers avec l'entreprise FCE (25270 LEVIER), pour un montant de 62 804,00 € HT
 - Lot n° 02 : Maçonnerie – Gros œuvre – Sols durs avec l'entreprise PATEU ET ROBERT (25000 BESANÇON), pour un montant de 104 039,62 € HT
 - Lot n° 03 : Cloisons – doublage - peinture avec l'entreprise WEREYSTENGER (68140 GUNSBACH), pour un montant de 301 291,43 € HT
 - Lot n°04 : Menuiseries extérieures, menuiseries intérieures, parquet avec l'entreprise MENUISERIE METTEY SAS (25420 BART), pour un montant de 196 531,44 € HT
 - Lot n° 05 : Serrurerie - Ferronnerie avec l'entreprise SCHAFFNER SAS (67120 DUPPIGHEIM), pour un montant de 236 502,40 € HT
 - Lot n° 08 : Agencement, vitrines, impression et signalétique avec l'entreprise ATELIER FACE B (86000 POITIERS), pour un montant de 605 769,00 € HT correspondant à la variante retenue proposant des vitrines climatiquement réversibles ;
 - Lot n° 09 : Éclairage scénographique avec l'entreprise BIG BANG (91070 BONDOUFLE), pour un montant de 272 210,16 € HT
 - Lot n° 10 : Équipement audiovisuel avec l'entreprise ETC AUDIOVISUEL SAS (94200 IVRY-SUR-SEINE), pour un montant de 268 378,92 € HT (dont la PSE03 retenue) ;
 - Lot n° 11 : Soclage avec l'entreprise VERSION BRONZE (93100 MONTREUIL), pour un montant de 37 680,00 € HT
 - Lot n°12 - Maquettes – facsimilés avec l'entreprise DUCAROY GRANGE (69100 VILLEURBANNE), pour un montant de 52 715,00 € HT

DECISION N° 2024-041 DU 29 MARS 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

LA ROSELIERE – MIGRATION DES ECLAIRAGES EN LED - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à des travaux de remplacement de l'éclairage de la Roselière.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP, avec une remise des offres fixée au 18 mars 2024.

Considérant les 3 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 34 690,00 € HT (offre de base : 32 395,00 € HT + PSE1 : 2 295,00 € HT).

DECISION N° 2024-042 DU 30 MARS 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – PARCOURS IMMERSIF – TRAVAUX – LOT 6

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n°2022-150, dans le cadre de la reconversion du site du Château, et notamment la création du parcours historique immersif.

Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n° 2024-033.

Une consultation a été engagée selon une procédure adaptée (articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par Territoire 25, pour les travaux du parcours immersif, par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 9 février 2024.

Par décision n° 2024-040, le lot 06 - Électricité – Cfo – Cfa a été déclaré infructueux.

Une consultation a été réalisée sans publicité ni mise en concurrence autorisée par l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

L'offre proposée par EIMI ELEC dans ce cadre est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer le marché avec l'entreprise EIMI ELEC (25460 ÉTUPES), pour un montant de 189 820,58 € HT - Lot 06 : Électricité – Cfo – Cfa (dont la PSE02 retenue).

DECISION N° 2024-043 DU 30 MARS 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

DEMOLITION USINE PYRA - MARCHE N° 2023-050 BELFORT TOUS TRAVAUX - AVENANT N° 2

Par décision n°2023-170 du 8 novembre 2023, le marché de travaux pour la démolition de l'ancienne usine Pyra a été attribué à l'entreprise BELFORT TOUS TRAVAUX (90170 ANJOUTEY), pour un montant de 58 053,90 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier, en plus-value.

Conformément à l'article R.2194-8 et R.2194-2 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 2 relatif au marché n° 2023-050 pour un montant de 1 980,00 € HT.

DECISION N° 2024-044 DU 4 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 16)

SINISTRE CAUSE PAR UN TIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Un accident est intervenu le 24 juin 2023 ayant causé des dégradations sur des éléments du domaine public de la Ville.

L'auteur a été identifié et a donné son accord pour un règlement amiable par la signature d'un procès d'accord transactionnel.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le procès-verbal transactionnel avec la compagnie d'assurance MMA IARD (72030 LE MANS) représentant Monsieur Zakarya FAR, domicilié à MONTBELIARD (25200), et ce pour un montant de 737,60 €.

DECISION N° 2024-045 DU 4 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 16)

RECONVERSION SITE DU CHATEAU - REQUALIFICATION DE LA MONTEE RUE DU CHATEAU - MARCHES SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à des travaux liés à la requalification de la montée rue du Château.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 4 mars 2024.

Considérant les 8 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : VRD - avec l'entreprise EUROVIA (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 74 977,50 € HT
- Lot n° 2 : Éclairage public - avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS (25420 VOUEAUCOURT), pour un montant de 97 766,12 € HT
- Lot n° 3 : Espaces verts - avec le groupement IDVERDE/ART DE PIERRE (25400 AUDINCOURT – 25700 VALENTIGNEY), pour un montant de 323 639,94 € HT

DECISION N° 2024-046 DU 10 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 2)

TARIF DE L'ACTIVITE SOIREE CHAMPIONS LEAGUE ET REPAS

La Ville a la volonté de solliciter une participation financière des usagers pour des activités ponctuelles programmées dans le cadre de l'accueil jeunes ou pour des projets destinés aux 18/25 ans.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2023-27.02-20, qui autorise le Maire, pour l'année 2024, à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 2,00 € à 50,00 € par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer à 2,50 € par personne le tarif applicable pour les activités soirée Champions League avec un repas, programmée :

- Mercredi 10 avril 2024
- Mardi 30 avril 2024
- Samedi 1^{er} juin 2024

DECISION N° 2024-047 DU 9 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DE COURRIER AIRS COURRIER - SOCIETE DIGITECH – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a fait l'acquisition du logiciel AIRS Courrier auprès de la société DIGITECH.

Le contrat actuel de maintenance souscrit pour le logiciel de gestion de courrier AIRS Courrier arrive à échéance le 16/04/2024 et seule la société DIGITECH peut en assurer la maintenance.

Cette société propose un contrat de maintenance comprenant pour le logiciel de gestion de courrier :

- Une assistance téléphonique à l'utilisation et à l'exploitation du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00, sauf jours fériés
- Les mises à jour logicielles correctives et évolutives

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de maintenance avec la société DIGITECH, 21 avenue Fernand Sardou, 13322 MARSEILLE CEDEX 16, pour un montant annuel de 3 359,27 € HT ferme. Ce contrat est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser une durée totale de quatre ans.

DECISION N° 2024-048 DU 10 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATION D'ASSISTANCE RELATIVE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE

La Ville a la possibilité de mettre à disposition d'un opérateur des parcelles de son domaine public, sur les berges de l'Allan, au droit du seuil du barrage des neuf moulins, susceptibles d'accueillir la construction et l'exploitation d'un ouvrage hydroélectrique.

Pour favoriser l'émergence d'un projet d'initiative privée sur ce site, la Ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt.

La Ville a besoin de se faire assister dans le cadre de cette procédure par un bureau d'étude spécialisé, notamment pour identifier le projet le plus approprié à l'objectif d'intérêt général recherché.

La société CONSULT HYDRO propose une offre de prestation qui correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation d'assistance relative à l'appel à manifestation d'intérêt pour la construction et l'exploitation d'une centrale hydro-électrique avec la société CONSULT HYDRO – 70000 VESOUL, pour un montant de 9 450 € HT en tranche ferme avec une option de 790 € par réunion supplémentaire.

DECISION N° 2024-049 DU 14 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MONSIEUR NAHIK PLANQUE

Monsieur Nahik PLANQUE étudiant, a sollicité la Ville de Montbéliard pour effectuer un stage à la Médiathèque de Montbéliard et bénéficier d'un appartement de façon temporaire.

L'appartement n°3 meublé situé 14 avenue Joffre est disponible et Monsieur Nahik PLANQUE a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Nahik PLANQUE aux conditions suivantes :

- Durée : du 15 avril au 17 juin 2024
- Loyer : 250,00 €/mois y compris les charges

DECISION N° 2024-050 DU 14 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA SNCF SANS EXPLOITATION ECONOMIQUE - CHEMIN DES ECOLIERS

Le Chemin des écoliers, domaine public routier de la Ville de Montbéliard se situe de part et d'autre des murs de soutènement lui appartenant également.

Le chemin des écoliers jouxte une partie de la parcelle SNCF cadastrée section AY 469 et la société a demandé à la Ville de réaliser des travaux de confortement, celle-ci ayant constaté de nombreuses avaries sur lesdits murs (végétation, délitement des pierres, garde-corps non conforme, ...).

La Ville a opté pour la solution consistant en l'installation de gabions au pied du mur de soutènement, solution la plus pérenne et économique.

Ces gabions doivent être installés sur le domaine public de la SNCF et il a été convenu entre la SNCF et la Ville de signer une convention d'occupation dudit domaine ferroviaire pour une surface de 60 m².

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public sans exploitations (conditions générales et particulières) aux conditions suivantes :

- Pour une durée de 11 ans soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2035
- A titre gratuit
- Moyennant un montant forfaitaire fixé à 1 000 € par la SNCF

DECISION N° 2024-051 DU 14 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION DE PRET A USAGE – DIVERSES PARCELLES AGRICOLES – GAEC MALOCHET ET EARL RHYS

La Ville de Montbéliard est propriétaire de divers terrains occupés par Monsieur François RHYS et sa famille depuis plusieurs années.

Il convient de régulariser cette situation par une convention.

Dans le cadre du départ en retraite de Monsieur RHYS, celui-ci s'est rapproché du GAEC MALOCHET et de Monsieur LENFANT aux fins d'organiser la reprise de son activité.

Le GAEC MALOCHET et l'EARL RHYS ont obtenu une autorisation d'exploitation en application du contrôle des structures résultant du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles Bourgogne Franche-Comté.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure une convention de mise à disposition de terrain par prêt à usage au profit du GAEC MALOCHET et de l'EARL RHYS aux conditions suivantes :

- Parcelle concernée à Béthoncourt : AP 130
- Parcelles concernées à Montbéliard : AE 55 ; AE 56 ; AE 85 ; AE 86 ; AE 89 ; AE 90 ; AE 93 ; AE 94 ; AE 97 ; AE 98 ; AE 101 ; AE 102 et AE 105
- Destination : pâturage, production de foin, culture
- Mise à disposition à titre gratuit
- Durée : 10 ans à compter du 15/04/2024

DECISION N° 2024-052 DU 16 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

MANAGER DE TRANSITION AUX SYSTEMES D'INFORMATION – CONTRAT DE PRESTATION ET MISE A DISPOSITION D'UN APPARTEMENT AU 14 AVENUE JOFFRE

Suite à des dysfonctionnements constatés au service Systèmes d'Information, une mission d'audit a été confiée au cabinet INTERVISTA.

Suite aux préconisations du cabinet auditeur, il a été décidé la mise en place d'un manager de transition.

La société MCG MANAGERS propose une prestation « manager de transition » correspondant aux besoins de la Ville.

Le manager de transition devra être logé. L'appartement n°1 meublé, situé 14 avenue Joffre est disponible et la société MCG MANAGERS a accepté la proposition de la Ville de mettre à disposition ce logement.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation « manager de transition » avec la société MCG MANAGERS – 94 rue Servient – 69003 LYON pour un montant forfaitaire journalier de 1 100 € HT, en sus 30 € HT de frais de repas journaliers, 300 € HT de frais de déplacement hebdomadaires et 5 % de frais de gestion (calculés sur les frais réels), pour un montant global maximum de 47 970 € HT, hors frais de gestion et de passer une convention d'occupation

précaire avec le manager de transition pour l'appartement n°1 au 14 avenue Joffre aux conditions suivantes :

- Durée : du 23 avril au 21 juillet 2024
- Gratuité

DECISION N° 2024-053 DU 16 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

MAINTENANCE ET RENOUVELLEMENT DE LICENCES

Le contrat de maintenance des produits 1SPATIAL et ESRI arrive à échéance au 01/05/2024. La société 1SPATIAL détient les droits de maintenance.

La société 1SPATIAL propose un nouveau contrat de maintenance comprenant :

- Les mises à jour des produits qui intègrent la maintenance corrective (correction des anomalies de fonctionnement sur le logiciel) et la maintenance évolutive (apports fonctionnels),
- Le support technique à l'exploitation (mise en œuvre, utilisation, résolution des anomalies),
- L'assistance téléphonique ou par télémaintenance,
- Droit d'accès à la plateforme support.

Ce contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Conformément à l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance avec la société 1SPATIAL, 23-25 avenue du Dr Lannelongue – 75014 PARIS, pour un montant de 1 122,24 € HT, pour la période allant du 02/05/2024 au 13/08/2024.

DECISION N° 2024-054 DU 17 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – PARCOURS IMMERSIF – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES PLANCHERS

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n° 2022-150, dans le cadre de la reconversion du site du Château, et notamment la création du parcours historique immersif.

Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n° 2024-033.

Il est nécessaire de renforcer les planchers du parcours historique immersif en vue d'atteindre les portances admissibles propres à un usage muséal des pièces concernées.

Une consultation a été engagée selon une procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique) par Territoire 25, par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence avec une remise des offres fixée au 8 avril 2024.

Considérant les deux offres reçues dans le délai (une offre par lot) et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et à des niveaux de prix compatibles avec les moyens municipaux disponibles, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 01 : charpente bois avec l'entreprise PATEU & ROBERT (25000 BESANÇON), pour un montant de 149 891,00 € HT
- Lot n° 02 : plâtrerie – faux plafonds – peinture avec l'entreprise WEREYSTENGER WEREY SAS (68140 GUNSBACH), pour un montant de 65 000,00 € HT

DECISION N° 2024-055 DU 17 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHATEAU - PHASE 2 - ZONE PORTERIE

Des travaux de la phase 1 de l'aménagement de la rue du Château ont été engagés.

Il est nécessaire de poursuivre l'aménagement de la rue du Château, et notamment de la zone Porterie, dans le cadre du projet global de reconversion du site du Château.

La zone Porterie a été classée au titre des Monuments Historiques et il est nécessaire de recourir à un architecte du Patrimoine pour concevoir et suivre les travaux d'aménagement de cette zone.

Considérant l'offre, proposant un niveau de prix acceptable, du groupement de maîtrise d'œuvre mené par Desmont Tricot Architectes Associés et conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché pour l'acquisition d'une prestation d'étude auprès de Desmont Tricot Architectes Associés, pour un montant de 33 550 € HT.

DECISION N° 2024-056 DU 17 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION D'UNE BOUTIQUE EPHEMERE - 2 RUE DES HALLES

La Ville de Montbéliard a créé une boutique éphémère située au 2 rue des Halles, aux fins de permettre à de jeunes entrepreneurs de tester et lancer leurs commerces.

Madame ZAMRANI Ophélie a candidaté pour occuper cette boutique éphémère pour son activité de décoration, meubles, art de la table et d'artisanat.

La Ville a accepté la candidature de la société pour occuper la boutique éphémère pour la période du 22 mai 2024 au 6 janvier 2025.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer et signer une convention d'occupation précaire de mise à disposition d'une boutique éphémère avec Madame ZAMRANI Ophélie, « Boutique Janaya » aux conditions suivantes :

- Durée : à compter du 22 mai 2024 jusqu'au 6 janvier 2025
- Loyer mensuel : 450 € avec charges comprises (eau)
- Dépôt de garantie : 450 €

DECISION N° 2024-057 DU 19 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – CREATION DE PLANS ELEVATIONS ET COUPES DES BATIMENTS OBJET DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n° 2022-150, dans le cadre de la reconversion du site du Château, et notamment la création du parcours historique immersif.

Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n° 2024-033.

Il est nécessaire de disposer de plans d'élévations et de coupes de bâtiments dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la phase 2 du projet de reconversion.

L'offre du cabinet CLERGET – Géomètre correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer le marché avec le cabinet CLERGET (90000 BELFORT), pour un montant de 34 955,00 € HT.

DECISION N° 2024-058 DU 24 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – GROUPEMENT SAS KANTARA - SOCIETE CIVILE X.ART CONSERVATION PREVENTIVE – AVENANT N° 1

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec la SPL Territoire 25 par décision du Maire n° 2022-150, et modifié par un avenant n°1 signé sur la base d'une décision du Maire n° 2024-033, dans le cadre de la reconversion du site du Château.

La SPL Territoire 25 a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'étude de programmation pour la rénovation des parcours du Musée-Château des Ducs de Wurtemberg de Montbéliard au groupement conjoint SAS KANTARA et Société Civile X.ART CONSERVATION PREVENTIVE.

Il est nécessaire de modifier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin :

- D'y ajouter les études de programmation pour la réhabilitation de l'ensemble du site hors Logis des Gentilhommes dans la mesure où la phase 2 initialement centrée sur la rénovation intégrale du Château de Montbéliard incluant ses parcours permanents, s'est étendue du seul Château aux autres bâtiments du site pour donner suite aux échanges avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Service des Musées de France, recommandant de lancer une opération globale.
- D'extraire les prestations liées au suivi de la mission de maîtrise d'œuvre de la phase 2 qui n'ont plus lieu d'être, hormis celles liées à l'analyse du concours, à la préparation du jury et l'établissement du procès-verbal qui s'y rapporte, et à la contractualisation du marché de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, le montant de la phase 2 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est réduit de 110 250 € HT à 105 750 € HT et le montant total du marché, phase 1 et 2 comprises, passe de 208 500 € HT à 204 000 € HT.

En conséquence, il y a lieu d'ajuster la répartition de ce nouveau montant entre les membres du groupement.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'étude de programmation avec le groupement SAS KANTARA - Société Civile X.ART CONSERVATION PREVENTIVE.

DECISION N° 2024-059 DU 24 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DU 48B ROUTE D'AUDINCOURT - DEVELOPPEMENT DE LA CHAUFFERIE URBAINE

La Ville de Montbéliard a demandé à l'Etablissement Public de Bourgogne Franche Comté (EPF) d'acquérir le bien sis 48b, route d'Audincourt pour l'Opération « Développement de la Chaufferie Urbaine » dans le cadre d'une convention de portage en date du 27 avril 2022.

Parallèlement, par délibération en date du 16 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé les termes du contrat de Délégation de Service Public ayant pour objet la réalisation et l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de chaleur sur les périmètres de la délégation, le choix de Madame le Maire de désigner la société Dalkia en qualité de délégataire de ce service public, et a autorisé le Maire à signer le contrat de délégation.

Dans ce cadre, pour assurer le développement du réseau de chaleur et la continuité de l'exploitation, le concessionnaire doit réaliser une chaufferie biomasse bois, et intégrer au périmètre de la concession, les bâtiments à des fins administratives sur le terrain du 48b, route d'Audincourt – 25200 Montbéliard.

Aux fins de permettre à notre concessionnaire d'engager les travaux précités, une convention de mise à disposition pourrait être signée entre elle et l'EPF, elle perdurera en tant que de besoin pour la Ville et prendra fin au plus tard à la fin du portage.

Une convention devra également être signée entre la Ville et Montbéliard Energies (filiale Dalkia dédiée à la chaufferie de Montbéliard) pour lui permettre de réaliser les travaux suivants, dont le financement est assuré par la société :

- Des travaux de terrassement
- Des travaux de pose de canalisations
- Des travaux d'aménagement des accès depuis la chaufferie et des lieux de stockage
- Des toutes études, constats et diagnostics nécessaires

Les mises à disposition se feront à titre gratuit et par ricochet, le concessionnaire assure la gestion courante du bien, et soit le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux à entreprendre, ainsi que des démarches administratives nécessaires.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les deux conventions de mise à disposition du 48b, route d'Audincourt à Montbéliard aux conditions précitées.

DECISION N° 2024-060 DU 24 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DES GARAGES DE L'ESPACE DOMON - FONDATION PLURIEL

La Fondation Pluriel a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer les garages situés au sous-sol de l'Espace Domon sis 12, rue Claude Debussy à Montbéliard.

La Ville de Montbéliard a proposé à la Fondation Pluriel de louer lesdits garages à partir du 1^{er} mai 2022, en versant un loyer mensuel de 500 € TTC révisable annuellement.

La Ville était liée avec la société Néolia par un bail emphytéotique auquel il a été mis fin de manière anticipée portant sur lesdits garages.

La Fondation Pluriel a pris possession des lieux le 1^{er} mai 2022 et a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de mise à disposition avec la Fondation Pluriel aux conditions suivantes :

- Date d'effet : 1^{er} mai 2022
- Loyer mensuel : 500 €
- Dépôt de garantie : 1 000 €
- Durée : 12 ans

DECISION N° 2024-061 DU 28 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU SITE DU CHATEAU - PARCOURS IMMERSIF – LOT 07 : PLOMBERIE - CVC

Un mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n°2022-150, dans le cadre de la reconversion du site du Château, et notamment la création du parcours historique immersif.

Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage publique a été contractualisé avec Territoire 25 par décision du Maire n°2024-033.

Une consultation a été engagée selon une procédure adaptée (articles L.123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par Territoire 25, pour les travaux du parcours immersif, par le biais

d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 9 février 2024.

La décision n°2024-040 a déclaré le lot 07 – Plomberie – CVC infructueux.

Une consultation a été réalisée sans publicité ni mise en concurrence autorisée par l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

L'offre proposée par EIMI dans ce cadre est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'autoriser Territoire 25, son mandataire, à signer le marché, lot 07 : Plomberie – CVC, avec l'entreprise EIMI, pour un montant de 10 297,00 € HT.

DECISION N° 2024-062 DU 30 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

ASSURANCE TOUS RISQUES OBJETS D'ART – DEMENAGEMENT D'ŒUVRES DU MUSEE AU 3 RUE VELOTTE

Le contrat d'assurance « tous risques objets d'art » souscrit par la Ville de Montbéliard depuis le 1^{er} janvier 2024 auprès de la Compagnie XL Insurance par l'intermédiaire du courtier WTW, couvre les œuvres mises en dépôts ou conservées dans les musées se situant au Château des Duc de Würtemberg et à l'Hôtel Beurnier Rossel.

Durant les travaux de reconversion du site du Château, de nombreuses œuvres doivent être déplacées à compter du 9 avril 2024, dans un local situé au 3 rue Velotte.

La compagnie XL Insurance propose à la Ville un avenant à son contrat tous risques objets d'art sans augmentation de tarif pour assurer le stockage des œuvres dans le local précité.

Conformément à l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter et de signer l'avenant à la police d'assurance « tous risques objets d'art » pour le 3 rue Velotte à titre gratuit, auprès de la Compagnie XL Insurance par l'intermédiaire du courtier WTW. Le contrat initial courant jusqu'au 31 décembre 2025 demeure inchangé.

DECISION N° 2024-063 DU 29 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE LA MAISON HIRSCH – CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL AVENANTS N° 2 LOTS N° 8, 9, 11,12, 13 – AVENANT N° 1 LOT N°15 ET 17

Considérant les décisions n° 2021-172 du 13 octobre 2021 et n° 2022-014 du 02 février 2022 attribuant les marchés de travaux pour la restructuration de la maison Hirsch aux entreprises suivantes :

- Lot n° 8 (DE STEFANO), pour un montant de 79 471,45 € HT,
- Lot n° 9 (SMC), pour un montant de 39 064,90 € HT,
- Lot n° 11 (POLE BATIMENT), pour un montant de 35 667, 09 € HT,
- Lot n° 12 (ID VERDE), pour un montant de 55 305,63 € HT,
- Lot n° 13 (METTEY), pour un montant de 181 442,94 € HT,
- Lot n°15 (G2T), pour un montant de 159 255,69 € HT,
- Lot n°17 (VIROT), pour un montant de 14 427,50 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier, en plus-value et moins-value.

Conformément à l'article R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les avenants relatifs aux marchés suivants :

- Marché n° 2021-074, lot n° 8 : Chape – carrelage - faïence pour un montant de 2 708,50 € HT
- Marché n° 2021-075, lot n° 9 : Serrurerie-métallerie pour un montant de 882,00 € HT
- Marché n° 2021-077, lot n°11 : Echafaudage - façades pour un montant de -1 080,00 € HT

- Marché n° 2021-078, lot n°12 : VRD pour un montant de -4 142,31 € HT
- Marché n° 2022-008, lot n°13 : Menuiseries intérieures bois pour un montant de 37 323,17 € HT
- Marché n° 2021-080, lot n°15 : Chauffage ventilation pour un montant de 4 765,01 € HT
- Marché n° 2021-082, lot n°17 : Parquet pour un montant de 356,17 € HT

DECISION N° 2024-064 DU 30 AVRIL 2024 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES CONCERNANT MONSIEUR KHELILI FAICEL

Un sinistre a eu lieu le 16 avril 2024 à Montbéliard au cours duquel Monsieur KHELILI Faicel a constaté que des lames de ses occultants PVC posés sur son grillage entourant sa propriété ont été endommagées par la présence de trous à plusieurs endroits ; que ce même jour, des agents de la Ville de Montbéliard ont passé la débroussailleuse projetant des gravillons et/ou cailloux sur les lames. Il est nécessaire de procéder au remplacement des lames.

La responsabilité de l'incident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur KHELILI Faicel accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture de BTP DISTRIBUTION - 85 avenue Jacot René – 25460 ETUPES.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur KHELILI Faicel par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- De procéder au remboursement de la facture à Monsieur KHELILI Faicel, pour la somme de 520,80 € TTC (cinq cent vingt euros et quatre-vingt centimes).

DECISION N° 2024-065 DU 1^{ER} MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES DE LA SOCIETE D'ÉMULATION DE MONTBELIARD

La Société d'Émulation de Montbéliard, représentée par son président Monsieur André BOUVARD, souhaite faire don à la Ville d'un lot d'environ 2 000 plaques de verre, œuvres d'Alfred VUILLEY, photographe montbéliardais dont le studio photo était sis place de la Gare entre 1880 et 1911.

Une première partie de ce fonds a déjà été donnée par la SEM à la Ville en 2005 et ce fonds photographique regroupe quelques vues anciennes de Montbéliard et des environs mais également des portraits de Montbéliardais, pour la plupart identifiés.

Les Archives municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique et ces documents répondent à ces critères.

La Société d'Émulation de Montbéliard en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

La Société d'Émulation de Montbéliard en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives municipales, et sera archivé sous la cote 91S en complément du précédent don de la Société d'Émulation de Montbéliard, étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de la Société d'Émulation de Montbéliard et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2024-066 DU 1^{ER} MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES DE MONSIEUR BALLIOT PHILIPPE

Monsieur Philippe BALLIOT, résidant à Grand-Charmont, a proposé aux Archives municipales un exemplaire en très bon état de conservation du *Recueil de règlements, tant anciens que modernes concernant l'Hôpital de la Ville de Montbéliard*, datant de 1758 et édité à Montbéliard.

Les Archives municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique et ce document répond à ces critères.

Monsieur Philippe BALLIOT en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

Monsieur Philippe BALLIOT en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives municipales, et sera archivé sous la cote 1S195, étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Monsieur Philippe BALLIOT et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2024-067 DU 1^{ER} MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES DE L'HARMONIE MUNICIPALE

L'Harmonie Municipale de Montbéliard, représentée par son président Monsieur Philippe FROIDEVAUX, souhaite faire don à la Ville de ses archives historiques datant de 1899 aux années 2000 et représentent environ 5 ml.

Ces archives complèteraient ainsi un don antérieur qui couvrait la fin des années 1960 et le milieu des années 1970 ; les archives publiques conservées dans la série R sont peu nombreuses sur cette association musicale ancienne qui a marqué l'histoire montbéliardaise.

Les Archives municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique et ces documents répondent à ces critères.

L'Harmonie Municipale de Montbéliard en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

L'Harmonie Municipale de Montbéliard en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives municipales, et sera archivé sous la cote 13S en complément du précédent don de l'Harmonie Municipale, étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de l'Harmonie Municipale de Montbéliard et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2024-068 DU 1^{ER} MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES DE MME PEUGEOT-DESMOULINS MONIQUE

Madame PEUGEOT-DESMOULINS Monique, résidant à Montbéliard a proposé aux Archives municipales un ensemble de documents familiaux concernant la Famille MEGNIN-PEUGEOT en complément de ces précédents dons de 2010 et 2017.

Les Archives municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique et ces documents répondent à ces critères.

Madame PEUGEOT-DESMOULINS en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

Madame PEUGEOT-DESMOULINS en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives municipales, et sera archivé sous la cote 1S135 en complément des précédents dons de Madame PEUGEOT-DESMOULINS (décision n°2010-021), étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Madame PEUGEOT-DESMOULINS et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2024-069 DU 1^{ER} MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES DE LA SOCIETE D'ÉMULATION DE MONTBELIARD

La Société d'Émulation de Montbéliard, représentée par son président Monsieur André BOUVARD, souhaite faire don à la Ville de documents acquis en salle des ventes et relatifs à l'histoire de Montbéliard, à savoir :

- Le manuscrit de la thèse de Léopold Eberhard Duvernoy sur les comtes de Montbéliard soutenu en 1762, ce document n'est pas présent aux Archives et n'existe qu'en latin à la Médiathèque.
- Un album de voyage de Robert Blazer (époux de Louise Blazer) de 1923, qui complète ceux déjà conservés pour la famille Blazer.
- Un lot de 8 parchemins (1454-1758) contenant notamment la bénédiction de l'Hôpital de Montbéliard par l'évêque de Besançon Quintinus en 1454 et la concession de bois de Neuveville par le comte Henri de Wurtemberg en 1481.

Les Archives municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique et ces documents répondent à ces critères.

La Société d'Émulation de Montbéliard en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

La Société d'Émulation de Montbéliard en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives municipales, et sera archivé sous la cote 49 S en complément des précédents dons de la SEM (décision n°2007-128), étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Société d'Émulation de Montbéliard et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2024-070 DU 1^{ER} MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 9)

DON D'ARCHIVES PRIVEES DE LA SOCIETE D'ÉMULATION DE MONTBELIARD

La Société d'Émulation de Montbéliard, représentée par son président Monsieur André BOUVARD, souhaite faire don à la Ville des archives de Jacques MONAMY qui lui ont été confiées par la famille de ce dernier. Ce fonds, composé de notes de recherches, d'enregistrements sonores, de fiches de lexique et de documentation, représente un métrage linéaire 1,5ml.

Les Archives municipales de la Ville de Montbéliard ont mis en place une politique de collecte d'archives privées présentant un intérêt public et historique et ces documents répondent à ces critères.

La Société d'Émulation de Montbéliard en autorise la communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les Archives municipales.

La Société d'Émulation de Montbéliard en autorise la réutilisation à titre gratuit par la Ville et les usagers qui en feraient la demande.

Ce don viendra enrichir la collection des Archives municipales, et sera archivé sous la cote 104S, étant précisé que ce don n'est grevé ni de conditions, ni de charges.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'accepter le don de Société d'Émulation de Montbéliard et d'inclure ces documents dans les collections des Archives municipales.

DECISION N° 2024-071 DU 2 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE ELEMENTAIRE JULES GROSJEAN – RENOVATION ENERGETIQUE - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation énergétique et notamment des travaux de bardage et d'étanchéité à l'école élémentaire Jules Grosjean.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP, avec une remise des offres fixée au 22 avril 2024.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché avec l'entreprise CLAIR ET NET (25600 BROGNARD), pour un montant de 294 539,69 € HT (Tranche ferme : 290 500,00 € HT + Tranche optionnelle 1 : 4 039,69 € HT).

DECISION N° 2024-072 DU 3 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 2)

TARIF DE L'ACTIVITE SOIREE CHAMPIONS LEAGUE ET REPAS

La Ville a la volonté de solliciter une participation financière des usagers pour des activités ponctuelles programmées dans le cadre de l'accueil jeunes ou pour des projets destinés aux 18/25 ans.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n°2023-27.02-20, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 2,00 € à 50,00 € par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer à 2,50 € par personne le tarif applicable pour les activités soirée Champions League avec un repas, programmée le mardi 7 mai 2024.

DECISION N° 2024-073 DU 15 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

FETE DU JEU 2024 – LOUAGE DE TRIPORTEURS AU PAVILLON DES SCIENCES

Dans le cadre de la fête du jeu 2024 organisée par la commune de Montbéliard, il y a un intérêt de proposer au public des animations variées et dynamiques.

Le Pavillon des Sciences accepte de mettre à la disposition de la commune de Montbéliard, gracieusement, deux triporteurs.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de louer deux triporteurs au Pavillon des Sciences, à titre gracieux, du 22 au 29 mai 2024, et de signer le contrat lié à cette opération.

DECISION N° 2024-074 DU 14 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE LA MAISON HIRSCH – CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL - AVENANTS N° 1 - LOT N°7

Par décision n°2021-172 du 13 octobre 2021, le marché de travaux pour la restructuration de la Maison Hirsch, lot n° 7 Doublage – cloisons – peintures, a été attribué à l'entreprise MENETRIER (25420 BART), pour un montant de 105 435,95 € HT.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier, en plus-value et moins-value.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant relatif au marché n° 2021-073, lot n° 7 Doublage – cloisons peintures, pour un montant de 10 433,35 € HT.

DECISION N° 2024-075 DU 16 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS 2024 A 2027 - ACCORD-CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la maintenance des défibrillateurs installés dans les divers sites communaux.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1, L2125-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais de lettres de consultation, avec une remise des offres fixée au 13 mai 2024.

Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre à bons de commande d'une durée de 36 mois, avec l'entreprise DAJAC (75007 PARIS), pour un montant maximum de 38 000 € HT.

DECISION N° 2024-076 DU 15 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR PATURE JEAN JACQUES

Un sinistre a eu lieu le 12 mai 2024 à Montbéliard au cours duquel Monsieur Jean-Jacques PATURE qui circulait avec son véhicule Citroën C2 rue Desazars de Montgailhard a roulé dans un nid de poule et a endommagé deux pneus et il est nécessaire de les remplacer.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur Jean-Jacques PATURE accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage CONTITRADE France SAS – 20 rue Jeanperrin – 25200 GRAND-CHARMONT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Jean-Jacques PATURE par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard.
- De procéder au règlement de la facture CONTITRADE France SAS – 20 rue Jeanperrin – 25200 GRAND-CHARMONT, pour la somme de 189,97 € (cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).

DECISION N° 2024-077 DU 17 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

ESTIVALES DU PRES-LA-ROSE 2024 : PRESTATIONS ARTISTIQUES ET TECHNIQUES POUR L'ORGANISATION DES CONCERTS DU PRES-LA-ROSE LES SAMEDIS 20/07, 03/08, 10/08, 17/08 ET 24/08 – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre des Estivales du Près-la-Rose, la Ville met en place des concerts les samedis de 18 h 30 à 22 h 30 au cours de l'été 2024.

Une consultation a été engagée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'une mise en concurrence avec une remise de devis fixée au 29 mars 2024.

Considérant les 3 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre variante de la société REGIS REGIS est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de prestations artistiques et techniques pour l'organisation des concerts des Estivales du Près-la-Rose pour l'été 2024 avec la société REGIS REGIS, sise 5 rue de l'Abbé Sieyes 25000 BESANCON pour un montant de 26 421 € HT.

DECISION N° 2024-078 DU 15 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL GIMAWEB – SOCIETE INETUM SOFTWARE FRANCE

L'ancien contrat de maintenance souscrit pour le logiciel gimaweb est arrivé à échéance au 31/12/2023 et seule la société INETUM SOFTWARE FRANCE assure la maintenance de ce logiciel.

Cette société propose un nouveau contrat de maintenance comprenant notamment :

- Un service d'assistance et de maintenance les jours ouvrés de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
- La fourniture des mises à jour du logiciel

Ce nouveau contrat de maintenance convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un nouveau contrat de maintenance sans mise en concurrence (article R.2122-3 3° du Code de la Commande Publique) avec la société INETUM SOFTWARE FRANCE pour un montant annuel de 6 326 € HT, révisable selon la formule : redevance annuelle de base x (0,15 + 0,85 x S/S0), contrat du 01/01/2024 au 31/12/2024, renouvelé par période de 12 mois, sans pouvoir excéder 4 reconductions successives.

DECISION N° 2024-079 DU 19 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE MATERNELLE DE LA CITADELLE – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES - ACCORD-CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle de la Citadelle.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP, avec une remise des offres fixée au 6 mai 2024.

Considérant les 5 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise CONCEPTS FERMETURES (25420 VOUEAUCOURT), pour un montant annuel maximum de 110 000,00 € HT. Le contrat pourra être reconduit 2 fois.

DECISION N° 2024-080 DU 19 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS DE BATIMENTS COMMUNAUX 2024 – 2025 – 2026 – 2027 - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder aux vérifications périodiques réglementaires des installations de bâtiments communaux de la Ville de Montbéliard, pour les années 2023 à 2027.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 15 avril 2024.

Considérant les 2 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, avec BUREAU VERITAS EXPLOITATION domiciliée à COURBEVOIE (92400), pour un montant de 106 872,50 € HT et une durée de 4 ans.

DECISION N° 2024-081 DU 24 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

PROGRAMME « NOTRE ECOLE, FAISONS LA ENSEMBLE » - ACHAT DE MOBILIER POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DU PETIT-CHENOIS

Par délibération n°2023-16.10-19, le Conseil Municipal de Montbéliard a autorisé son Maire à signer avec l'Etat la convention permettant l'attribution d'une subvention de 77 910 €, destinée à équiper en mobilier adapté les classes de l'école élémentaire du Petit-Chênois.

Le projet pédagogique « *L'école du bien-être* » mené par l'équipe enseignante de l'élémentaire du Petit-Chênois a été validé par le Conseil National de la Refondation (CNR), dans le cadre du Fonds Pédagogique Innovant (FIP).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder, conformément aux articles L.2113-2 et suivants et R.2122-8 du Code de la Commande Publique, à l'achat de mobilier adapté auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), pour un montant de 38 672,23 € HT (conformément au devis n° 40254356), et auprès de la société Manutan collectivités pour le matériel spécifique, pour un montant de 24 789,68 € HT (conformément au devis n°COL240500038).

DECISION N° 2024-082 DU 23 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – ETE 2024 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du mercredi 12 au vendredi 14 juin 2024.

SAS 20h40 PRODUCTIONS représenté par Bruno LANDRIEU et Antoine REMILLIEUX en qualité de Directeur associés propose un spectacle de STEEVEN et CHRISTOPHER DEMORA dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

L'Association ET MA PRODUCTION représentée par Albert GEISSLER agissant en qualité de président, propose un spectacle de EMMA GATTUSO et THIBAUD CHOPLIN dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

MARILU PRODUCTION représenté par Christophe SEGURA ou Jean-Claude LANDE agissant en qualité de co-gérants, propose le spectacle de ANNABELLE SODI-THIBAUT dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de STEEVEN et CHRISTOPHER DEMORA « Bonjour, Au revoir, S'il vous plaît, Merci », présenté par SAS 20h40 PRODUCTIONS pour un montant de 4 958,50 € TTC.
- De signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de EMMA GATTUSO et THIBAUD CHOPLIN « Les Imitateurs », présenté par l'Association ET MA PRODUCTION pour un montant de 2 500,00 € TTC.
- De signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de ANNABELLE SODI-THIBAUT « les Swing Cockt'elles dans et Dieu créa le swing », présenté par MARILU PRODUCTION pour un montant de 5 802,50 € TTC.

DECISION N° 2024-083 DU 23 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE LA MAISON HIRSCH – CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 3

Par décision n°2019-172 du 31 octobre 2019, le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la maison Hirsch a été attribué pour un forfait provisoire de 142 007,89 € HT.

Par décision n°2021-011 du 11 décembre 2021, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre a été porté à 181 500,07€ HT.

Il est nécessaire d'ajuster les honoraires en fonction du montant actualisé des travaux, dû à des sujétions imprévues entraînant des prestations supplémentaires pour la maîtrise d'ouvrage.

Une mission complémentaire « signalétique » a été confiée au mandataire.

Considérant les articles L.2432-2, R. 2194-5 et R. 2194-2 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 3 au marché n° 2019-066, avec le cabinet DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI (69 000 LYON), pour un montant de 16 451,29 € HT.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- B -		
2024-03.06-9	Bilan de l'action foncière – Année 2023	29
2024-03.06-32	Bois soumis au régime forestier – Etat d'assiette et destination des coupes – Année 2023 – Convention d'exploitation groupée du bois	62
- C -		
2024-03.06-1	Château Montbéliard Wurtemberg – Parcours historique immersif – Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre	10
2024-03.06-3	Chambre Régionale des Comptes – Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard pour les exercices 2017 et suivants	18
2024-03.06-7	Cession de places de stationnement – Parking des Blancheries – Constructeurs du bois	26
2024-03.06-10	Compte de Gestion – Année 2023 – Budget Principal – Approbation	32
2024-03.06-11	Compte de Gestion – Année 2023 – Budget annexe du service public des cimetières – Approbation	33
2024-03.06-12	Compte Administratif – Année 2023 – Budget Principal	33
2024-03.06-13	Compte Administratif – Année 2023 – Budget annexe du service public des cimetières	45
2024-03.06-14	Compte Administratif – Année 2023 – Budget Principal – Affectation du résultat	46
2024-03.06-15	Compte Administratif – Année 2023 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat	46
2024-03.06-20	Centre Médico-Scolaire Unique (CMSU) du Pays de Montbéliard et alentours – Reconduction de la convention de partenariat	50
- D -		
2024-03.06-16	Dotation Politique de la Ville (DPV) – Année 2024 – Demande de subvention	47
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	64
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2024	83

- E -

2024-03.06-5	Echange Consorts GROSIER – Rue des Acacias	25
2024-03.06-6	Echange Consorts NICLASS et Ville de Montbéliard – 33-35 rue du Docteur Flamand	26
2024-03.06-24	Enquête INSEE Familles 2025 - Convention	54

- F -

2024-03.06-26	Festival des Quatre Saisons 2024 – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la Ville de Montbéliard	56
----------------------	---	----

- G -

2024-03.06-8	Green Park – Rue Armand Bloch - Rétrocession par la SARL SOREBATI à la Ville de Montbéliard	28
---------------------	---	----

- M -

2024-03.06-22	Marché de fourniture et de livraison de repas pour la restauration scolaire et extra-scolaire – SODEXO – Versement d'une indemnité au titre de l'imprévision et signature d'une convention	51
2024-03.06-23	Marchés de surveillance physique et télésurveillance – Renouvellement 2025	53
2024-03.06-25	Musées de Montbéliard – Dépôt de l'œuvre « Deuil » de Paul-Elie DUBOIS au Musée du Château	55

- P -

2024-03.06-2	Propriétés communales – Projet de reconversion du site du Château – Habilitation du Maire à déposer les dossiers de demandes d'autorisation de travaux sur monuments historiques classés et les dossiers de demandes d'autorisations préalables concernant des dispositifs ou matériels supportant de la publicité, des enseignes ou pré-enseignes	18
2024-03.06-17	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	47
2024-03.06-18	Personnel communal – Recrutement de saisonniers – Eté 2024	49
2024-03.06-21	Projet de restructuration et extension de l'école maternelle Combe aux Biches – Financement - Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs	51
2024-03.06-27	Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions	57
2024-03.06-28	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions	58

- R -

2024-03.06-29	Ravalements de façades d'immeubles – Versement d'une subvention	58
----------------------	---	----

- S -

2024-03.06-19	Subventions aux associations – Année 2024	49-50
2024-03.06-30	SEDIA – Création d'une filiale photovoltaïque	58
2024-03.06-31	Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM) – Modification statutaire	61

- V -

2024-03.06-4	Vente de 24 logements appartenant à l'organisme Néolia situés 4 rue Blériot à Montbéliard – Avis de la commune d'implantation	25
---------------------	--	----